



L'économie de l'environnement en 2003

Rapport de la Commission des comptes
et de l'économie de l'environnement



L'économie de l'environnement en 2003

Rapport général de la Commission des comptes et
de l'économie de l'environnement

La Commission des comptes et de l'économie de l'environnement
a examiné ce rapport lors de sa réunion du 30 mars 2005.

Les travaux de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement
sont coordonnés par un comité de pilotage animé
par Jean-Luc LAURENT, vice-président de la Commission.

Le secrétariat général de la Commission est assuré
par la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E),
sous-direction des politiques environnementales,
ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Le rapport sur l'économie de l'environnement coordonné
par Grégoire DEVAUD (Ifen)
a été réalisé par :

Annabelle BERGER (Ifen)
Noëlle DELÉCRIN (Ifen)
Grégoire DEVAUD (Ifen)
Christophe LOWEZANIN (Ifen)

Secrétariat de rédaction :
Michèle BELIN (Ifen)

Rédactrice en chef :
Françoise NIRASCOU (Ifen)

Directeur de la publication :
Bruno TRÉGOUËT (Directeur de l'Ifen)

Maquette :
Chromatiques Editing

Diffusion :

Institut français de l'environnement

61, boulevard Alexandre-Martin - F 45058 Orléans Cedex 1
<http://www.ifen.fr>

(Pour obtenir le catalogue des publications ou pour passer commande : diffusion@ifen.fr)

Lavoisier Tec&Doc

11, rue Lavoisier, F75384 Paris Cedex 08 (exclusivité pour les librairies)
<http://www.tec-et-doc.com>

© Ifen, juin 2005
ISBN 2-911089-77-4

Sommaire

Synthèse

Maintien de la croissance de l'économie de l'environnement en 2003 7

La protection de l'environnement au sein de l'économie nationale 7

Les opérations de protection de l'environnement 14

Les dépenses de protection de l'environnement 19

La gestion des eaux usées 21

La gestion des déchets et le nettoyage des rues 30

La dépense de gestion des déchets radioactifs 44

La protection de l'air 52

La lutte contre le bruit 64

La protection de la biodiversité et des paysages 76

Les autres domaines de protection de l'environnement 88

Les dossiers 93

Les autres dépenses liées à l'environnement 95

– *La mobilisation de la ressource en eau* 95

– *La récupération* 102

– *L'amélioration du cadre de vie* 112

L'emploi environnemental 114

Les éco-entreprises 126

Lexique 135

Synthèse

Maintien de la croissance de l'économie de l'environnement en 2003

En 2003 la protection de l'environnement conserve un rôle positif dans la croissance de l'économie nationale. La dépense nationale de protection a enregistré en 2003 une croissance soutenue et particulièrement riche en emplois. Elle apparaît relativement protégée des aléas de la conjoncture par la réglementation et la prépondérance des administrations dans la maîtrise d'œuvre des actions engagées.

Les dépenses d'assainissement des eaux usées évoluent peu en 2003 tandis que celles de la gestion des déchets progressent sensiblement. L'ensemble des deux services continue de représenter 69 % de la dépense. La lutte contre le bruit et la protection de la biodiversité se développent et mobilisent des financements en forte hausse.

La protection de l'environnement au sein de l'économie nationale

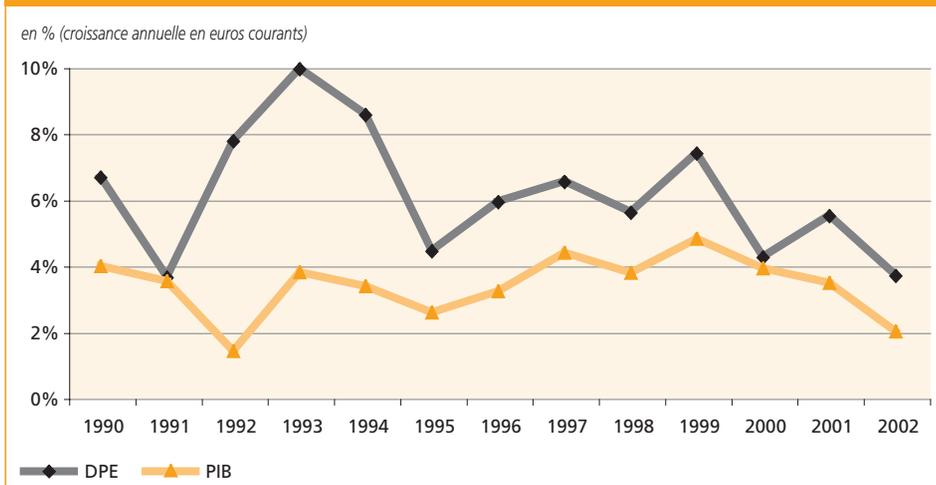
Une contribution positive à la croissance

En 2003, la dépense de protection de l'environnement (DPE) s'élève à 31,8 milliards d'euros. C'est la valeur des biens et services économiques consommés ou investis à la seule fin de protéger l'environnement. Construite selon des méthodes et un cadre conceptuel calqués sur la Comptabilité nationale, elle est une composante de l'activité économique décrite par le PIB. Elle mesure la demande intérieure motivée par la volonté de protéger l'environnement.

Ainsi en 2003, la protection de l'environnement contribue à 2,0 % de l'activité économique nationale. Si l'apport reste modeste, la dynamique mesurée depuis le début des années quatre-vingt-dix est très soutenue. Jamais, au cours des dix dernières années, la croissance de la DPE n'a été inférieure à celle du PIB. Elle se situe, bon an mal an, entre 3 et 6 % en valeur, et a même approché les 10 % dans les années 1993-1995. Depuis 1990 au moins, la protection de l'environnement n'a donc cessé de contribuer positivement à la croissance économique nationale.

En 2003 encore, la DPE s'est accrue de 1,1 milliard d'euros, soit 3,7 % de hausse. Dans le même temps le PIB ne progressait que de 2 % en valeur. Le différentiel de croissance reste important. Il se réduit néanmoins et s'inscrit dans la tendance, perceptible depuis maintenant plusieurs années, à un rapprochement des profils de croissance de la DPE et de l'économie nationale.

L'évolution comparée de la dépense de protection et du PIB



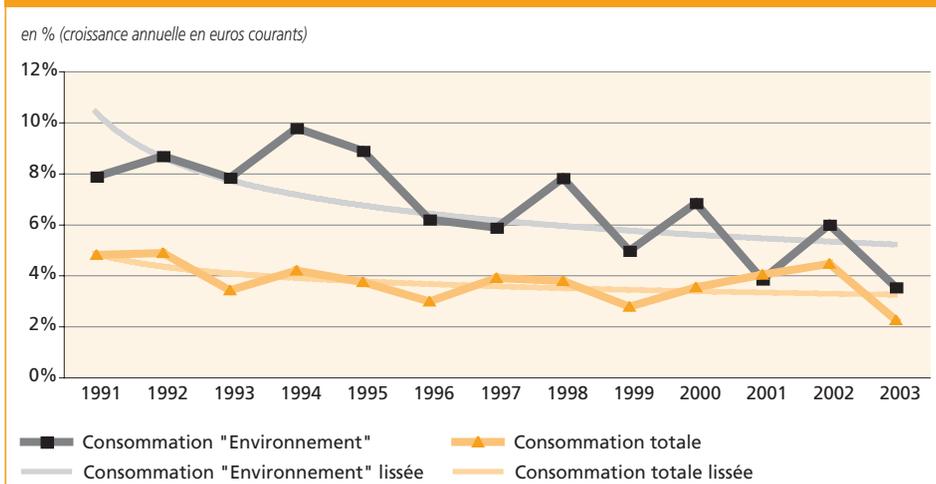
Source : Ifen – Insee.

La DPE se compose d'une part de la consommation de biens et de services, correspondant à la dépense de fonctionnement, encore appelée dépense courante, et d'autre part d'investissement.

La part de l'investissement mesuré par la formation brute de capital fixe (FBCF) est sensiblement plus élevée dans les activités de protection de l'environnement (27 %) que dans le reste de l'économie (19 %). Près de 3 % de la FBCF nationale ont ainsi pour finalité de protéger l'environnement. La collecte et le traitement des eaux usées, qui requièrent d'importantes infrastructures, expliquent l'essentiel de ce résultat.

Le partage entre fonctionnement et investissement est à peu près stable depuis dix ans. L'un et l'autre ont progressé en moyenne sur des rythmes voisins. Comparée aux données de l'économie nationale, leur évolution souligne deux tendances.

L'évolution des dépenses courantes



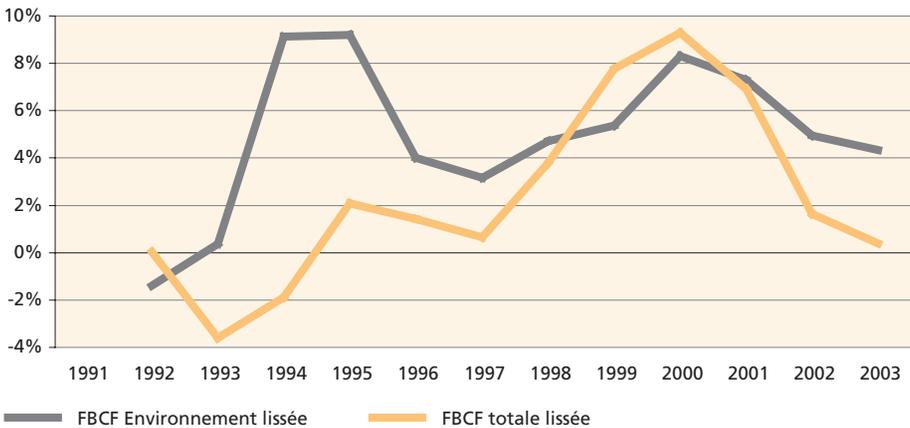
Source : Ifen – Insee.

D'une part, la dépense de fonctionnement, a toujours progressé plus vite que la consommation nationale. Mais son rythme de croissance tend à ralentir et cet « avantage » relatif se réduit. En 2003, elle a progressé de 3,5 % contre 2,2 % pour l'ensemble de la consommation nationale.

D'autre part, les investissements réalisés pour protéger l'environnement semblent un peu moins sensibles aux fluctuations de la conjoncture. Dans les années 1993-1995 ils progressaient vivement quand le reste de l'économie, et spécialement l'investissement, peinait à démarrer. Plus tard, lors de la dernière phase d'ascension du cycle d'activité, 1997-2000, leur progression a été moins vive que celle de la FBCF totale. À l'inverse, ils ont moins pâti du ralentissement qui a suivi.

L'évolution de la FBCF*

en % (croissance annuelle en euros courants)



Note : * FBCF = formation brute de capital fixe.

Source : Ifen - Insee.

Parmi les ressorts de la protection de l'environnement, la réglementation joue un rôle déterminant et contribue à ce que la dépense s'affranchisse partiellement des aléas conjoncturels. La place prépondérante des administrations dans la mise en œuvre de la dépense contribue aussi à sa « résistance ».

Les administrations maîtres d'œuvre de 63 % de la dépense

Les administrations interviennent à plusieurs titres dans la protection de l'environnement. Elles exercent d'une part un rôle classique de régulation par la dictée de normes, de règlements et assurent le suivi de leur application. Ces fonctions régaliennes, dites « d'administration générale » pèsent près de 7 % de la dépense totale. Mais la participation du secteur public va bien au delà. En 2003, 20 milliards d'euros ont été dépensés sous la responsabilité des administrations (en incluant la gestion des services publics d'assainissement concédés ou affermés).

L'implication est particulièrement forte sur les dépenses en capital dont les deux tiers résultent d'une décision publique. La protection de l'environnement contribue pour plus de 11 % à la FBCF totale des administrations publiques. Les collectivités locales, à qui incombe la gestion des eaux usées et des déchets, sont les premières concernées. Mais elles étendent leur champ d'intervention à d'autres domaines, telles la protection de la biodiversité, des paysages ou de la qualité de l'air.

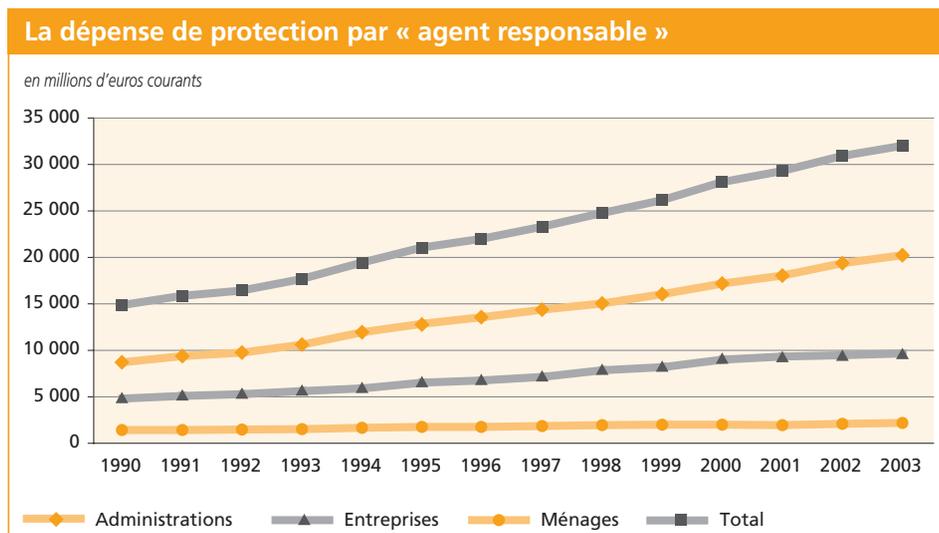
Si les dépenses de protection relèvent très majoritairement d'une responsabilité publique, la production des biens et services correspondants est souvent assurée par la sphère privée. Maîtrise d'ouvrage confiée pour la réalisation d'infrastructures, délégation ou sous-traitance, transfèrent la commande publique aux entreprises privées. De fait les deux tiers des emplois sous-tendus par la dépense de protection sont localisés dans les entreprises.

Le souci de protéger l'environnement nourrit un tissu dense d'« éco-entreprises » dont le chiffre d'affaires a progressé plus vite encore que la DPE. L'essentiel intervient dans la production des services environnementaux, assainissement et adduction d'eau potable et gestion des déchets. Mais les activités de BTP « environnemental » réalisent également de gros chiffres d'affaires, en hausse de 6 % en 2003. La pose de canalisations et la réalisation d'installations de traitement qui s'apparentent à des activités de BTP constituent un segment important de l'économie de l'environnement.

La récupération fait partie de ces « éco-activités ». L'activité de ces entreprises est en plein essor mais celui-ci tient davantage à la vitalité du commerce extérieur qu'au dynamisme de la demande nationale. Enfin, les entreprises produisant des biens spécialement dédiés à l'environnement ont connu la plus forte croissance d'activité en 2003.

La conjoncture de ces éco-entreprises¹ suggère que le dynamisme du secteur observé en 2003 devrait perdurer en 2004.

La prédominance des administrations s'accroît. Leurs dépenses progressent plus vite que celles des autres agents et leur poids est passé de 59 % en 1990 à 63 % en 2003.



Source : Ifen.

Les ménages sont rarement à l'initiative directe d'actions de protection. Leur part n'atteint pas 7 % du total. Leurs dépenses correspondent essentiellement à l'assainissement autonome des logements non raccordés au système collectif de collecte des eaux usées, à quelques achats de contenants pour les déchets ou encore à l'isolation acoustique de l'habitat. Le rôle,

¹ Voir la note sur la conjoncture des éco-entreprises de décembre 2004, réalisée par la société In Numéri pour le ministère de l'Écologie et du Développement durable.

confié aux communes, de contrôler le bon fonctionnement des systèmes d'épuration individuels par la mise en place de services publics d'assainissement non collectif (SPANC) pourrait induire une augmentation de la dépense d'assainissement autonome des ménages. Elle n'est cependant pas perceptible dans les comptes 2003. Les ménages constituent par ailleurs un acteur important de la protection de l'air au travers de leur consommation de produits ou services qui visent à réduire la pollution, spécialement par l'utilisation de leurs véhicules.

La dépense des entreprises s'élève à 9,6 milliards d'euros en 2003, soit 30 % de l'ensemble de la DPE. Elle constitue le segment le plus dépendant de la conjoncture nationale. Au cours des deux dernières années, elle n'a progressé qu'au rythme annuel de 2 % en valeur, inférieur à celui du PIB. Les deux années précédentes à l'inverse, dans un contexte économique très porteur, cette dépense avait sensiblement progressé.

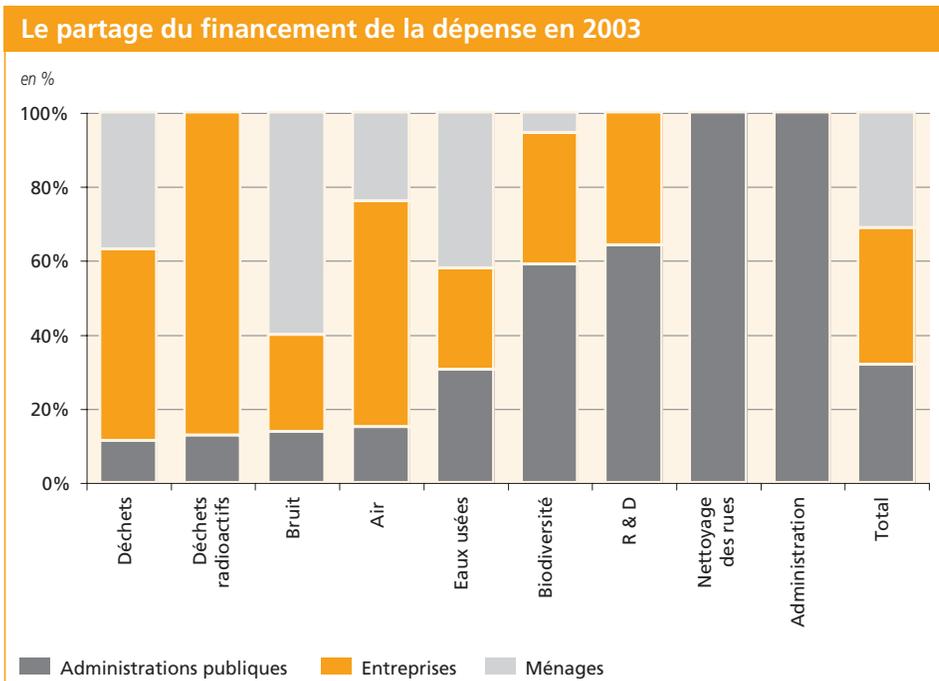
Reflet d'une activité atone, leur consommation de services de gestion de déchets et d'eaux usées n'a pas évolué par rapport à 2002. Les investissements industriels réalisés en vue de traiter, réduire ou prévenir les pollutions ont diminué en 2003.

Seules les dépenses d'investissement des entreprises spécialisées dans le traitement des déchets ainsi que les travaux de lutte contre le bruit intégrés à la construction et la réhabilitation des logements ont enregistré une réelle progression en 2003.

Le financement de la dépense par les entreprises reste majoritaire

Le financement de la dépense est relativement équilibré entre les ménages, les administrations et les entreprises. Ces dernières en financent malgré tout la plus grosse part, soit 37 % en 2003.

Les ménages, comme les entreprises, payent avant tout leur consommation de services environnementaux. L'assainissement des eaux usées et les déchets totalisent plus des trois quarts



Source : Ifen.

des financements des entreprises et jusqu'à 87 % de celui des ménages. Le financement des administrations se partage à parité entre les actions d'intérêt général² et la prise en charge par les collectivités locales d'une part des investissements pour les services collectifs de l'eau et des déchets.

Depuis plusieurs années les consommations des entreprises en service d'assainissement sont contenues. L'ensemble des dépenses qu'elles financent connaît de ce fait une progression moindre que celles des autres agents, +1,7 % seulement en 2003. La contribution des ménages augmente à l'inverse assez nettement. Pour eux, la gestion des déchets est le poste qui progresse le plus vite, +8,1 % en moyenne annuelle sur la période 1990-2003.

Une croissance riche en emploi

La DPE ne résume pas à elle seule la contribution de l'environnement à l'économie. Elle ne comptabilise pas les effets négatifs que les charges « environnementales » pourraient faire peser sur l'activité des entreprises. Mais à l'inverse, elle n'intègre pas non plus les gains de productivité qui peuvent résulter des mesures prises en faveur de l'environnement, notamment par la réduction des consommations de matières premières ou d'énergie qui souvent les accompagnent. De même, les surplus d'activité liés à l'image vertueuse des entreprises respectueuses d'environnement ne sont pas chiffrés.

Si des effets induits restent donc à mesurer, les 31,8 milliards de dépense comptabilisés représentent cependant un volume d'activité conséquent et générateur d'emplois.

L'analyse de l'emploi environnemental, et spécialement de ses relations avec le marché du travail et la formation, conduit à élargir le champ de la stricte protection de l'environnement retenu jusque-là. Certaines activités en effet, sans relever de la protection de l'environnement, conventionnellement définie, lui sont étroitement liées. Elles sont souvent exercées par les mêmes entreprises, avec les mêmes emplois qui requièrent les mêmes formations. De ce point de vue, la production d'eau potable est difficilement dissociable de la gestion des eaux usées, la récupération de celle des déchets. De même, les métiers et formations axés sur la nature et la flore sont tout autant voués à la protection des sites et paysages qu'aux opérations d'amélioration du cadre de vie, et notamment de gestion des espaces verts.

La dépense ainsi élargie, dite « dépense nationale liée à l'environnement », s'élève à 47 milliards d'euros, en hausse de 4,1 % par rapport à 2002. La production des biens et services correspondants génère un volume estimé à près de 366 000 emplois³. La progression en 2003 est soutenue, +2,9 %, et signifierait un accroissement de 10 000 emplois sur un an.

La dépense nationale pour l'environnement se singularise ainsi par le fait que sa croissance est riche en emplois. Les activités concernées, faites pour partie de services de proximité et peu qualifiés, sont peu exposées à la concurrence. Elles n'enregistrent pas de gains de productivité susceptibles de vider la croissance de son contenu en emplois. C'est de fait, dans les domaines de la gestion des espaces verts et de celle des déchets qu'on enregistre les plus fortes progressions de l'emploi « environnemental ».

En dépit de cette dynamique favorable, le chômage « environnemental » – celui que l'on peut cerner à partir de quelques métiers suivis par les statistiques de l'ANPE – s'étend

2 Dépenses de R&D, d'administration générale, de protection de la biodiversité, de lutte contre le bruit et de nettoyage des rues.

3 L'emploi dans l'environnement ne peut être observé directement à partir des statistiques sectorielles « classiques ». La démarche retenue consiste à convertir en emplois un volume d'activité mesuré par ailleurs.

sensiblement en 2003. La progression est même plus rapide que pour l'ensemble de l'économie. Sans être trop conclusive, la contradiction apparente rappelle l'essor spectaculaire que connaissent les formations aux métiers de l'environnement et suggère que l'engouement pour ces filières pourrait dépasser les débouchés potentiels du « secteur ». L'adéquation plus qualitative aux métiers offerts est aussi en question au travers des statistiques sur les offres d'emploi environnemental qui progressent elles aussi très vivement en 2003. Elles se distinguent par une grande précarité.

Les comptes de la dépense de protection de l'environnement (CDPE) sont établis conformément au cadre européen défini par l'Office statistique des communautés européennes (Eurostat). Le **Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement**, Seriee, fournit aux États membres un cadre commun pour la collecte, le traitement et la présentation des informations. Il est centré sur la protection de l'environnement, c'est-à-dire l'ensemble des actions et activités visant à la prévention, la réduction et l'élimination des pollutions ainsi que de toute autre dégradation de l'environnement. Le CDPE se décline en « **domaines** », selon le milieu ou le type de pollution ou dégradation :

- pollution de l'air ;
- pollution des eaux de surface ;
- déchets ;
- pollution des sols et eaux souterraines ;
- bruit et vibrations ;
- dégradation de la biodiversité et des paysages ;
- radiations ;
- recherche et développement ;
- autres activités de protection.

En France, il n'est pas réalisé de compte de la protection des sols et eaux souterraines ; le compte de radiations concerne la gestion des déchets radioactifs et seule la dépense d'administration générale est comptabilisée dans les « autres actions de protection ». La somme de ces comptes constitue la **dépense nationale de protection de l'environnement**.

Par ailleurs, trois comptes sont réalisés qui ne rentrent pas dans le champ de la stricte protection de l'environnement mais qui concernent des activités très liées à l'environnement : la mobilisation de la ressource en eau, la récupération et l'amélioration du cadre de vie. Les dépenses correspondantes, ajoutées à la dépense nationale de protection, définissent la **dépense liée à l'environnement**.

Les opérations de protection de l'environnement

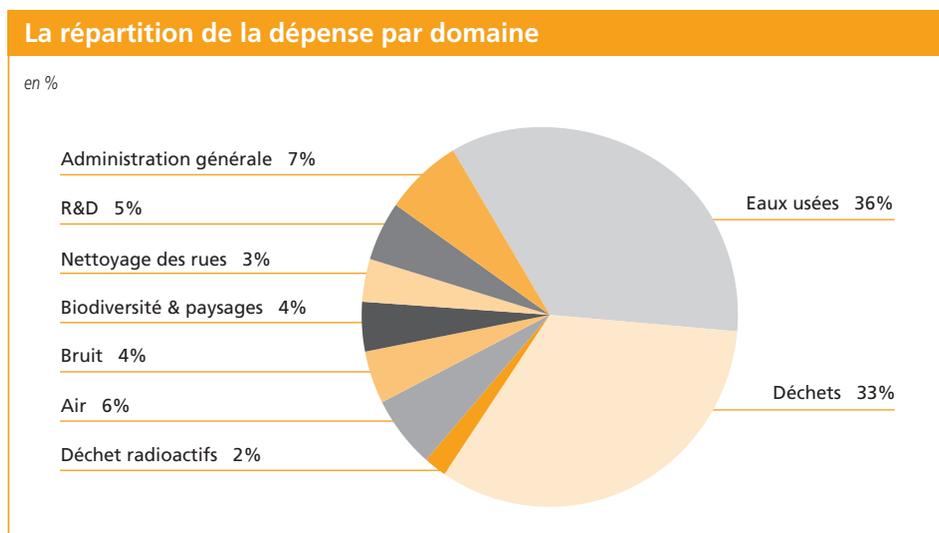
Pas plus le niveau que l'évolution de la DPE ne préjugent de ses effets sur l'état de l'environnement. L'évaluation de ceux-ci relève d'autres analyses. Différentes déclinaisons éclairent cependant la nature des interventions qui font la dépense.

L'approche par domaine ou l'émergence de préoccupations nouvelles

La nature des pollutions (ou des risques de pollution) ainsi que les « milieux » concernés, définissent les différents « domaines » dans lesquels s'exerce la protection de l'environnement.

La gestion des eaux usées d'une part, et la collecte et le traitement des déchets d'autre part, concentrent 69 % de la dépense de protection. La contribution de l'environnement à l'économie nationale est donc largement déterminée par ces deux activités. Les sept autres domaines enregistrent des dépenses de l'ordre d'un à deux milliards d'euros, l'ensemble ne représentant que 31 % de la dépense totale.

Cependant les dynamiques à l'œuvre depuis plusieurs années, et encore en 2003, modifient peu à peu cette répartition et traduisent l'émergence de préoccupations nouvelles.



Source : Ifen.

Les dépenses d'assainissement des eaux usées progressent relativement lentement. Les volumes d'eau traités n'évoluent pas significativement et ce sont principalement les prix et l'effort d'investissement qui tirent la dépense. Les premiers ont nettement ralenti depuis cinq ans, le second s'essouffle en 2003. Ainsi, l'épuration des eaux ne pèse plus que 35 % de la dépense, contre 43 % au début des années quatre-vingt-dix.

Le secteur des déchets connaît à l'inverse une croissance soutenue depuis de nombreuses années. La gestion des déchets municipaux, notamment, génère des dépenses en forte croissance. Ici les quantités à collecter et à traiter ont régulièrement augmenté. Toutefois, on enregistre depuis 2002 un ralentissement de la croissance du tonnage collecté.

L'évolution de la dépense liée aux déchets est aussi la contrepartie d'une éco-efficacité accrue. Les taux de mise en décharge diminuent, ceux du recyclage augmentent, notamment du fait des progrès de la collecte sélective. Le renforcement des normes pesant sur les

centres d'incinération permet par ailleurs une réduction des émissions toxiques, en même temps qu'il renchérit le coût du traitement. En résulte une dépense de plus de 11,5 milliards pour ce secteur, en passe de devenir le premier poste de la protection de l'environnement.

La protection de l'air et la lutte contre le bruit mobilisent des dépenses qui progressent au même rythme que l'ensemble de la dépense de protection : 5,3 % en moyenne annuelle sur les huit dernières années. Les actions visant à protéger la biodiversité se développent et les dépenses correspondantes croissent très vite. Depuis 1995, elles ont progressé en moyenne de près de 9 % par an. C'est la plus forte hausse enregistrée sur cette période. La protection des paysages ne connaît pas le même essor et les dépenses qui lui sont consacrées évoluent peu.

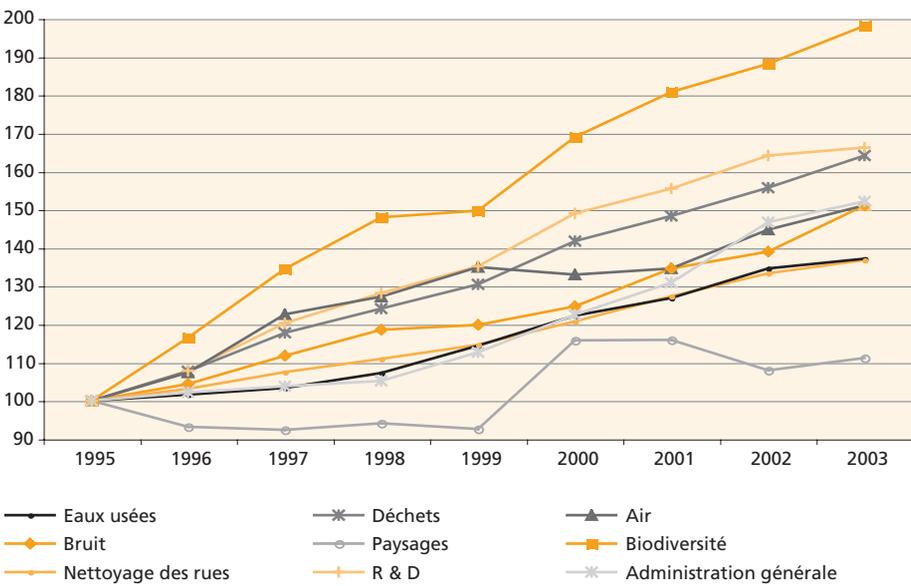
Les activités de recherche et développement tiennent une place croissante dans le compte de la protection. Elles sont menées tant par les organismes publics que par les entreprises. Les dépenses correspondantes ont progressé sensiblement plus vite que dans l'ensemble des autres domaines. En 2003 toutefois, cette progression est interrompue.

Des dépenses pour prévenir, d'autres pour réparer

Une autre déclinaison des mesures environnementales distingue les opérations de prévention – suppression ou réduction des pollutions à la source – des actions plus « curatives » de traitement des pollutions ou de réparation de leurs dommages. Dans certains domaines, l'ensemble des actions relève assez nettement de l'une ou de l'autre. C'est le cas de l'assainissement, de la gestion des déchets et du nettoyage des rues qui procèdent essentiellement du traitement des pollutions. En revanche, la protection de l'air est principalement préventive⁴.

L'évolution des dépenses par domaine

en indice (base 100 en 1995)



Source : Ifen.

⁴ Le partage est moins évident pour la recherche et développement, d'essence préventive mais dont certains travaux peuvent concerner des modes de traitement. Pour cet exercice, la totalité de la dépense est assimilée à de la prévention. Les dépenses d'administration générale ne sont pas reprises ici.

Dans le domaine de la biodiversité et des paysages, la gestion des espaces protégés et la conservation des espèces constituent des mesures de prévention. Les dépenses qui leur sont consacrées sont celles qui ont le plus nettement progressé, +9 % l'an depuis 1995. Les opérations de réparation visant à compenser ou réduire les effets du développement d'activités productives, d'infrastructures routières, de l'agriculture, de l'industrialisation... n'ont pas généré de dépenses aussi dynamiques.

Dans la lutte contre le bruit, ce sont au contraire les dépenses curatives qui progressent. Qu'il s'agisse de la pose de murs « antibruit » ou de l'isolation acoustique des logements, les dépenses sont en forte hausse.

Dans leur ensemble, et sous les hypothèses explicitées, dépenses de prévention et de réparation progressent au même rythme.

Sur le champ plus restreint des investissements « antipollution » des industriels (1,1 milliard d'euros en 2003) le constat est un peu différent. Les investissements « préventifs »⁵ croissent sensiblement plus vite que ceux dédiés au traitement des pollutions. Ils représentaient 36 % de l'ensemble en 1996 contre 48 % aujourd'hui. La tendance s'observe pour tous les domaines.

5 Sont considérés préventifs, les investissements dits « intégrés » (part environnementale des équipements installés lors d'un changement de procédé de production) et les investissements spécifiquement « antipollution » qui concernent la prévention, le recyclage ou la valorisation et le contrôle et les mesures.

ANNEXES

Méthodologie

La poursuite des travaux de rénovation des comptes

Pour améliorer les évaluations en profitant au mieux des progrès de l'information statistique et respecter au plus près les concepts des comptes de la protection de l'environnement, des révisions périodiques des sources et des méthodes sont nécessaires. Lors de l'édition précédente, le compte de la gestion des déchets a été rénové. La rénovation des comptes de l'assainissement des eaux usées, de la mobilisation de la ressource en eau et de la recherche et développement a également été initiée.

À l'occasion de la présente édition, les rénovations engagées l'an passé sont achevées et cinq autres comptes sont également rénovés. Il s'agit des comptes de la protection de la qualité de l'air, de la lutte contre le bruit, de la protection de la biodiversité et des paysages, de l'administration générale et de l'amélioration du cadre de vie. Les grandes lignes des rénovations sont présentées en annexes aux chapitres concernés.

La disponibilité des comptes des communes et de leurs groupements établis dans la nomenclature fonctionnelle de l'instruction comptable M14 constitue l'apport majeur de cette rénovation. Elle est aussi l'occasion d'intégrer des éléments nouveaux (tels que les biocarburants dans le compte de la protection de la qualité de l'air par exemple) ou d'adapter la présentation des comptes pour en faciliter l'utilisation dans le suivi des politiques publiques (protection de la biodiversité et des paysages notamment).

Toutes les fois où cela est possible, les données révisées sont rétropolées sur la période 1990-2003 permettant un suivi des évolutions. Les séries présentées ne sont en revanche pas directement comparables à celles publiées dans les éditions précédentes. Cela est vrai également des données sur l'emploi, construites à partir des comptes, qui sont également affectées par ces travaux de rénovation.

Données chiffrées

Dépense de protection de l'environnement

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	Taux de croissance annuel moyen (%)	
							2003/1990	2003/2002
Dépense courante	9 909	14 965	20 334	21 113	22 374	23 163	6,8%	3,5%
Dépense en capital	4 762	5 903	7 566	7 975	8 318	8 666	4,7%	4,2%
Total	14 670	20 868	27 900	29 089	30 692	31 829	6,1%	3,7%

Source : Ifen.

Données chiffrées

Dépense par domaine

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	Taux de croissance annuel moyen (%)	
							2003/1990	2003/2002
							Eaux usées	6 341
Déchets	3 994	6 408	9 091	9 509	9 983	10 522	7,7%	5,4%
Déchets radioactifs	0	0	570	573	578	594	-	2,8%
Air	1 181	1 284	1 708	1 729	1 859	1 940	3,9%	4,4%
Bruit	676	930	1 160	1 252	1 292	1 405	5,8%	8,7%
Biodiversité & paysages	334	958	1 309	1 354	1 335	1 391	11,6%	4,2%
Nettoyage des rues	693	808	977	1 029	1 078	1 106	3,7%	2,6%
R&D	568	978	1 459	1 522	1 607	1 627	8,4%	1,3%
Administration générale	884	1 372	1 680	1 796	2 013	2 087	6,8%	3,7%
Dépense de protection de l'environnement	14 670	20 868	27 900	29 089	30 692	31 829	6,1%	3,7%
Adduction en eau potable	6 027	5 976	6 749	7 076	7 319	7 461	1,7%	1,9%
Récupération	3 367	4 213	4 939	4 759	4 733	4 937	3,0%	4,3%
Amélioration du cadre de vie	1 489	1 624	2 129	2 305	2 610	2 971	5,5%	13,8%
Dépense liée à l'environnement	25 554	32 682	41 716	43 228	45 355	47 198	4,8%	4,1%

Source : Ifen.

Dépense par agent responsable

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	Taux de croissance annuel moyen (%)	
							2003/1990	2003/2002
							Administrations	8 602
Entreprises	4 718	6 440	8 899	9 247	9 399	9 575	5,6%	1,9%
Ménages	1 350	1 662	1 923	1 870	1 990	2 102	3,5%	5,6%
Total	14 670	20 868	27 900	29 089	30 692	31 829	6,1%	3,7%

Source : Ifen.

Dépense par agent financeur

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	Taux de croissance annuel moyen (%)	
							2003/1990	2003/2002
							Administrations	4 425
Entreprises	6 340	8 297	10 852	11 381	11 543	11 728	4,8%	1,6%
Ménages	3 905	6 244	8 333	8 610	9 295	9 922	7,4%	6,7%
Total	14 670	20 868	27 900	29 089	30 692	31 829	6,1%	3,7%

Source : Ifen.

Éléments de comptabilité nationale

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	Taux de croissance annuel moyen (%)	
							2003/1990	2003/2002
							Produit intérieur brut (PIB)	1 009 345
Formation brute de capital fixe (FBCF)	227 750	222 098	286 944	296 902	295 800	298 700	2,1%	1,0%

Source : Insee.

Les dépenses de protection de l'environnement

Ralentissement de la dépense de gestion des eaux usées en 2003

De 1990 à 2003, la dépense nationale de gestion des eaux usées est passée de 6,3 à 11,2 milliards d'euros (aux prix courants), soit une croissance moyenne voisine de 4,4 % par an. Elle représente environ 0,8 % du PIB. Les dépenses courantes et en capital s'élèvent respectivement à 6,6 et 4,6 milliards d'euros. Toutefois en 2003, la progression est ralentie. La dépense courante est en effet pratiquement stabilisée par rapport à 2002. Pour la sphère industrielle, la consommation de service d'épuration est même en repli.

La gestion des eaux usées comprend la collecte et le transport des eaux usées, la prévention de la pollution à travers des modifications de procédés et le traitement des eaux usées et de refroidissement requis par certains processus industriels. Elle ne comprend pas le secteur de l'alimentation en eau potable.

- La dépense de gestion des eaux usées peut être divisée en trois grandes composantes :
- la gestion des eaux usées prise en charge par les collectivités locales, que ces eaux proviennent des ménages ou des entreprises raccordées au réseau publics (« assainissement collectif ») ;
 - la gestion des eaux usées industrielles par les entreprises qui traitent elles-mêmes leurs effluents (« épuration industrielle »)¹ ;
 - « l'assainissement autonome » pour les ménages qui ne sont pas raccordés aux réseaux d'assainissement collectif.

La dépense comprend les dépenses courantes mais aussi les investissements des producteurs de services de gestion des eaux usées. Parmi ceux-ci on distingue les producteurs spécialisés, administrations publiques ou entreprises et les producteurs dits « auxiliaires » qui exercent une autre activité mais gèrent leurs propres eaux usées².

Le financement de cette dépense est assuré par les usagers directs, les redevances d'assainissement, les subventions des communes et de leurs groupements, des départements, des régions, de l'État (FNDAE notamment) et des agences de l'Eau.

¹ Bien que tous les secteurs d'activité soient potentiellement concernés, les données disponibles ne portent que sur les industries extractives, agroalimentaires, manufacturières et d'énergie. Les dépenses de gestion des eaux usées relatives aux activités agricoles et d'élevage ne sont pas actuellement prises en compte. Elles seront intégrées à l'issue des travaux de mise en œuvre du volet économique de la directive cadre sur l'eau.

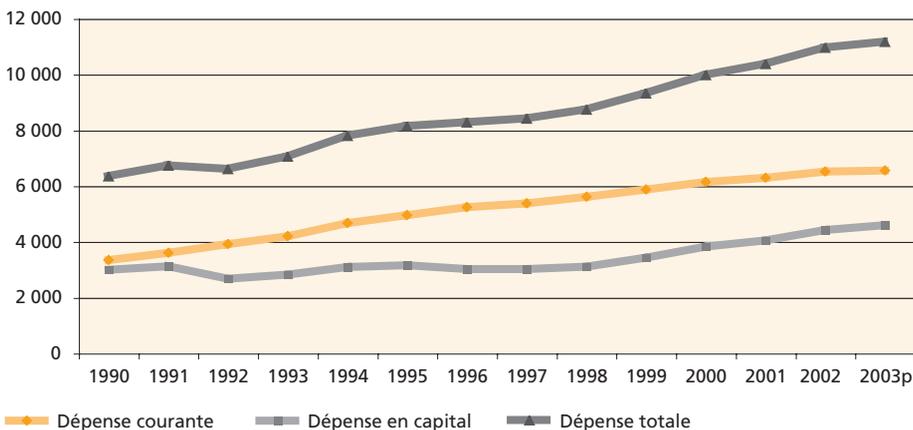
² Pour ces derniers, les investissements mesurés ne portent pas sur un champ complet, les dépenses des « petits » établissements ne sont pas intégrées.

Stabilisation de la dépense courante en 2003

La dépense courante³ augmente de façon soutenue sur l'ensemble de la période 1990-2003 : elle passe de 3,3 milliards d'euros en 1990 à 6,6 milliards en 2003, soit une hausse de 5,3 % par an en moyenne. Il convient néanmoins de distinguer deux périodes : de 1990 à 1996, la hausse de la dépense courante s'effectue à un rythme élevé alors qu'elle perd de son intensité de 1997 à 2003. Elle atteint 0,6 % en 2003, confirmant cette décélération qui accompagne une stabilisation du prix de l'assainissement.

La dépense de gestion des eaux usées

en millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

L'accroissement de la dépense courante s'explique essentiellement par l'augmentation du prix des services d'assainissement. Le prix hors taxes et redevances du service « assainissement » de la facture d'eau est passé de 0,33 euro/m³ à 0,76 euro/m³ entre 1990 et 1998, soit une augmentation au rythme annuel de 11,2 %. La redevance pollution enregistre un rythme annuel assez proche (+12 %).

Au cours de la période 1998-2001, ce prix enregistre un net ralentissement avec une hausse de 1,7 %. Mais cette hausse reste plus rapide que celle du prix de l'eau potable. La part relative de l'assainissement dans le prix total de l'eau augmente ainsi régulièrement. Elle passe de 32 % à 44 % de 1990 à 2003.

L'autre composante de la dépense courante, la quantité des eaux usées collectées et épurées, évolue peu en regard du prix. Elle augmente de moins de 9 % sur la période 1990-1999. La quantité d'eau utilisée restant une grandeur difficile à estimer, une hypothèse de stabilité a été faite pour la période 1998-2002, confirmée par les résultats de l'enquête Ifen - Scees 2001 qui annonce une progression des volumes facturés de l'ordre de 0,26 % sur la période 1998-2001.

³ Elle comprend les dépenses de fonctionnement des services : frais de personnel, achats de biens et services, subventions de fonctionnement.

Poursuite de la progression de l'investissement

La dépense en capital⁴ s'élève à 4,6 milliards d'euros en 2003. Elle a connu sur la période 1990-2003 un taux de croissance annuel moyen de 3,3 %. En fin de période, elle ne représente que 41 % de la dépense totale contre 47 % en 1990. Mais les évolutions de l'investissement sont également très différenciées selon les périodes : le niveau de l'investissement stagne entre 1990 et 1997, alors qu'il augmente fortement de 1998 à 2003.

L'évolution du prix de l'eau						
En euros/m ³	1990	1995	2000	2001	2002	2003
Assainissement (prix hors TVA)	0,45	0,87	1,12	1,15	1,18	1,20
TVA	0,03	0,05	0,06	0,06	0,07	0,07
Prix total (TTC)	1,42	2,11	2,54	2,57	2,65	2,70

Note : prix d'un m³ pour une consommation annuelle de 120 m³.

Source : Ifen, d'après le niveau de l'enquête Ifen - Scees pour 2001 et l'évolution de l'indice des prix Insee.

De 1998 à 2001, cette reprise des investissements s'explique par la croissance générale de l'économie et par les échéances électorales qui ont stimulé l'ensemble des investissements publics. Elle traduit également la hausse des prix des canalisations et les exigences réglementaires issues entre autres de la directive 91/271/CE du Conseil européen du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines et de la nouvelle directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000 du Parlement et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

Ces investissements sont liés à un parc d'équipements de plus en plus nombreux et coûteux : on dénombre en 2001, selon les résultats de l'enquête Ifen - Scees environ 15 000 stations d'épuration et 246 000 km de réseaux d'assainissement. En 2001, 2 100 km de réseaux ont été remplacés, 6 600 km de réseaux étendus et 16 millions de branchements effectués pour une population raccordée estimée à 45 millions d'habitants. La directive relative aux eaux résiduaires urbaines a entraîné et devrait continuer à engendrer des investissements coûteux.

Pour 2003, les investissements en matière d'assainissement restent relativement soutenus, +4,0 %, conformément aux données fournies par l'étude « Canalisateurs de France - Bipe Conseil » et selon les données du Syndicat national des professionnels du traitement des eaux résiduaires urbaines « Sniter ». Toutefois leur croissance est ralentie par rapport à 2002.

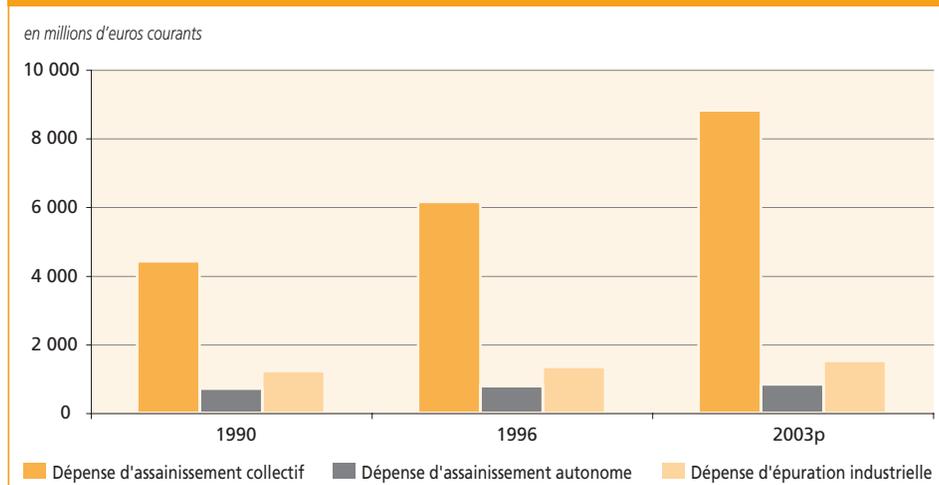
L'assainissement collectif : 80 % de la dépense

La dépense courante est répartie entre les ménages et les entreprises : les ménages dépensent pour le rejet de leurs eaux usées dans les réseaux collectifs d'assainissement ou pour l'entretien de leurs installations d'assainissement autonome. Les entreprises dépensent pour leurs rejets dans les réseaux collectifs ou pour le fonctionnement de leurs propres systèmes de traitement des eaux usées.

L'assainissement collectif représente la plus grosse part de la dépense totale. Cette part s'est accrue au cours des treize années d'observation, passant de 70 % en 1990 à près de 80 % en fin de période. En contrepartie, le poids de la dépense d'épuration industrielle et celui de

⁴ Elle comprend les investissements : construction des réseaux et des stations d'épuration, bâtiments, etc.

Les dépenses d'assainissement par type



Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

l'assainissement autonome des ménages tendent à se réduire. Cependant, leur montant financier en valeur absolue augmente.

La dépense d'assainissement collectif regroupe l'ensemble des dépenses relatives aux services communaux et intercommunaux de gestion des eaux usées, quels que soient leurs modes de gestion (régie directe, délégation partielle ou complète). Elle comprend la dépense en capital, la dépense courante des ménages, des entreprises raccordées et des administrations.

Avec 8,8 milliards d'euros en 2003, la dépense totale d'assainissement collectif représente près de 80 % de la dépense nationale de gestion des eaux usées.

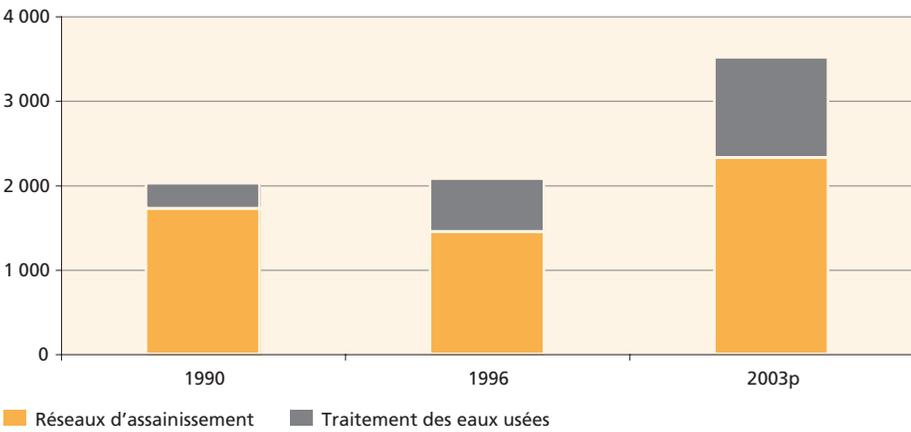
Sur l'ensemble de la période 1990-2003, la dépense courante est en assez forte progression. Cette augmentation est due à plusieurs facteurs : le plus grand nombre de ménages et d'entreprises desservis par les réseaux d'assainissement, l'augmentation des capacités de traitement, le développement de modes de traitement pour l'environnement plus coûteux. Ces facteurs participent à la hausse du prix de l'eau sur cette période. En 2003 toutefois, la progression est nettement ralentie, la dépense n'augmentant que de 1,3 % en euros courants.

Les investissements ont connu pour leur part une croissance modérée sur la période 1990-1999, passant de 2,0 milliards d'euros en 1990 à 2,5 milliards d'euros en 1999 puis une hausse plus rapide sur les dernières années. En 2003, la hausse se situe aux alentours de 4 %. Cette évolution se différencie selon les activités et les périodes :

- **dans le domaine des réseaux d'assainissement**, les informations issues de « Canalisateurs de France » confirment une hausse importante des investissements, à partir de 1998. En 1999, les investissements retrouvent aux prix courants leur niveau de 1990. En 2003, les investissements en réseaux connaissent une hausse de 4 %, atteignant 2,3 milliards d'euros courants ;
- **dans le domaine du traitement des eaux usées**, les investissements ont crû continuellement à un rythme soutenu entre 1990 et 1997, passant de 0,3 milliard d'euros à 0,6 milliard. Le rythme des investissements s'est ensuite ralenti en 1997 et 1998. De 1999 à 2003, la tendance est à nouveau marquée à la hausse.

Les investissements en assainissement collectif

en millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

On ne peut pas préciser à ce jour si la hausse de la dépense d'investissement est liée aux prix ou à un véritable accroissement des réalisations physiques.

Tassement de la dépense de gestion des eaux usées industrielles

La dépense de gestion des eaux usées industrielles regroupe les dépenses des entreprises qui traitent elles-mêmes leurs eaux usées et leurs eaux de refroidissement et qui investissent pour réduire leur pollution à la source. Après avoir connu une forte augmentation entre 1990 et 1995, cette dépense retrouve en 1998 un niveau proche de celui de 1990 (1,32 milliard d'euros). Sur la période 1990-2003, elle connaît une croissance très inférieure à celle de la dépense nationale de gestion des eaux usées : 1,5 % par an en moyenne contre environ 4,4 % pour la dépense totale. En 2003, la dépense courante est en repli de 2 % par rapport à 2002.

Les investissements des entreprises pour la qualité de l'eau se maintiennent entre 0,3 et 0,4 milliard d'euros chaque année depuis le début de la période. Ce sont les industries produisant les pollutions les plus importantes qui réalisent les dépenses les plus élevées : industries agroalimentaires, chimie, industries du papier, métallurgie...

La dépense courante a crû sensiblement entre 1990 et 1996, passant de 0,86 milliard à 1,0 milliard d'euros. De 1997 à 2003, la dépense courante est quasiment stable.

La dépense modérée des ménages en assainissement autonome

L'assainissement autonome, avec une dépense de 835 millions d'euros en 2003, représente 18 % de la dépense financée par les ménages dans le domaine de la gestion des eaux usées. Elle se compose de la dépense en capital pour l'installation des systèmes d'assainissement autonome et de la dépense courante pour les services de vidange de ces systèmes.

La dépense des ménages en assainissement non collectif est étroitement corrélée avec le parc existant de fosses septiques (stock de capital) estimé d'après le recensement de la population de 1999 à 5,3 millions de fosses septiques. La réglementation oblige les proprié-

taires de ces équipements à les contrôler et vidanger tous les quatre ans ainsi qu'à réaliser une opération de remise aux normes tous les dix ans.

La dépense en capital est relativement stable jusqu'en 1998. Elle a, depuis, légèrement augmenté pour s'élever à 670 millions d'euros en 2003.

La dépense courante a presque doublé entre 1990 et 1995. Depuis 1997, la tendance est à la stabilité. Le montant est estimé à 165 millions d'euros en 2003.

L'évaluation situe la dépense courante très en deçà du niveau théorique auquel conduirait la stricte application des normes d'entretien des équipements. De même, eu égard au coût d'investissement moyen d'une fosse septique (entre 3 000 et 7 000 euros TTC) et de sa durée de vie moyenne (30 ans), le niveau potentiel de la dépense en capital se situe entre 700 et 1 200 millions d'euros. L'estimation 2003 retenue dans les comptes nationaux des eaux usées, 670 millions d'euros, se situe donc dans la fourchette basse. Elle suppose que la majorité des équipements relèvent de techniques simples avec un coût moyen plus proche de 4 000 euros TTC.

À compter de 2005, les communes se voient confier la mission de contrôle du bon fonctionnement de ces équipements. Les services publics d'assainissement non collectif (SPANC) sont créés à cet effet.

Le financement de la gestion des eaux usées

Le financement est globalement le reflet de la dépense, chaque agent payant le plus souvent pour sa consommation ou son investissement. Les agences de l'Eau, le Fonds national pour le développement des adductions d'eau (FNDAE), les collectivités locales jouent un rôle important en redistribuant sous forme d'aides à l'investissement des montants perçus en redevances ou en impôts (dans le cas notamment des aides versées par les départements et les régions).

Les aides en capital pour l'assainissement progressent depuis 1990 de 7 % par an en moyenne. Les agences de l'Eau contribuent à cette forte progression, avec une croissance annuelle de leurs aides de 13,3 % sur la période 1990-2003. Le FNDAE et les financements des départements et des régions évoluent différemment avec respectivement une baisse de 1,1 % et une hausse de 3,7 % sur la période 1990-2003. La croissance des aides est principalement marquée pour la période 1990-1996 (+8,9 % en moyenne). Enfin, la part de ces aides dans la dépense en capital d'assainissement collectif est passée de 28 % en 1990 à près de 40 % en 2003.

Les agents essentiellement financeurs de la dépense de gestion des eaux usées sont les ménages et les collectivités locales, les entreprises voyant leurs contributions diminuer en volume et en valeur.

La contribution des ménages au financement des eaux usées a plus que doublé entre 1990 et 2003, pendant celle des collectivités locales augmentait de 67 % et celle des entreprises baissait de 17 %. Les autres financements sont passés de 3 % en 1990 à 7,4 % du financement en 2003.

ANNEXES

Méthodologie

Les résultats présentés dans la présente édition du rapport sont issus des travaux de rénovation du compte de l'assainissement des eaux usées dont les grandes lignes ont été annoncées dans l'édition précédente. La nécessité de la rénovation du compte tient à la nature des données qui participent à sa confection et nullement à des évolutions conceptuelles ou de champ. Elle comprend des aspects de sources et de méthodes.

Les sources : parmi les données mobilisées, certaines sont produites annuellement et sont intégrées régulièrement au compte. D'autres sont issues d'enquêtes à périodicité supra-annuelle. La prise en compte de leurs résultats conduit alors à revoir les séries déjà publiées.

À l'occasion des comptes de l'année 2003, sont ainsi intégrés les résultats de l'enquête « Budget des familles » de 2001, réalisée par l'Insee tous les cinq ou six ans ainsi que ceux de l'enquête Eau de 2001, réalisée par l'Ifen et le Scees tous les trois ans.

L'apport de ces enquêtes est déterminant pour l'établissement d'un double partage :

- la répartition entre service d'eau potable et service d'assainissement de la production de service connue globalement pour l'eau potable et l'assainissement (les comptes des producteurs de ce service ne permettent pas de distinguer entre les deux).
- le partage de la production entre consommation des ménages et consommation du secteur productif.

Entre les deux dernières enquêtes, l'évaluation de la consommation d'eau et d'assainissement des ménages reposait sur une hypothèse de stabilité des volumes consommés. Elle est infirmée par les dernières enquêtes dont les résultats conduisent à accroître d'environ 1,2 milliard d'euros la consommation des ménages et donc à réduire d'autant celle des entreprises, construite par solde.

Au titre des changements liés à des sources, on citera encore la révision des données sur les investissements dits « intégrés » et les investissements de prévention de l'enquête Antipol. L'impact de ces révisions est cependant très limité.

Amélioration de méthode : elle concerne la mesure de la production de service d'eau potable et d'assainissement. Cette production est assurée par deux types de producteurs : les collectivités locales et les entreprises délégataires. La consolidation des comptes des unes et des autres doit éliminer le double compte lié au versement, par les délégataires aux collectivités, d'une « surtaxe communale ». Les travaux menés pour établir des comptes par district ont mis en évidence un défaut de cette consolidation, corrigé à l'occasion de la présente rénovation. La production de service collectif d'eau potable et d'assainissement est ainsi révisée à la baisse d'environ 5 %, passant de 11,5 milliards d'euros pour l'année 2002 avant rénovation à 11,0 milliards après rénovation. Ces « prélèvements perçus pour compte de tiers » relevés dans les comptes des délégataires s'amenuisent au fil des ans. La correction est de près de 1 milliard pour les années 1997 et 1998.

Données chiffrées

La dépense de gestion des eaux usées

en millions d'euros courants	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^d	2003 ^p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
										2003/1990	2002/2001	2003/2002
										Dépense courante	3 344	5 238
Dépense en capital	2 997	3 028	3 027	3 107	3 437	3 825	4 056	4 431	4 597	3,3%	9,3%	3,7%
Total	6 341	8 266	8 410	8 723	9 307	9 970	10 358	10 947	11 155	4,4%	5,7%	1,9%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Les principales composantes de la dépense de gestion des eaux usées

en millions d'euros courants	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^d	2003 ^p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
										2003/1990	2002/2001	2003/2002
										Dépense d'assainissement collectif	4 411	6 143
Dépense courante	2 391	4068	4224	4434	4664	4871	5029	5231	5299	6,3%	4,0%	1,3%
– consommation finale (ménages)	1 225	2 578	2 796	2 990	3 170	3 329	3 492	3 722	3 819	9,1%	6,6%	2,6%
– consommation intermédiaire (branches productives)	1 167	1 491	1 428	1 444	1 494	1 542	1 537	1 509	1 480	1,8%	-1,9%	-1,9%
Dépense en capital	2 020	2 075	2 102	2 200	2 467	2 778	2 966	3 374	3 511	4,3%	13,8%	4,0%
– en réseaux d'assainissement	1 722	1 448	1 494	1 646	1 745	1 905	2 010	2 225	2 325	2,3%	10,7%	4,5%
– en traitement des eaux usées dont acquisitions de terrains	298	626	608	553	721	872	956	1 150	1 186	11,2%	20,3%	3,2%
Dépense d'assainissement autonome	711	779	767	760	825	839	807	810	835	1,2%	0,3%	3,0%
Dépense courante	98	174	172	171	169	171	169	168	165	4,1%	-0,8%	-1,8%
Dépense en capital	614	605	595	589	656	668	638	642	670	0,7%	0,7%	4,3%
Dépense d'épuration industrielle	1 218	1 344	1 317	1 330	1 352	1 458	1 521	1 532	1 511	1,7%	0,7%	-1,4%
Dépense courante	855	996	987	1011	1037	1103	1104	1118	1095	1,9%	1,3%	-2,0%
Dépense en capital	363	348	330	318	314	355	417	414	416	1,0%	-0,7%	0,4%
Total	6 341	8 266	8 410	8 723	9 307	9 946	10 324	10 947	11 155	4,4%	6,0%	1,9%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Les aides en capital des agences de l'Eau, du FNDAE, des départements et régions

en millions d'euros courants	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^d	2003 ^p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
										2003/1990	2002/2001	2003/2002
										Aides du FNDAE pour l'assainissement collectif	35	48
Aides des agences de l'Eau pour l'assainissement collectif	136	421	449	436	595	529	565	641	689	13,3%	13,5%	7,5%
Aides des départements et régions	394	472	474	534	523	539	582	582	632	3,7%	0,0%	8,5%
Total (eaux usées)	564	942	973	1 020	1 167	1 114	1 196	1 274	1 351	7,0%	6,5%	6,1%
% par rapport à la dépense en capital d'assainissement collectif	12,8%	15,3%	15,4%	15,4%	16,4%	14,6%	15,0%	14,8%	15,3%			

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen, d'après les données de l'Ifen, de la DGCP, des agences de l'Eau et du FNDAE.

Données chiffrées

Le financement de la dépense de gestion des eaux usées

en millions d'euros courants	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
										2003/1990	2002/2001	2003/2002
										Producteurs non spécialisés ⁽¹⁾	2 367	2 780
Ménages	1 936	3 356	3 562	3 750	3 995	4 168	4 299	4 532	4 653	7,0%	5,4%	2,7%
Producteurs spécialisés ⁽²⁾	1 456	1 132	1 130	1 179	1 299	1 688	1 805	2 170	2 229	3,3%	20,2%	2,7%
dont municipalités et EPCI	1 169	838	832	867	950	1 471	1 519	1 868	1 937	4,0%	23,0%	3,7%
dont entreprises spécialisées	287	294	298	312	350	217	286	302	292	0,1%	5,6%	-3,3%
Administrations publiques	581	996	1 030	1 076	1 244	1 182	1 282	1 360	1 432	7,2%	6,1%	5,3%
Total	6 341	8 266	8 410	8 723	9 307	9 946	10 324	10 947	11 155	4,4%	6,0%	1,9%

Note : p = données provisoires.

(1) : ensemble des entreprises, à l'exclusion des entreprises spécialisées dans l'assainissement collectif (entreprises délégataires).

(2) : services d'assainissement des collectivités locales et entreprises délégataires.

Source : Ifen.

Les dépenses pour la gestion des déchets continuent à progresser

En 2003, la dépense de gestion des déchets s'élève à 10,5 milliards d'euros et progresse de 5 % par rapport à 2002. Ce résultat s'inscrit dans la tendance observée au cours des années précédentes. L'accroissement de la dépense concerne surtout la gestion des déchets municipaux et l'activité de traitement des déchets spéciaux. La contribution des administrations publiques au financement de la dépense diminue quelque peu en 2003.

Contexte général

Des obligations réglementaires de nature à stimuler les activités d'élimination des déchets

La loi du 13 juillet 1992, stipulant que seuls les déchets ultimes peuvent être admis en décharge, est arrivée à échéance en juillet 2002, et une nouvelle loi, définissant le contexte réglementaire et les enjeux de l'activité du secteur des déchets est en préparation.

En application de l'arrêté du 20 septembre 2002, transposant la directive européenne de décembre 2000, les unités d'incinération des ordures ménagères se mettent progressivement en conformité avec les nouvelles normes beaucoup plus sévères de rejets d'émissions qui devront être appliquées fin 2005. La modernisation de ce parc a entraîné une forte diminution des émissions de dioxines des usines de traitement d'ordures ménagères (UIOM) qui sont passées de 1 090 g d'équivalent toxique international (ITEQ) en 1995 à 115 g en 2003. 127 unités sont concernées ; la norme la plus difficile à respecter et la plus coûteuse concerne le traitement des fumées. D'autres mesures favorisant la collecte séparative et le recyclage ont aussi des incidences fortes sur les activités de gestion des déchets.

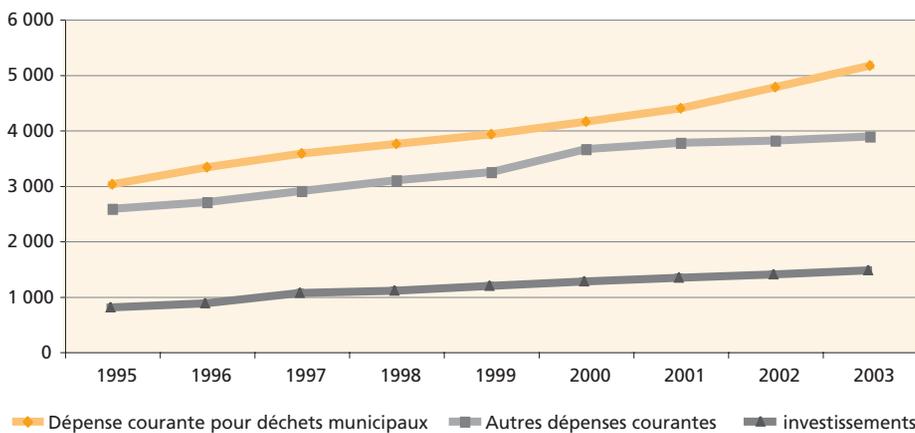
La dépense nationale : 10,5 milliards d'euros, en hausse de plus de 5 % par rapport à 2002

En 2003, la dépense nationale de gestion des déchets est évaluée à 10,5 milliards d'euros. Malgré une activité économique atone, le secteur de la gestion des déchets continue d'afficher une croissance de plus de 5 % par rapport à l'année 2002. Le montant de la dépense est passé de 0,42 % du PIB en 1990 à 0,67 % en 2003.

La dépense courante est composée de la dépense des administrations publiques pour la gestion des déchets municipaux, de la dépense des ménages pour les sacs et récipients de collecte des déchets et de la dépense des entreprises pour la gestion de leurs déchets.

La dépense de gestion des déchets

en millions d'euros



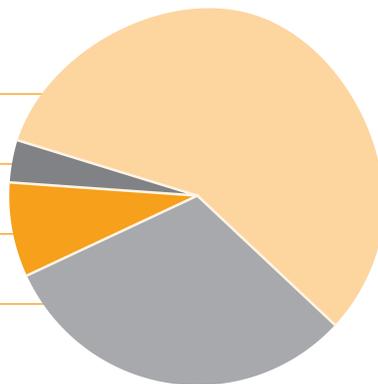
Source : Ifen.

La dépense courante de gestion a connu une croissance de 5,4 % entre 2002 et 2003. Cette tendance est due principalement à la gestion des déchets municipaux. Les administrations publiques assurent 57 % de la dépense courante et les ménages toujours 4 %.

Répartition de la dépense courante en 2003

En %

Administrations publiques	57%
Entreprises spécialisées	4%
Entreprises (gestion interne)	8%
Ménages	31%



Source : Ifen.

La dépense en capital représente 14 % de la dépense nationale en 2003. La progression des investissements est continue depuis plusieurs années. Alors que l'investissement des entreprises a baissé depuis deux ans dans l'ensemble de l'économie et encore plus dans l'industrie, les premières estimations indiquent une augmentation sensible dans le secteur des déchets. Cependant ces résultats sont très contrastés selon les diverses activités du secteur (collecte, traitement des déchets banals, déchets dangereux).

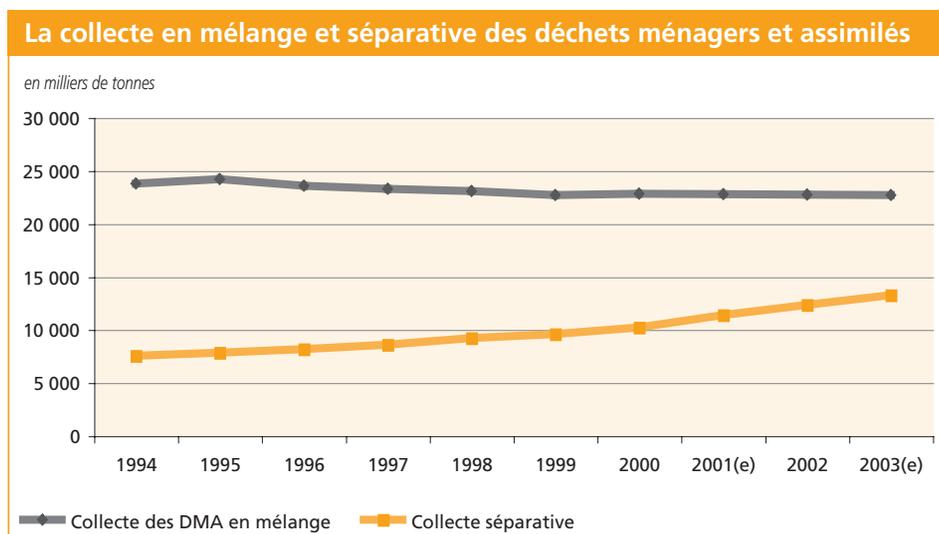
Les administrations publiques réalisent 66 % de la dépense en capital et les entreprises les 34 % restant.

La dépense de gestion des déchets municipaux

Une hausse de 2,5 % en 2003

On assiste depuis quelques années à une légère baisse de la collecte en mélange des déchets ménagers et assimilés, à un niveau de 23 millions de tonnes, et à une hausse de la collecte séparative.

Selon la dernière enquête de l'Ademe sur l'année 2001, 6,7 millions de tonnes ont été collectés dans les 2 856 déchèteries, soit une progression annuelle de 12 % depuis 1996, date de l'enquête précédente. Sans qu'il soit possible d'avancer des chiffres précis, les quantités de déchets amenés en déchèteries devraient s'accroître assez rapidement pendant quelques années encore. La collecte sélective des emballages (verre, métaux, plastiques, papiers-cartons et journaux) progresse sensiblement. Globalement la quantité de déchets ménagers collectés augmente de 2 à 3 % par an depuis quelques années, mais moins fortement en 2002 et en 2003. La France (y compris les DOM) produirait en 2003 environ 1 kg par jour et par habitant de déchets en mélange et 550 kg par an et par habitant en comptant tous les déchets, qu'ils soient triés ou en mélange.



Note : (e) estimation, sauf pour la collecte séparative et les déchèteries en 2001.

Source : Ademe.

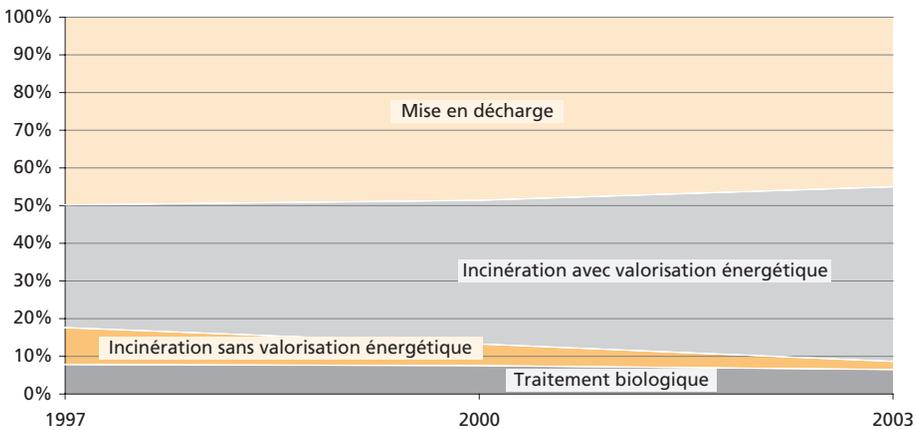
La part des déchets mis en décharge baisse aussi bien pour la collecte en mélange que pour les déchèteries. En 2003, 45 % des déchets sont mis en décharge ; ce qui est encore bien supérieur aux objectifs de la loi de 1992. La part de l'incinération avec récupération d'énergie a fortement progressé depuis 2000. Le compostage et la méthanisation concernent environ 6 % des quantités éliminées.

La gestion des déchets municipaux : 58 % de la dépense totale

Selon les estimations faites pour 2003, les dépenses relatives à la gestion des déchets municipaux s'élèvent à 6 137 millions d'euros, dont 16 % pour les investissements. Elles progressent de 7 % par rapport à 2002.

Répartition des modes de traitement des déchets ménagers et assimilés en mélange

en % du total



Note : estimation en 2003.

Source : Ifen - Ademe.

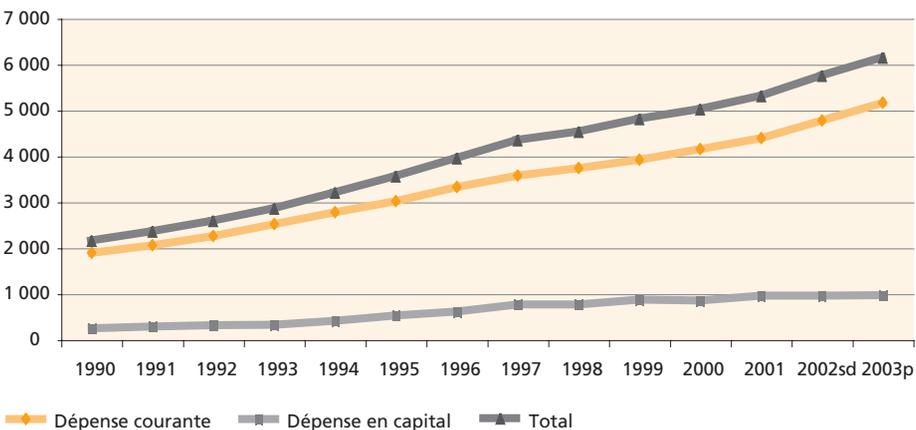
La dépense courante en hausse de plus de 8 % en 2002 et 2003

La dépense courante de gestion des déchets municipaux avait progressé de 8,7 % en 2002, comme les recettes des taxes et redevances des ordures ménagères. Les premières estimations basées sur les recettes venant de la TEOM et de la REOM indiquent encore une progression très rapide pour 2003.

Les obligations pesant sur les modes de traitement plus complexes, le développement du tri, de la collecte sélective, le passage à la semaine de 35 heures, la concentration des entreprises du secteur sont autant de facteurs pouvant expliquer cette hausse des coûts.

La dépense de gestion des déchets municipaux

en millions d'euros courants



Note : sd : semi-définitif, p : provisoire.

Source : Ifen.

Selon les résultats de la direction de la Comptabilité publique, les prestations des entreprises, qui sont une des composantes de la gestion des déchets municipaux, ont augmenté chaque année de plus de 6 % depuis 2000 et atteignent 45 % du montant de la dépense. 20 % des prestations sont confiées à d'autres collectivités (syndicats et certains groupements). Les groupements à fiscalité propre effectuent 30 % des dépenses courantes.

Les recettes issues de la vente de l'énergie récupérée lors de l'incinération, de la vente du compost, des matériaux collectés sélectivement sont évaluées à 335 millions d'euros en 2003, soit une hausse de 9 % par rapport à 2002. Elles représentent 6,5 % de la dépense courante de gestion des déchets. Parallèlement les ventes du secteur de la récupération progressent de 5 % en 2003.

Progression sensible des investissements faits par les collectivités locales

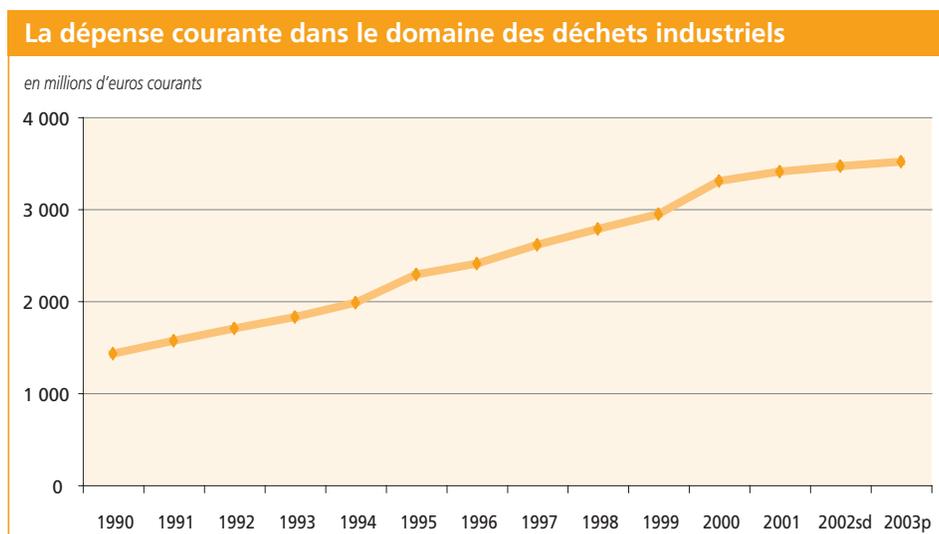
L'application des mesures réglementaires, en particulier sur les rejets des incinérateurs (échéance 2005) et la mise en place de filières émergentes (déchets d'équipements électriques et électroniques...), va induire une forte hausse de la dépense en capital. Suite à une politique active du ministère de l'Écologie et du Développement durable en 2002, les 127 usines d'incinération d'ordures ménagères existant en 2003 étaient toutes conformes aux dispositions réglementaires en vigueur. Par ailleurs le ministère poursuit sa politique de résorption des décharges « non autorisées » ou sauvages.

La fin du système d'aides de l'Ademe, le 1^{er} juillet 2002, avait provoqué un accroissement très sensible des investissements faits par les collectivités locales probablement poursuivis en 2003.

Cependant, les investissements réalisés par les entreprises pour le compte des collectivités ont peu augmenté en 2002 et même diminué en 2003.

La dépense de gestion des déchets industriels

Sur l'ensemble de la période allant de 1990 à 2003, la dépense pour les déchets industriels a été multipliée par 2,5. La dépense courante des entreprises est composée des dépenses réa-



Note : sd : semi-définitif, p : provisoire.

Source : Ifen.

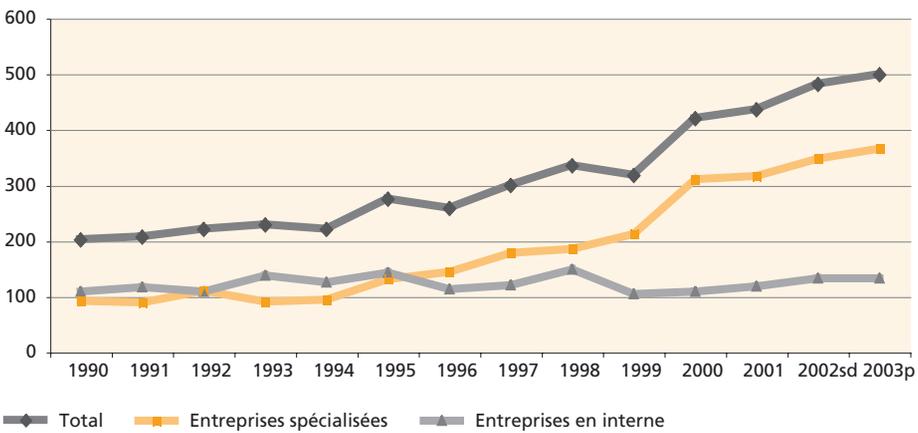
lisées « en externe » par d'autres entreprises spécialisées dans la collecte et le traitement des déchets et des dépenses de gestion « en interne » que les entreprises réalisent pour éliminer leurs propres déchets.

Un quart des dépenses des entreprises est réalisé en interne

Les dépenses de fonctionnement (880 millions d'euros) ont été réévaluées pour mieux prendre en compte l'amortissement du capital, qui représente environ 120 millions d'euros en 2003. Elles stagnent depuis plusieurs années, ce qui indique que les industriels confient de plus en plus la gestion de leurs déchets à des sociétés spécialisées. Cette évolution peut traduire également une meilleure rationalisation du traitement des déchets en interne.

Les investissements dans le domaine des déchets industriels

en millions d'euros courants



Note : sd : semi-définitif, p : provisoire.

Source : Ifen.

Les investissements pour l'environnement effectués par les entreprises s'élèvent à 137 millions d'euros. La majeure partie d'entre eux concerne des équipements de traitement ou de recyclage. Les équipements de prévention ou de procédés permettant de réduire la production de déchets restent peu importants.

Les investissements de l'industrie dans la gestion des déchets

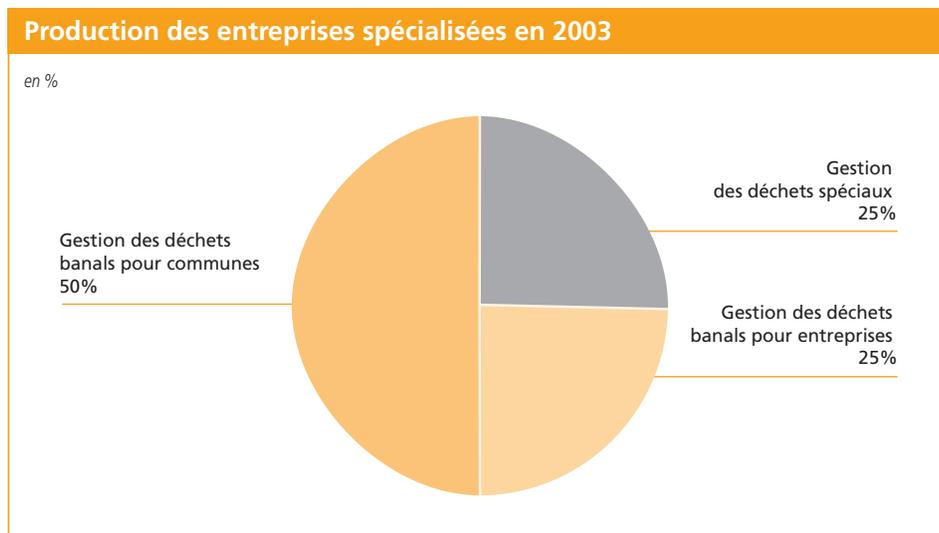
en millions d'euros	Investissements	En 2003	En 2002
	Spécifiques	105,2	109,3
	Changement de procédé	25,2	17,4
	Études préliminaires	6,4	6,3
	Total	136,8	133,0

Source : Sessi / Scees, enquête Antipol.

Les secteurs de la chimie, de la métallurgie, des produits minéraux et de l'énergie ont réalisé 54 % de l'ensemble des investissements spécifiques antipollution en 2002. Bien que les investissements de l'industrie aient diminué depuis deux ans, le montant des investissements internes aux entreprises a augmenté de 12 % en 2002 et de 3 % en 2003.

Résultats contrastés de l'activité des entreprises spécialisées

Dans l'ensemble, la production des services de gestion des déchets (secteurs 90B et 90C de la nomenclature d'activités) s'élève à 5,2 milliards d'euros en 2002 puis 5,4 milliards en 2003. L'évolution entre le secteur de la gestion des déchets banals et celui du traitement des déchets spéciaux est très contrastée, si bien que la progression d'ensemble est modérée en 2003.



Source : Ifen, d'après Insee.

Stabilisation des activités de gestion des déchets banals et inertes

On observe une stabilisation de la production de ces entreprises à un niveau élevé après plusieurs années de croissance soutenue. Après une période d'expansion et d'acquisitions importantes de filiales, les majors de la profession se recentrent sur leur cœur de métier. Ces politiques vont de pair avec une hausse modérée de 2 % de leur production. Les entreprises du domaine réalisent également des prestations pour des collectivités locales qui sont intégrées à la dépense de gestion des déchets municipaux. Ces prestations représentent environ deux tiers de leur activité. Le chiffre d'affaires correspondant progresse de plus de 6 % par an depuis 2000. En revanche, la production réalisée pour le traitement des déchets des entreprises aurait légèrement décliné depuis deux ans.

Les investissements ont également enregistré une diminution de 9 %.

Hausse sensible des activités de gestion des déchets spéciaux

Contrairement à leurs homologues traitant les déchets banals, les entreprises éliminant les déchets spéciaux ont connu une augmentation de presque 9 % de leur production en 2003, qui fait suite à plusieurs années de croissance élevée. L'élimination des farines animales, la mise en place de nouvelles filières (pneus et véhicules usagés, déchets électriques et électroniques) offre des marchés en croissance.

Les dépenses d'investissement sont fluctuantes ; leur hausse atteindrait 40 % en 2003. Les nouvelles dispositions prises sur l'incinération, dont celle des déchets spéciaux, et le développement de la valorisation de produits en fin de vie contenant des substances dangereuses suscitent des besoins d'investissements, dont une partie est réalisée pour le compte des collectivités locales.

Les dépenses des ménages

Les ménages dépensent pour leurs achats de poubelles et de sacs poubelles. Il semble qu'à cause de l'achat de certains types de sacs, la dépense, après une baisse en 2002, ait retrouvé son niveau de 2001. Elle représente 3,5 % de la dépense totale de gestion des déchets.

Dans le compte actuel, faute d'informations précises, d'autres dépenses ne sont pas intégrées. Par exemple, on ne dispose pas des dépenses d'achat de composteurs individuels pour lesquels l'Ademe verse une aide aux collectivités locales. D'autre part, les charges de transfert des poubelles sur la voie publique, leur entretien et la mise en place de collecte sélective dans les grands immeubles collectifs ne sont pas comptabilisés. L'Ademe a apporté un soutien de 2,5 millions d'euros pour encourager des opérations d'un montant de 16,2 millions d'euros concernant la collecte sélective en habitat vertical. Cependant dans ces deux cas, il est difficile d'estimer la part restant à la charge des ménages.

Le financement de la dépense

Les premiers financeurs de la dépense totale sont les entreprises, suivies par les ménages. Le poids des administrations publiques a baissé en 2003, particulièrement par la diminution des subventions de l'Ademe.

Les aides de l'Ademe, des agences de l'Eau et des organismes agréés (Eco-Emballages, Adelphé) et des conseils généraux représentent environ 4 % du total de la dépense courante et 18 % des investissements.

Les ménages et les entreprises financent 95 % de la dépense courante

Les hausses de taxe et de redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Bien que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ne soit pas une taxe théoriquement affectée, on peut dire que la dépense courante des collectivités locales est financée principalement par cette taxe et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

Ces deux taxes représentent 85 % de la dépense courante ; leur part a augmenté durant la dernière décennie puisqu'elles constituaient 78 % du financement en 1990 et près de 83 % en 1999. Le montant de la TEOM est estimé à 3 761 millions d'euros en 2003 et celui de la REOM, selon la définition plus extensive de la comptabilité publique, à 625 millions d'euros.

Le montant de la dépense financée par les collectivités locales sur leur budget propre baisse assez nettement, ainsi que les aides versées par l'Ademe.

Le financement de la dépense courante de gestion des déchets municipaux

en millions d'euros courants								Taux de croissance annuel moyen en %		
	1990	1998	1999	2000	2001	2002	2003 ^p	2003/1990	2002/2001	2003/2002
Total	1 894	3 749	3 929	4 156	4 394	4 775	5 166	8,7 %	8,7 %	8,2 %
TEOM	1 282	2 605	2 719	2 794	3 014	3 358	3 761	9,4 %	11,4 %	12,0 %
Redevances	200	493	520	647	572	586	625	10,0 %	2,4 %	6,7 %
Autres contributions	411	651	689	716	808	832	780	5,5 %	2,9 %	-6,2 %

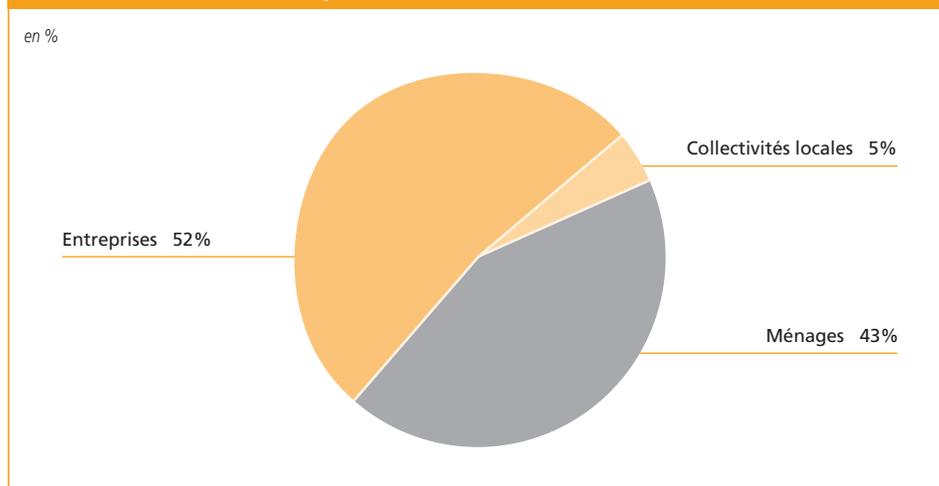
Note : p = données provisoires

Source : Ifen.

La croissance soutenue de la contribution des ménages

Les ménages financent leurs propres achats de sacs poubelles et de récipients de collecte. Ils financent également une grande partie de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères prélevées par les communes ; une autre partie est financée par les entreprises (artisans, petits commerçants). Les ménages financent ainsi 43 % de la dépense courante et leur contribution a augmenté de 10,7 % en 2003 après une hausse de plus de 8 % en 2002.

Le financement de la dépense courante en 2003



Source : Ifen.

Les entreprises financent la presque totalité de leurs dépenses. Elles participent en plus pour un montant de 283,2 millions d'euros au financement de la collecte des emballages par le biais des contributions versées aux organismes agréés. Le volume des emballages a augmenté et le barème a été fortement réévalué en 2002. Les entreprises payent aussi des redevances quand elles font appel aux communes pour la gestion de leurs déchets ; ces taxes s'élèvent à 104 millions d'euros en 2003.

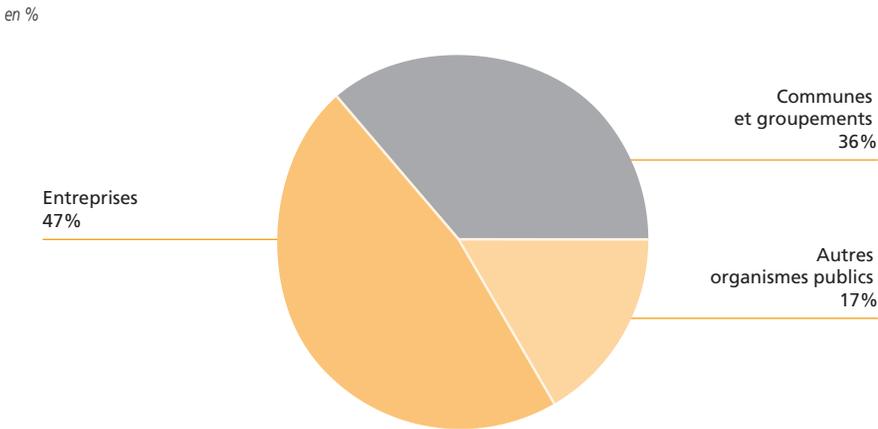
Les entreprises reçoivent cependant quelques subventions de l'État par le biais des aides des agences de l'Eau et de l'Ademe pour l'élimination des huiles usagées. Ces aides sont en diminution et s'élèvent à 45 millions d'euros en 2003 après 48 millions d'euros en 2002.

Baisse des aides à l'investissement versées au secteur communal

Les administrations publiques financent 53 % de la dépense en capital dont 36 % pour le secteur communal. Les investissements de ce dernier, 758 millions d'euros en 2003, reçoivent des aides publiques provenant de l'Ademe et des conseils régionaux ou départementaux et du fonds de compensation de la TVA. Certains investissements sont très fortement aidés. Globalement la part des aides est en léger retrait, puisqu'elles représentaient 42 % du montant des investissements en 2000 et 30 % en 2003. Durant cette dernière année, l'Ademe a surtout aidé des projets de réhabilitation des décharges, des centres de tri et des déchèteries. Ses engagements ont été réduits après juillet 2002, échéance prévue par la loi de 1992 qui réserve la mise en décharge aux seuls déchets ultimes.

Les entreprises financent la quasi-totalité de leurs investissements ; elles reçoivent cependant quelques aides de l'Ademe pour le traitement des déchets qui ont atteint 5,3 millions

Le financement de la dépense en capital en 2003



Source : Ifen.

d'euros en 2003. L'Ademe verse également des aides pour la valorisation des déchets ; leur montant est passé de 9,2 millions en 2002 à 18,5 millions en 2003. Ces aides concernent essentiellement l'incinération des farines animales.

Le nettoyage des rues

Selon les classifications internationales, le nettoyage des rues fait partie intégrante de la gestion des déchets. Cependant la dépense correspondante ne fait pas encore l'objet d'une évaluation s'appuyant sur une méthodologie aussi détaillée que celle définie pour les autres éléments de la dépense de gestion des déchets. C'est pourquoi les estimations correspondantes ne sont pas intégrées dans l'évaluation de la dépense de gestion des déchets mais font l'objet d'une présentation séparée.

De 1990 à 2003, la dépense des administrations publiques pour le nettoyage des rues a progressé de 3,8 % en moyenne annuelle. Après une hausse assez forte en 2002, en partie due à l'augmentation des charges de personnel, suite au passage des 35 heures, la progression est plus modérée en 2003. La dépense courante représente environ 93 % de la dépense totale pour le nettoyage des rues.

Dans cet ensemble, le chiffre d'affaires des entreprises pour cette activité est estimé à 106 millions d'euros en 2002, il enregistre, selon les premières estimations, une forte hausse en 2003.

L'évolution 2001-2002 est basée sur les données de la direction générale de la Comptabilité publique : dépenses de la fonction 813 des budgets principaux des communes et de leurs groupements. Cette source permet également d'estimer la répartition entre dépense courante et dépense en capital.

ANNEXES

Méthodologie

Trois approches complémentaires de la dépense courante de gestion des déchets municipaux

L'estimation de la dépense courante de gestion des déchets s'appuie sur des données issues de deux sources principales d'informations : la Direction générale de la comptabilité publique (Bureau des comptes nationaux des administrations publiques), qui fournit des montants de recettes et dépenses de gestion des déchets pour les collectivités locales et leurs groupements et l'Ademe, qui donne des indications sur les quantités de déchets et les coûts unitaires associés aux différents modes de collecte et traitement.

La confrontation des estimations comptables, par les recettes d'une part, par les dépenses d'autre part, avec les résultats issus de la méthode prix-quantités de l'Ademe, détermine l'évolution de la dépense courante de gestion des déchets municipaux. Cette confrontation constitue l'un des principaux apports de la rénovation méthodologique du compte intervenue en 2001 et 2002.

- *La méthode prix-quantités*

L'évaluation se fait en sommant les différentes quantités de déchets collectés et éliminés, multipliées par le coût correspondant. La principale source d'information est l'Ademe. Un point de calage régulier sur les quantités est fourni par l'enquête ITOM, disponible une année sur deux. Des tendances lourdes se dégagent de l'observation des quantités : celles-ci subissent des inflexions relativement limitées, qui affectent surtout la répartition entre les différents modes de collecte et traitement. Les estimations réalisées sur les années 2001 et 2002 conduisent ainsi à une croissance combinée prix-quantités de l'ordre de 5 %. Les éléments de coût sont connus par des enquêtes ponctuelles et la question de leur actualisation régulière reste posée. Cette méthode permet néanmoins de suivre de près l'évolution des quantités de déchets et celle de leur mode d'élimination.

- *La dépense estimée à partir des données des collectivités locales venant de la Comptabilité publique*

Cette approche permet de mesurer directement la dépense courante à l'initiative des collectivités locales pour toutes celles qui remplissent des états comptables spécifiques aux dépenses de gestion de déchets. Ces données comprennent depuis 2002 les groupements à fiscalité propre (GFP), pour lesquels il fallait estimer la dépense en supposant qu'elle avait la même structure que celle des autres collectivités. La connaissance des dépenses des GFP apporte une amélioration importante. En 2002, la croissance de la dépense de gestion des déchets était estimée à 9,6 % au lieu de 8,7 % en définitive.

- *Les recettes comptables*

Selon les conventions des comptes nationaux, la valeur de la dépense de gestion des déchets municipaux est donnée, pour sa partie marchande, par les paiements de TEOM et des diverses redevances déchets (REOM, redevance spéciale, etc.) par les différents agents. Dans le compte, on ajoute, pour tenir compte des communes n'ayant institué ni TEOM, ni REOM une estimation des ressources générales affectées à la collecte et au traitement des déchets, ainsi que les aides des organismes agréés. Ces données sont disponibles en général en septembre-octobre de l'année n+1. La croissance estimée selon cette méthode était de 8,3 % en 2002 et de 8,2 % en 2003.

Estimation des dépenses de gestion des déchets non ménagers

Auparavant, la méthode d'estimation des dépenses de gestion des déchets non ménagers était basée sur les quantités des principaux déchets produits et valorisés par un système de prix établis en début de période et actualisés comme les prix de collecte et traitement des déchets ménagers. Cette méthode présentait plusieurs inconvénients. L'information statistique sur les quantités de ces déchets est très parcellaire et peu suivie dans le temps. Le système de prix n'a pas fait l'objet de suivi systématique et il n'a pas été possible de réactualiser les coûts de collecte et traitement des déchets des entreprises.

Dorénavant on estime la dépense de gestion des déchets non ménagers à partir des données des enquêtes annuelles sur les entreprises exerçant les activités de collecte ou traitement des différents types de déchets (secteurs 90B et 90C de la NAF).

Le règlement européen sur les statistiques des déchets a été approuvé par le Conseil le 14 novembre 2002. Il impose aux États membres de mettre en place un système d'observation statistique sur les déchets, particulièrement sur les déchets des entreprises de tous les secteurs d'activité (industrie, bâtiment, agriculture, services). Sa mise en œuvre devrait améliorer considérablement la connaissance des quantités de déchets produits et traités.

Données chiffrées

La dépense de gestion des déchets

en millions d'euros courants	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^{sd}	2003 ^p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
										2003/1990	2002/2001	2003/2002
										Dépense courante	3 540	6 033
Dépense en capital	454	874	1 063	1 107	1 190	1 274	1 339	1 396	1 474	9,5%	4,2%	5,6%
Total	3 994	6 907	7 547	7 953	8 365	9 091	9 509	9 984	10 523	7,7%	5,0%	5,4%

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.

Source : Ifen.

Les principales composantes de la dépense de gestion des déchets

en millions d'euros courants	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^{sd}	2003 ^p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
										2003/1990	2002/2001	2003/2002
										Dépense courante	3 540	6 033
Administrations publiques pour les déchets municipaux	1 894	3 332	3 581	3 749	3 929	4 156	4 394	4 775	5 166	8,0%	8,7%	8,2%
Ménages	224	300	296	319	307	362	375	351	374	4,0%	-6,2%	6,4%
Entreprises	1 422	2 401	2 606	2 778	2 940	3 299	3 401	3 461	3 509	7,2%	1,8%	1,4%
Dépense en capital	454	874	1 063	1 107	1 190	1 274	1 339	1 396	1 474	9,5%	4,2%	5,6%
Administrations publiques pour les déchets municipaux	253	614	765	770	871	852	907	963	971	10,9%	6,2%	0,8%
Entreprises	202	260	297	337	318	421	432	432	502	7,3%	0,1%	16,2%

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.

Source : Ifen.

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

en milliers de tonnes	1996	1997	1998	1999	2000	2001(e)	2002	2003(e)
Collecte des DMA en mélange**	23 576	23 300	23 066	22 678	22 809	22 770	22 725	22 700
Collecte séparative	8 166	8 607	9 216	9 609	10 220	11 370	12 360(e)	13 250
dont déchets "secs" en apport volontaire*	1 484	1 670	2 034	2 317	2 490	2 733	2 911	2 970
dont apports en déchèterie	3 780	4 702	5 605	5 684	6 000	6 674	n.d	n.d
Transfert	4 201	4 400	4 582	4 794	5 447	5 533	5 619	5 700
Traitement des DMA	30 512	30 749	30 973	31 041	32 031	33 600	33 064	33 898

Note : * non compris les mâchefers.

** la mise en décharge comprend la nouvelle estimation des décharges de moins de 3 000 tonnes, bien inférieure aux résultats antérieurs.

(e) = estimation en 2001 et 2003.

Source : Ademe.

Traitement des déchets ménagers et assimilés en mélange

en % du total	1996	1997	1998	1999	2000	2001(e)	2002	2003(e)
Traitement biologique*	8,3%	7,6%	7,3%	6,7%	7,4%	6,9%	6,4%	6,3%
Incinération sans valorisation énergétique	10,5%	9,9%	8,1%	6,0%	5,7%	4,5%	3,2%	2,2%
Incinération avec valorisation énergétique	31,4%	32,5%	34,2%	37,5%	38,1%	41,1%	44,3%	46,3%
Mise en décharge (CET2)**	49,8%	50,0%	50,4%	49,8%	48,8%	47,5%	46,1%	45,2%
Total (en millions de tonnes)	23 576	23 300	23 066	22 678	22 809	22 770	22 725	22 700

Note : * compostage et méthanisation.

** à partir de 2000, la mise en décharge comprend la nouvelle estimation des décharges de moins de 3000 tonnes, bien inférieure aux résultats antérieurs.

(e) = estimation en 2001 et 2003.

Source : Ademe.

Données chiffrées

La dépense de gestion des déchets municipaux

	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^{sd}	2003 ^p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
										2003/1990	2002/2001	2003/2002
										Dépense courante	1 894	3 332
Dépense en capital	253	614	765	770	871	853	907	963	971	10,9%	6,2%	0,8%
des collectivités	181	454	568	502	609	671	676	729	758	11,6%	7,8%	4,0%
des entreprises en délégation	71	160	197	267	262	182	230	234	213	8,8%	1,7%	-9,0%
Total	2 147	3 946	4 347	4 519	4 800	5 011	5 301	5 739	6 137	8,4%	8,3%	6,9%

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.

Source : Ifen.

La dépense de gestion des déchets industriels

en millions d'euros courants		1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^{sd}	2003 ^p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
											2003/1990	2002/2001	2003/2002
Dépense courante	1 422										2 401	2 606	2 778
dont gestion en "externe"	880	1 731	1 844	1 952	2 092	2 393	2 511	2 570	2 625	8,8%	2,3%	2,3%	
dont gestion en "interne"*	542	670	762	827	848	906	890	891	880	3,8%	0,1%	-1,3%	
Dépense en capital	202	260	297	337	318	421	432	432	502	7,3%	0,1%	16,2%	
entreprises spécialisées	93	145	179	186	213	311	314	299	366	11,1%	-4,6%	22,2%	
entreprises "interne"	109	115	119	151	106	110	118	133	137	1,8%	12,3%	2,9%	
Total	1 624	2 661	2 904	3 115	3 258	3 721	3 833	3 893	4 012	7,2%	1,6%	3,0%	

Note : p = données provisoires.

* cette ligne comprend la consommation de capital fixe, soit 120 millions d'euros, non prise en compte auparavant.

Source : Ifen.

Le financement de la dépense totale de gestion des déchets

en millions d'euros courants		1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^{sd}	2003 ^p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
											2003/1990	2002/2001	2003/2002
Administrations publiques	583										1 004	1 130	1 052
Communes et groupements	559	794	884	773	812	848	898	934	899	3,7%	4,1%	-3,8%	
Autres organismes publics	24	210	247	279	330	348	294	300	291	21,4%	2,0%	-3,0%	
Ménages	1 410	2 478	2 654	2 798	2 898	3 114	3 244	3 506	3 883	8,1%	8,1%	10,7%	
Entreprises	2 002	3 424	3 763	4 103	4 324	4 781	5 073	5 243	5 450	8,0%	3,3%	4,0%	
Entreprises spécialisées	164	305	376	453	475	493	544	534	579	10,2%	-1,9%	8,5%	
Producteurs non spécialisés	1 837	3 119	3 387	3 650	3 849	4 288	4 529	4 709	4 871	7,8%	4,0%	3,4%	
Total	3 994	6 907	7 547	7 953	8 365	9 091	9 509	9 984	10 523	7,7%	5,0%	5,4%	

Note : p = données provisoires, sd = semi-définitives.

Source : Ifen.

Les dépenses des administrations publiques pour le nettoyage des rues

en millions d'euros courants		1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^{sd}	2003 ^p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
											2003/1990	2002/2001	2003/2002
Dépense courante	632										765	798	826
Dépense en capital	61	69	70	72	73	78	82	77	82	2,3%	-5,5%	6,3%	
Total	693	834	869	897	927	977	1 029	1 078	1 106	3,7%	4,7%	2,6%	

Note : p = données provisoires, sd = semi-définitives.

Source : Ifen.

Stabilité de la dépense de gestion des déchets radioactifs¹

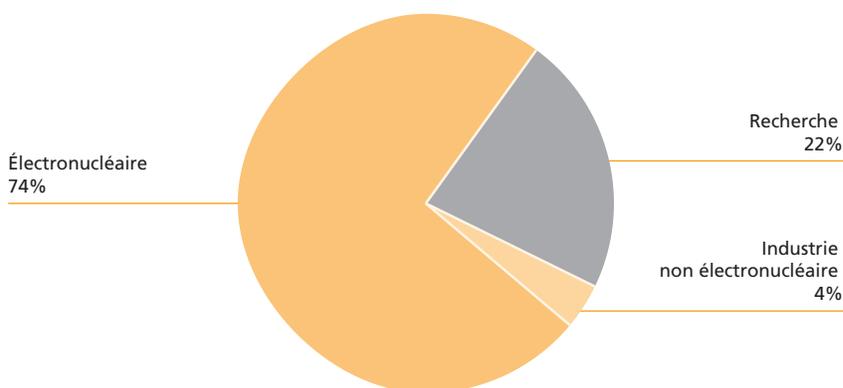
La dépense nationale de gestion des déchets radioactifs s'élève à 594 millions d'euros, soit une croissance de 2,8 % en euros courants, par rapport à 2002. Les producteurs de déchets financent la totalité de cette dépense. Ils ont recours à des sociétés spécialisées pour plus de 90 % des dépenses courantes. Le faible niveau de la dépense en capital confirme la fin d'une période de grands investissements. L'arrivée des premiers déchets issus de la déconstruction des centrales augmente le volume de déchets pris en charge par les centres de l'Andra dans l'Aube.

La dépense relative à la gestion des déchets radioactifs porte sur les activités de collecte, transport, traitement et conditionnement, stockage et entreposage des déchets radioactifs et les mesures, contrôles et analyses correspondant à ces activités. Elle est estimée pour les seuls déchets radioactifs d'origine civile provenant de :

- la production électronucléaire (centrales et installations connexes de l'industrie nucléaire assurant la fourniture du combustible nucléaire ainsi que le traitement et le recyclage du combustible usé) ;
- la recherche dans le domaine nucléaire ainsi que d'autres utilisations du rayonnement et de matières radioactives dans l'industrie et le domaine médical ("nucléaire diffus").

L'origine des déchets radioactifs par secteur économique

en % (m³ équivalent conditionné)



Note : déchets produits jusqu'en 2002, hors secteur de la Défense.

Source : d'après Andra, inventaire national des déchets radioactifs, 2004.

¹ L'évaluation de la dépense repose sur une interprétation du Serié (système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement) qui tient compte de la spécificité française du domaine.

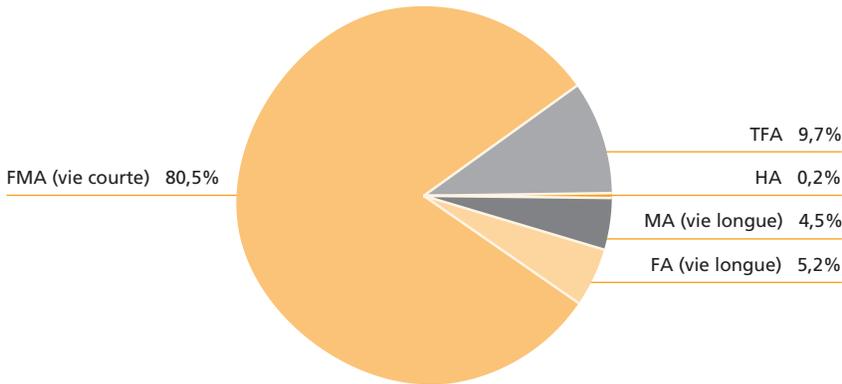
Des filières d'élimination adaptées à la diversité des déchets radioactifs

Il existe plusieurs catégories de déchets radioactifs. La classification utilisée en France est basée sur le risque radiologique appréhendé par deux paramètres principaux :

- l'activité qui traduit la radiotoxicité du déchet ;
- la période radioactive qui caractérise la vitesse de décroissance de la radioactivité.

Les volumes des déchets radioactifs selon leur classification

en % (m³ équivalent conditionné)



Note : déchets produits jusqu'en 2002, hors secteur de la Défense.

Source : d'après Andra, inventaire national des déchets radioactifs, 2004.

D'après les définitions issues de l'inventaire national des déchets radioactifs de l'Andra, les déchets de **très faible activité** (TFA) « proviennent essentiellement du démantèlement des installations nucléaires ou d'industries classiques utilisant des matériaux naturellement radioactifs. Certains déchets d'exploitation des installations et d'assainissement des sites pollués, dans la mesure où leur niveau de radioactivité est compatible avec les spécifications du Centre de stockage correspondant, peuvent également relever de la classe TFA. Ils se présentent en général sous la forme de déchets inertes (bétons, gravats, terres) ou de produits assimilables aux déchets industriels banals ou aux déchets dits dangereux, d'après la réglementation, c'est-à-dire comportant des espèces chimiques toxiques ».

Les déchets de **faible et moyenne activité à vie courte** (FMA) « sont essentiellement des déchets de maintenance (équipement, outils, chiffons de nettoyage...) ou liés au fonctionnement des installations, comme ceux résultant du traitement d'effluents liquides et gazeux d'installations nucléaires. Ils peuvent également provenir d'opérations de démantèlement ».

Les déchets de **faible activité à vie longue** (FA) concernent « deux types de déchets : les déchets dits radifères et les déchets dits graphites. Les déchets radifères résultent, en grande partie, de l'utilisation de minerais naturellement radioactifs à des fins industrielles comme l'extraction de terres rares. Les peintures luminescentes ou des objets comme les têtes de paratonnerres, ainsi qu'une partie des déchets d'assainissement des sites pollués peuvent également relever des déchets radifères. Les déchets graphites proviennent des centrales dites "uranium naturel graphite gaz" maintenant arrêtées ».

Les déchets de **moyenne activité à vie longue** (MA-VL) « *proviennent majoritairement des structures de combustibles usés (coques et embouts) ou sont des déchets provenant du traitement des effluents, d'équipements* »...

Les déchets à **haute activité** (HA) « *ont généralement pour origine les produits de fission et les actinides mineurs issus des combustibles usés et conditionnés lors des opérations de traitement* ».

Les filières de gestion des déchets radioactifs

Stocks au 31 décembre 2002 (flux annuels de 2003)

ACTIVITÉ	PÉRIODE		
	Vie très courte	Vie courte < 30 ans	Vie longue > 30 ans
Très faible activité (TFA)		Centre de stockage TFA 108 219 m ³ (+17 500 m ³ par an)	
Faible activité (FA)	Déchets gérés en laissant décroître la	Stockages en surface Centre de la Manche, aujourd'hui fermé, en phase de surveillance (527 000 m ³ de déchets stockés) et Centre de l'Aube (136 562 m ³)	À l'étude (déchets radifères, déchets graphites) 44 559 m ³ (+250 m ³ par an)
	radioactivité sur place	778 322 m ³ dont + de 85 % stockés (+17 000 m ³ par an)	À l'étude dans le cadre des articles L.542-1 à 14 du Code de l'environnement (loi du 30 décembre 1991) 45 359 m ³ (+600 m ³ par an)
Moyenne activité (MA)		À l'étude dans le cadre des articles L.542-1 à 14 du Code de l'environnement (loi du 30 décembre 1991) 1 639 m ³ (+100 m ³ par an)	
Haute activité (HA)			

Note : calculs sur la base des volumes prévisionnels de 2003 à 2010, réalisé par l'Andra.

Source : d'après Andra, inventaire national des déchets radioactifs, 2004.

En moyenne la production de déchets radioactifs par Français représente 1 kg par an dont 5 gr de déchets à haute activité².

Une stabilisation de la dépense

La dépense nationale de gestion des déchets radioactifs s'élève à 594 millions d'euros en 2003. Après une forte croissance entre 1998 et 1999, l'évolution se stabilise à un rythme de 1,7 % par an en euros courants de 1999 à 2003. Cette variation est voisine du niveau de l'inflation observée sur la même période. En 2003, la dépense évolue également de 1,7 %.

La dépense courante, correspondant essentiellement à la dépense d'EDF, constitue plus de 90 % de la dépense totale. La dépense courante se stabilise en 2003. Cette évolution intervient dans un contexte où le volume des déchets augmente.

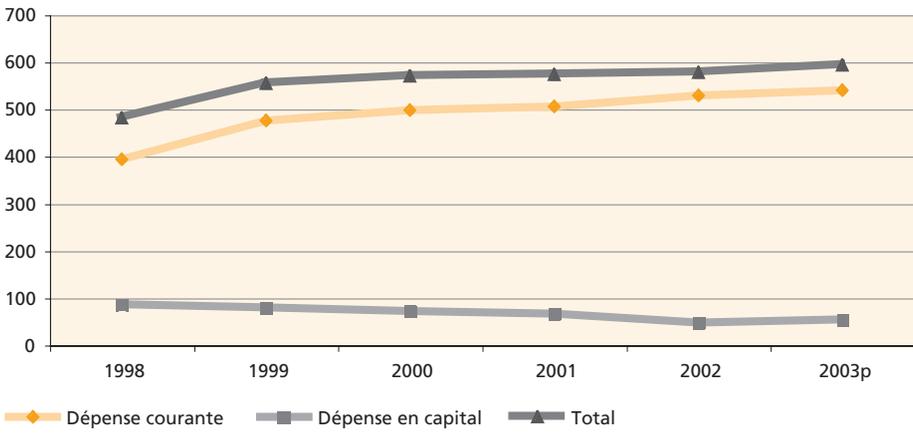
L'accroissement du volume des déchets FMA reçu sur le site de l'Aube s'explique par la montée en puissance des opérations de déconstruction des centrales EDF. Stabilisé autour de 13 000 m³ par an entre 1998 et 2002, le flux de déchets livrés s'est accru de plus de 2 000 m³ en 2003. Cette même année, EDF a engagé un programme qui vise la déconstruction des huit

2 D'après Andra, 2004 "Radioactivité et déchets radioactifs", Coll. *Les essentielles*. 16 p.

centrales nucléaires de première génération mises en service dans les décennies 1950 et 1960 et dont l'activité a été stoppée entre 1973 et 1974³. La charge financière liée à la gestion de ce type de déchets va s'accroître. L'évaluation de la dépense n'intègre pas les sommes provisionnées pour les déconstructions mais les seuls coûts effectifs.

La dépense de gestion des déchets radioactifs

en millions d'euros courants

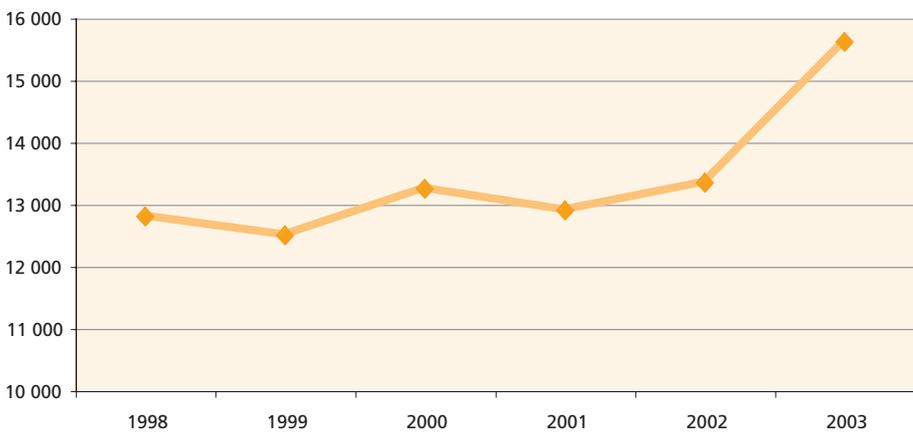


Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Hausse du volume de déchets FMA livrés sur le centre de l'Andra

en m³



Source : Andra.

³ Source : Presse Environnement, n° 806 du 27 mars 2003.

Recours structurel à des entreprises spécialisées

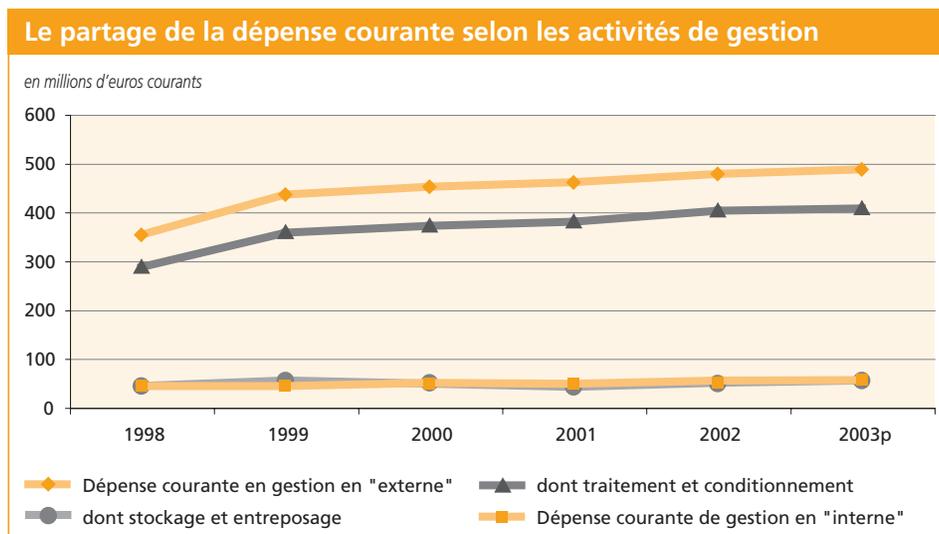
Plus de 90 % de la gestion des déchets radioactifs (hors dépenses d'investissement) est externalisée. Les producteurs principaux de déchets, EDF et le CEA, font appel à des prestataires pour traiter et conditionner les déchets radioactifs produits sur leurs sites. Ils financent la totalité de leur gestion.

EDF externalise les activités du cycle du combustible nucléaire et, de fait, la gestion des déchets radioactifs qui en résultent. Ainsi, Areva traite et conditionne à la Hague, et entrepose les matières non recyclables contenues dans le combustible usé (comme les déchets à haute activité et les déchets de moyenne activité à vie longue). De même, les « petits producteurs » du secteur non électronucléaire ne sont pas dotés de moyens de traitement de leurs déchets radioactifs et les confient souvent directement à l'Andra, qui en assure la gestion.

Les activités de « traitement et conditionnement » représentent 84 % de la dépense sous-traitée. En euros courants, elle progresse de 1,2 % en 2003. Cette évolution contraste avec la période 1999-2003 où la dépense augmentait plus fortement (+3,3 % de croissance annuelle moyenne). La dépense de « stockage et entreposage » progresse, nettement, depuis 2000, en particulier grâce au développement du stockage et de l'entreposage des déchets FMA et TFA.

La dépense interne des producteurs de déchets suit quant à elle l'évolution générale de la dépense de gestion des déchets radioactifs. Elle correspond aux achats de consommables et aux dépenses de personnels affectés à la gestion des déchets.

En 2003, la gestion des déchets radioactifs aurait employé, sur le périmètre étudié, environ 2 000 personnes (non compris les emplois liés à l'exportation de service, conformément à la définition de la dépense nationale qui ne s'intéresse qu'aux déchets d'origine française).



Source : Ifen.

Le niveau des investissements reste faible malgré un léger rebond en 2003

La dépense en capital suit une tendance à la baisse liée à la fin de période des grands investissements. Sa part dans la dépense totale passe de 18 % en 1998 à 9 % en 2003. Les principaux investissements ont été réalisés dans les années quatre-vingt, avec le développement du programme électronucléaire. Ils concernent les installations de traitement et de conditionnement des effluents et déchets solides radioactifs intégrées aux centrales nucléaires et celles associées aux usines du cycle du combustible et aux centres de recherche. Par ailleurs, le centre de stockage, faible et moyenne activité, de l'Aube a été construit au tout début des années quatre-vingt-dix. Compte tenu du flux actuel, il devrait accueillir des déchets radioactifs pendant près de 50 ans.

En 2003, les investissements au titre de la construction du centre de stockage des déchets (TFA) à Morvilliers ont triplé. Sur la période 1998-2002, plusieurs installations ont donné lieu à des dépenses d'investissement significatives. On peut citer en particulier l'atelier de compactage des coques et embouts (ACC) sur le site de Cogema-La Hague.

Une dépense portée majoritairement par les entreprises

La filière de production et de gestion des déchets radioactifs compte principalement des entreprises. Le secteur des administrations publiques, comprenant le CEA, intervient essentiellement dans la recherche. Sur la période d'étude (1998-2003), la dépense des entreprises représente en moyenne 88 % de la dépense de gestion des déchets radioactifs. En 2003, la progression de la dépense des administrations publiques est supérieure à celle des entreprises (+17,4 % contre 1 %).

Une hausse de 12 % des dépenses de R&D et d'administration générale

Les dépenses de recherche-développement (R&D), d'administration générale et autres (information, communication, etc.) sont traitées dans des comptes spécifiques communs à l'ensemble des domaines de la protection de l'environnement et sont donc exclues de la dépense de gestion des déchets radioactifs au sens strict décrite ci-dessus.

La hausse totale est entièrement due à l'évolution de 15 % des recherches au titre de la loi de 1991 qui représentent plus de 80 % de la dépense. Les travaux relatifs au laboratoire souterrain de Meuse/Haute-Marne (Andra) ont repris au cours de l'année. Ce site bénéficie d'une couche argileuse de plus de 150 millions d'années, qui offre la possibilité de confiner les déchets à haute activité à vie longue dans des couches géologiques profondes. Sur la période 1999-2006, sa construction représente un investissement de l'ordre de 198 millions d'euros.

ANNEXES

Méthodologie

La confection du compte et du chapitre est réalisée en collaboration avec les principaux acteurs du domaine (Andra, Areva, CEA, EDF, DGSNR, DGEMP, DPPR, MRNT).

La dépense nationale est ventilée entre :

- les unités institutionnelles résidentes (administrations publiques et entreprises) qui effectuent les dépenses. Ces unités financent également ces dépenses car il n'y a pas de transfert significatif dans le domaine ;
- les achats de services de gestion « externes » et les dépenses liées à la gestion en interne par les producteurs de ces déchets. On notera qu'il n'y a pas d'importation de services de gestion, dans la mesure où aucun déchet radioactif français n'est traité hors de France ;
- les principales activités de gestion des déchets radioactifs (traitement et conditionnement, stockage et entreposage, autres).

Les données de la dépense en capital sont obtenues par un « lissage » de données individuelles (moyennes mobiles calculées sur trois ans). Les investissements des entreprises du secteur nucléaire destinés à des activités pour l'étranger ne sont pas inclus dans la dépense nationale. Enfin, les dépenses liées au capital (consommation de capital fixe et investissements) pour les installations de gestion des déchets radioactifs intégrées aux centrales nucléaires font l'objet de réflexions spécifiques compte tenu des difficultés d'estimation.

Données chiffrées

La dépense de gestion de déchets radioactifs

en millions d'euros courants	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
							2003 _p /1998	2001/2002	2002/2003
							Dépense courante	394	476
Dépense en capital	87	80	72	67	48	54	-9,0%	-28,2%	12,7%
Total	481	555	570	573	578	594	4,3%	0,8%	2,8%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense courante de gestion : répartition interne/externe

en millions d'euros courants	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
							2003 _p /1998	2001/2002	2002/2003
							Dépense courante en gestion en "externe"	352	434
dont traitement et conditionnement	288	358	372	381	403	408	7,2%	5,8%	1,2%
dont stockage et entreposage	44	55	49	42	50	55	4,6%	19,5%	9,8%
Dépense courante de gestion en "interne"	42	42	49	47	53	54	5,2%	12,8%	1,8%
Total de la dépense courante	394	476	498	506	530	540	6,5%	4,7%	1,9%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense des entreprises et des administrations publiques pour la gestion des déchets radioactifs

en millions d'euros courants	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
							2003 _p /1998	2001/2002	2002/2003
							Dépense des entreprises	427	505
Dépense des administrations publiques	54	50	56	64	65	76	7,0%	1,0%	17,4%
Total	481	555	570	573	578	594	4,3%	0,8%	2,8%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

L'emploi dans la gestion des déchets radioactifs

en milliers de personnes	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p
Emploi	1,6	1,7	1,8	1,9	2,0	2,0

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense de R&D et d'administration générale et autres

en millions d'euros courants	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p
Dépense courante	250	253	253	245	250	271
Dépense en capital	1	3	24	24	20	33
Total	251	256	277	269	270	304
dont R&D loi de 1991	177	206	240	223	223	257

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen (d'après MRNT, DGSNR et Andra).

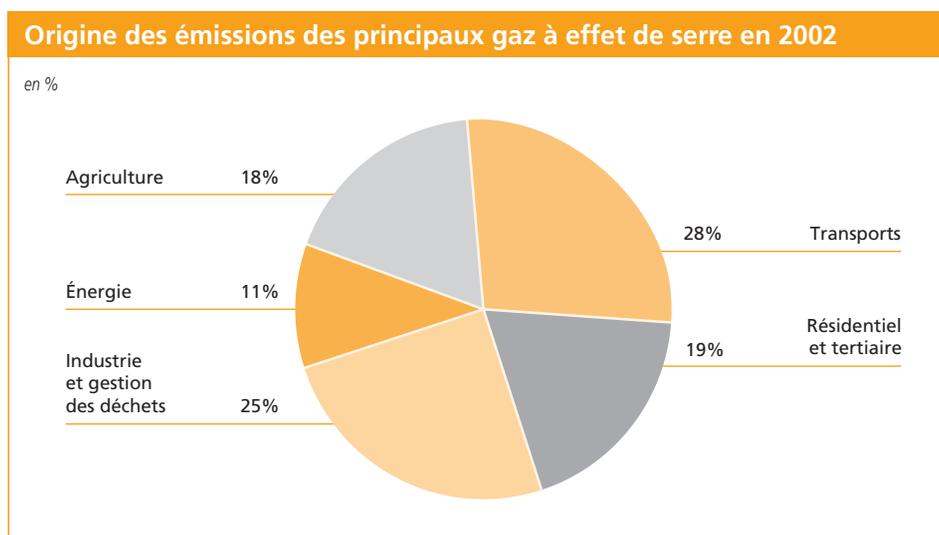
Protection de l'air : l'effort financier s'accroît

Près de 2 milliards d'euros sont consacrés en 2003 à la protection de l'air. Si l'effort consenti par les industriels se stabilise, les dépenses liées aux activités de transport progressent fortement. Remplacement de pots catalytiques sur les véhicules, contrôle de la carburation, consommation de biocarburants, sont autant de mesures qui visent à réduire davantage encore les émissions polluantes. Le financement des dépenses correspondantes bénéficie du concours des administrations, plus nettement aux entreprises qu'aux ménages.

Réduction des émissions dans l'air dans un contexte réglementaire renforcé

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 ainsi que les engagements internationaux pris par l'Union européenne (convention de Rio en 1992, protocole de Kyoto en vigueur en 2005...) sont les références en matière de politique de lutte contre la pollution de l'air. Suite au bilan dressé par la mission interministérielle de l'effet de serre (MIES) et au plan Air présenté en novembre 2003, un plan Climat a été adopté en 2004. Par ailleurs les arrêtés pris en juillet 2003 rendent plus sévères les plafonds nationaux de différentes émissions polluantes. En fin d'année, un système d'échanges de quotas d'émissions de gaz à effet de serre est établi, applicable à partir de 2005.

Dans ce contexte réglementaire renforcé, de nouveaux progrès dans la réduction des émissions de gaz polluants sont observés en 2003. La performance est d'autant plus notable que



Source : Citepa, inventaire UNFCCC.

les conditions climatiques de l'année ont engendré un besoin supplémentaire de consommation d'énergie fossile. L'année 2003 a en effet été marquée par un hiver assez froid, par un ensoleillement très élevé et par une canicule exceptionnelle au mois d'août.

Certains polluants tels que le dioxyde de soufre (SO₂) et les oxydes d'azote (NO_x) enregistrent des baisses de concentration particulièrement sensibles depuis cinq ans. Le niveau de plomb mesuré dans l'air est maintenant très faible ; l'industrie en devient la source principale.

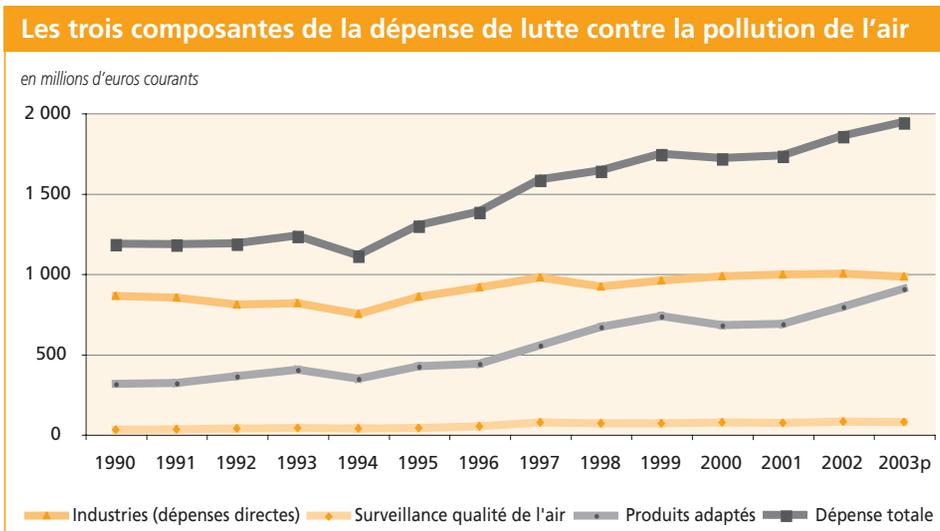
Cependant, la pollution par l'ozone demeure préoccupante. Le niveau de fond de cette pollution augmente depuis trois ans dans la plupart des agglomérations. Les conditions climatiques exceptionnelles de 2003 ont conduit à des niveaux de pollution particulièrement élevés sur tout le territoire. De nouvelles mesures visent à mieux faire face aux pics de pollution.

L'origine des émissions des principaux gaz à effet de serre en 2002 a peu varié par rapport à 2001 et les tendances de fond persistent. La majeure partie de la réduction des émissions provient du secteur industriel, les émissions du secteur résidentiel et tertiaire sont en légère hausse depuis 1990 et les émissions dues au transport s'accroissent et effacent en partie les progrès réalisés par l'industrie. Par ailleurs les émissions du secteur de l'énergie ont progressé en 2002.

Ces résultats sont à relier avec l'ensemble des dépenses nationales réalisées pour la protection de l'air.

Hausse de 4,7 % de la dépense de lutte contre la pollution de l'air¹

La dépense totale de lutte contre la pollution de l'air s'élève à près de 2 milliards d'euros en 2003. Elle augmente plus ou moins régulièrement depuis 1995, au rythme moyen de 5,2 % par an. Elle a connu malgré tout une période de stabilité en 2000 et 2001, mais croît de nouveau à un rythme soutenu (+ 4,7 % en 2003).



Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

¹ Le compte a été rénové. Il inclut de nouveaux produits, essentiellement les carburants et véhicules « propres », et de nouvelles sources ont permis de réviser aussi la dépense des entreprises, le contrôle technique automobile et le remplacement des pots catalytiques. Globalement le montant de la dépense a été relevé et les explications correspondantes se trouvent dans la note méthodologique.

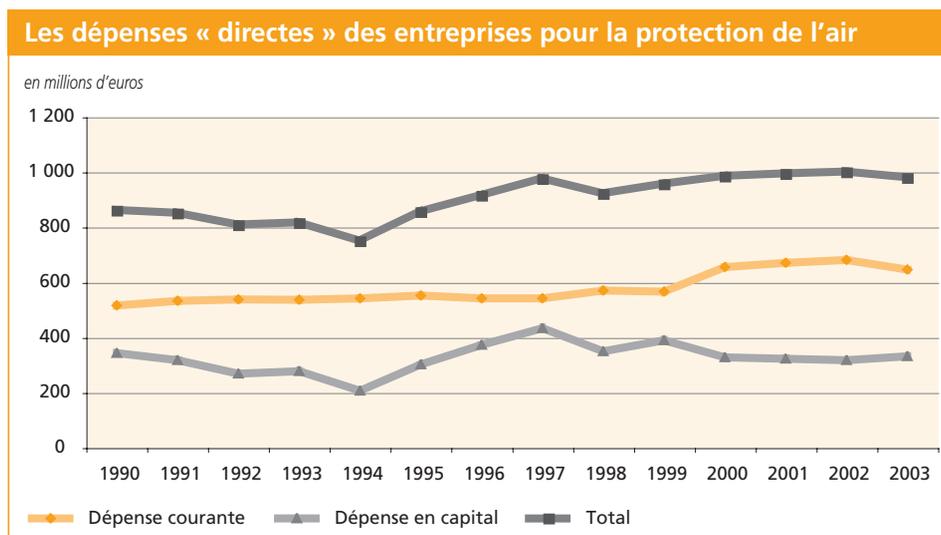
Elle se compose de trois éléments. Elle comprend d'une part les dépenses des entreprises² réalisées en lien direct avec l'activité de production. Il s'agit des investissements pour maîtriser les émissions dans l'air et de toutes les charges courantes qui concourent à l'entretien et la maintenance de ces équipements. Elle compte d'autre part les dépenses favorables à certains produits moins polluants³. La plupart sont des carburants « propres » (GPLc, biocarburants, fioul désulfuré) mais figurent également les véhicules « propres », les pots catalytiques et certaines chaudières pour les bâtiments. Ces produits sont utilisés par les différents agents, ménages, entreprises ou administrations. La troisième composante concerne la surveillance de la qualité de l'air (mesures et contrôles).

L'importance de la consommation des produits adaptés explique que l'essentiel de la dépense de protection de l'air est une dépense de fonctionnement. Les investissements sont le fait des entreprises et des organismes spécialisés dans la mesure de la qualité de l'air. Ils représentent 18 % de la dépense totale et connaissent une reprise après trois années de baisse.

La dépense des entreprises pour la protection de l'air

La dépense « directe » des entreprises⁴ se situe depuis 1996 aux environs d'un milliard d'euros ; elle fluctue un peu autour de cette moyenne, en fonction de la réglementation et de la conjoncture. Elle représente la moitié de la dépense totale en 2003.

L'abaissement des plafonds d'émissions de gaz polluants, ou à effet de serre, devrait entraîner un surcroît de dépense de la part des entreprises. Ces obligations réglementaires à atteindre en 2005 ne se sont pas encore fait sentir sur l'activité des entreprises fabriquant du



Source : Ifen.

2 Faute d'informations sur les autres secteurs, seules sont comptabilisées les dépenses des industries (IAA et énergie compris). Encore la mesure ne comprend-elle pas les dépenses des « petits » établissements industriels (cf. méthodologie).

3 On parle de produits « adaptés » quand ils sont concurrents d'autres produits moins chers mais plus polluants (la dépense se mesure alors par le surcoût de production) ou de produits « connexes » s'ils répondent spécifiquement à un objectif de protection.

4 Elle comprend les investissements que les entreprises industrielles réalisent pour protéger l'environnement, les amortissements correspondants et les dépenses courantes de protection de la qualité de l'air.

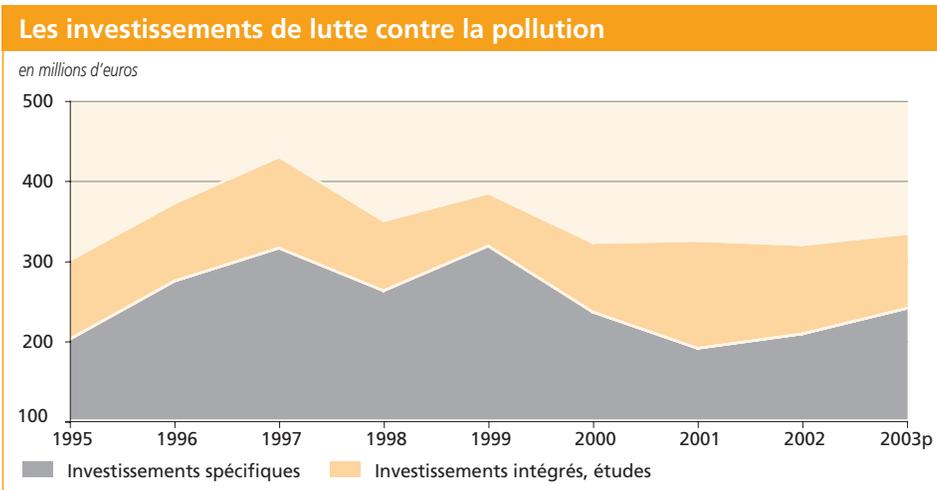
matériel de filtration et de dépoussiérage de l'air et sur les services de mesure des émissions, la morosité de la conjoncture y contribuant.

Les évaluations de l'année 2003 montrent une légère diminution de 2 % de la dépense totale par rapport à 2002, malgré une reprise des investissements.

Reprise des investissements après trois années de baisse

Les investissements des entreprises ont atteint un niveau élevé dans les années 1996-1999, puis ils ont baissé jusqu'en 2002. Une reprise de plus de 4 % est constatée en 2003.

Les investissements se composent d'investissements spécifiques en matériel limitant la pollution (filtres, dépoussiéreurs) et d'investissements intégrés. Ceux-ci correspondent à la part du prix d'un nouvel équipement destiné à produire de façon moins polluante. Les investissements intégrés représentaient 32 % de l'investissement total en 2002 et 24 % en 2003. Ils peuvent à terme réduire les pollutions émises et entraîner une baisse de la dépense courante. La majeure partie des investissements spécifiques concerne des équipements de réduction de la pollution (les dépoussiéreurs par exemple) ; environ 30 % sont destinés à parer à des risques attachés à des situations exceptionnelles.



Source : Sessi, enquête Antipol.

La dépense courante en baisse en 2003

La dépense courante des entreprises est composée de la consommation de capital fixe et des dépenses de maintenance des équipements. Globalement elle a baissé de 5 % entre 2002 et 2003. L'évaluation de la consommation de capital fixe se monte à 330 millions d'euros ; elle est stable depuis 2001. Les dépenses de maintenance sont très liées à l'importance du stock de capital ; elles ont baissé en 2003.

En plus de leurs dépenses « directes » pour réduire la pollution, les entreprises consomment également du fioul lourd à basse et même à très basse teneur en soufre comme combustible. Sa substitution au fioul ordinaire se poursuit et les achats de fioul lourd moins polluant ont progressé de 12 % en 2003. La part du fioul désulfuré est dorénavant de 95 %. L'État n'apportant plus d'aide fiscale, le surcoût de ce type de fioul est totalement financé par les

entreprises consommatrices. Le montant de la dépense est de 110 millions d'euros en 2003 et la hausse à la charge des entreprises de 27 % par rapport à 2002.

Les dépenses des organismes spécialisés dans la surveillance de la qualité de l'air : 53 millions d'euros

Il s'agit des associations agréées et du laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (AASQA et LCSQA). Les associations sont financées en majorité par l'État et les collectivités locales, le laboratoire central exclusivement sur fonds publics. Leur budget de fonctionnement s'élève en 2003 à 46,7 millions d'euros et les dépenses d'investissement à 6,2 millions. Le budget total a progressé fortement lors de la mise en place des associations, puis il a atteint un maximum de 57 millions d'euros en 2002. En 2003, la diminution de 8 % de la dépense totale est due à la chute des investissements. Toutes les régions se sont dotées de réseaux de surveillance de la qualité de l'air. Les 40 associations qui en sont chargées emploient environ 370 personnes. Elles possèdent un parc de presque 2 300 capteurs qui s'est enrichi récemment d'unités d'analyse des particules fines. Les associations mesurent d'autres polluants tels que le benzène, les hydrocarbures et les particules fines. Elles diffusent chaque jour un indice de qualité.

Près de 800 millions d'euros pour la protection de l'air liée au transport

Les produits adaptés à la protection de l'environnement font l'objet d'une consommation accrue ; surtout celle de carburants « propres », du contrôle technique automobile et du remplacement des pots catalytiques. En 2003, ils totalisent 906 millions d'euros et représentent 47 % du total de la dépense, contre 41 % en 1998. Ils progressent très fortement depuis deux ans.

Les produits adaptés liés au transport routier sont prépondérants. Leur consommation se monte à 757 millions d'euros en 2003. Leur progression est vive : 9,4 % en 2003 et jusqu'à 11,3 % en moyenne sur les trois dernières années⁵. Ils représentent 39 % de l'ensemble de la dépense de protection de l'air.

Les carburants et véhicules « propres » : 227 millions d'euros

La consommation globale de produits pétroliers a baissé de 1 % en 2003. Ce recul est observé sur tous les produits sauf le gazole. La faible croissance économique et le meilleur respect des limitations de vitesse expliquent pour partie cette évolution. Le gazole continue à se substituer aux essences et représente 71 % des ventes de carburant classique.

Les carburants « propres » tiennent encore une faible place dans cette consommation. Les ventes de gaz de pétrole liquéfiés (GPLc) reculent pour la troisième année consécutive. Après avoir plafonné pendant plusieurs années, la consommation de biocarburants (éthanol et ester) enregistre un fort accroissement de presque 10 % en 2003.

La dépense induite par le recours aux biocarburants

Le recours aux biocarburants contribue à diminuer l'effet de serre et à réduire les émissions de certains polluants (oxydes de carbone et particules). C'est pourquoi le plan Climat, suivant une directive adoptée le 8 mai 2003, stipule que la part de ces carburants doit

⁵ L'essence sans plomb constituait un produit adapté jusqu'en 1999. Sa généralisation et l'impossibilité de mesurer un surcoût de production après cette date ont conduit à ne plus considérer cette consommation comme une mesure spécifique de protection et à ne plus comptabiliser ce surcoût dans la dépense de protection.

atteindre, fin 2005, 2 % du contenu énergétique de l'essence et du gazole utilisé pour le transport et 5,75 % à la fin 2010. Les principaux biocarburants sont :

- les bioadditifs de l'essence : l'éthanol et l'ETBE (éthyl-tertio-butyl-ether) produits à partir du blé ou de la betterave ;
- les bioadditifs du gazole : les esters méthyliques d'huiles végétales (EMHV) fabriqués à partir du colza et du tournesol, appelés diesters.

Les productions des biocarburants sont plus onéreuses que celle des carburants classiques. Le rendement énergétique en est moindre et nécessite un léger surplus de consommation de gazole ou d'essence pour un même rendement.

La dépense induite par leur utilisation se compose donc du surcoût de production et du coût de la consommation supplémentaire de gazole ou d'essence. Le surcoût de production par rapport aux carburants pétroliers « classiques » est élevé quand le cours du pétrole est bas et diminue quand il remonte.

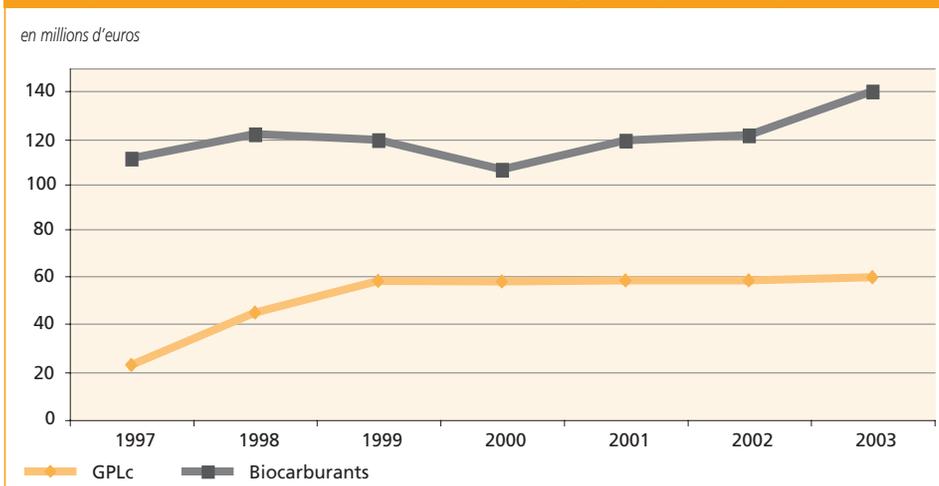
Compte tenu de la baisse du prix du pétrole exprimé en euro, le surcoût de production des biocarburants a augmenté régulièrement de 2000 à 2003. La dépense correspondante est passée de 87 millions d'euros en 2000 à 122,4 millions d'euros en 2003. Le coût de la surconsommation liée au moindre rendement est estimé à 18 millions d'euros en 2003.

La dépense associée aux biocarburants progresse régulièrement depuis 2000 et atteint 140 millions d'euros en 2003, soit 15 % de plus qu'en 2002.

Stabilisation de la dépense pour l'usage du gaz de pétrole liquéfié : le GPLc

Le coût de production du GPLc est supérieur à celui de l'essence ou du gazole. Son intensité énergétique est moindre et nécessite une consommation supérieure de 32 % pour une voiture à essence et de 18 % dans le cas du gazole. Le surcoût par litre produit, en tenant compte du moindre rendement, a diminué de 1998 à 2001, puis il a augmenté assez fortement en 2002 et 2003. Il atteint 24 % si on se réfère au gazole et 40 % par rapport à l'essence. Malgré une baisse sensible de la consommation de GPLc, la dépense se stabilisait à 59,5 millions d'euros de 1999 à 2002 puis elle s'est accrue de 2 % en 2003, avec un montant de 61 millions d'euros.

La dépense associée aux biocarburants et au gaz de pétrole liquéfié (GPLc)



Source : Ifen.

L'achat de véhicules « propres »

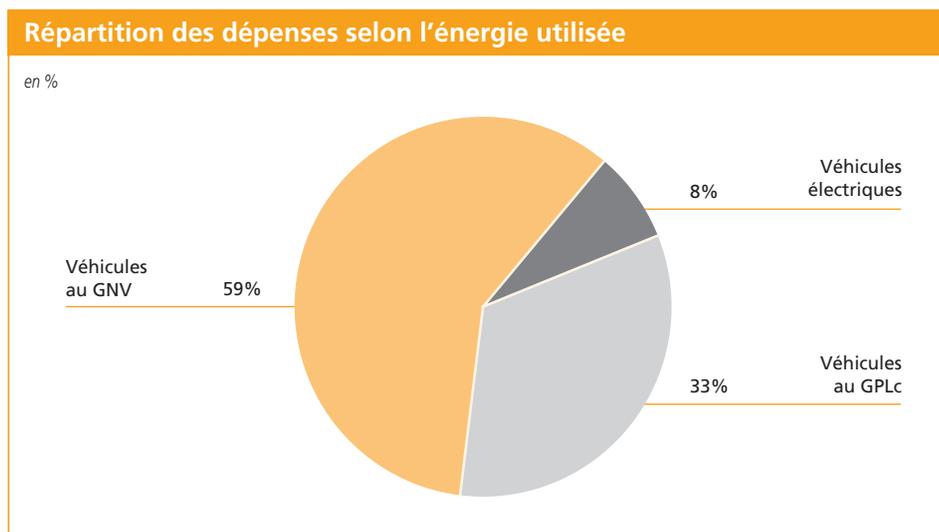
Un décret d'application d'août 1998 de la loi sur l'air stipule que « l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics, les entreprises nationales, lorsqu'ils gèrent plus de vingt véhicules, doivent acquérir lors du renouvellement de leur flotte au moins 20 % de véhicules fonctionnant à l'électricité, ou au gaz naturel de ville (GNV) ». L'État accorde également depuis 1998 des aides à l'achat de ces véhicules.

Les véhicules « propres » représentent 0,6 % du parc automobile français et se répartissent ainsi :

- environ 180 000 véhicules roulant au GPLc ;
- 5 000 véhicules électriques ;
- 4 500 véhicules roulant au GNV ;
- 900 bus roulant au GNV ;
- 120 bennes à ordures ménagères électriques ou au GNV ;
- 1 500 scooters électriques ;
- environ 2 200 bus équipés de filtres à particules.

La dépense comptabilisée résulte du surcoût d'acquisition de ces véhicules par rapport à des véhicules classiques. Les immatriculations de véhicules « propres » neufs se sont accrues de 1995 à 1998, puis elles baissent régulièrement depuis. Le marché des bus se maintient.

Pratiquement inexistante jusqu'en 1997, la dépense liée aux achats de véhicules « propres » a atteint 48 millions d'euros en 1998, 43 millions d'euros en 1999 puis elle est descendue à 26 millions d'euros en 2003.



Source : Ifen.

Dans cet ensemble, la dépense relative aux bus roulant au GNV est conséquente ; elle est en hausse et représente 55 % du total en 2003. Il convient d'ajouter 1,5 million d'euros de pose de filtres à particules sur certains bus.

Les autres dépenses de lutte contre la pollution due au transport⁶

Le contrôle technique automobile

Depuis le 1^{er} janvier 1996, la réglementation sur le contrôle technique instaure que le premier contrôle s'effectue quand le véhicule atteint l'âge de quatre ans et qu'il est renouvelé ensuite tous les deux ans. Depuis lors, le nombre de visites a augmenté fortement. Il se stabilise en 2003 à 17,3 millions de contrôles contre 17,7 millions en 2002. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 238 millions d'euros en 2003, en baisse de 0,7 % par rapport à 2002.

Le remplacement des pots catalytiques

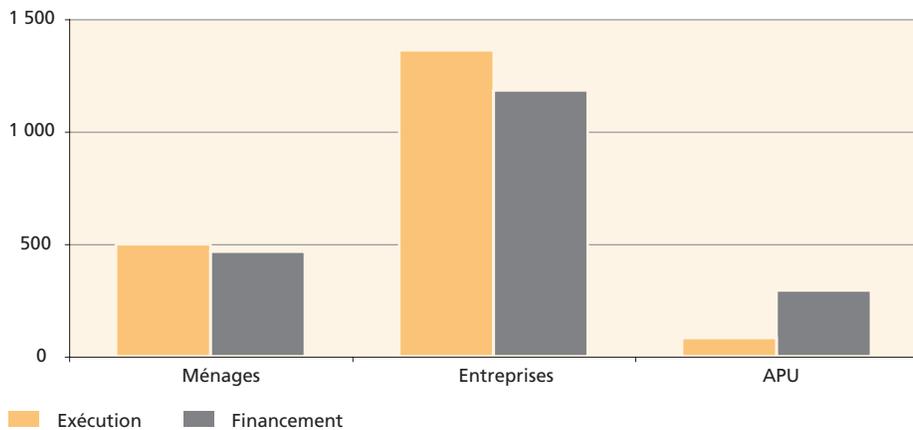
Le parc des véhicules à moteur équipé d'un pot catalytique grossit, puisque les voitures à essence en sont équipées depuis 1993 et les véhicules diesel depuis le 1^{er} janvier 1997. On estimait ce parc à 21,5 millions de véhicules diesel ou essence fin 2003, contre 14,7 millions fin 2000 et seulement 7,8 millions fin 1997. Parallèlement la durée de vie d'un pot catalytique s'allonge et atteint souvent les 140 000 km. Le taux de remplacement des pots catalytiques est donc moins élevé mais le nombre de renouvellements continue à croître sous l'effet de l'extension du parc équipé. C'est pourquoi la dépense correspondante augmente très rapidement depuis 2001 ; elle s'élève à 290 millions d'euros en 2003⁷.

L'État est rarement maître d'œuvre de la dépense mais il la stimule

Les entreprises sont à l'initiative de près des trois quarts des dépenses de protection de l'air et les ménages de 23 % ; la part des entreprises était de 80 % vers les années 1995. Les

De l'exécution de la dépense à son financement en 2003

en millions d'euros



Source : Ifen.

⁶ Ces postes de dépense sont sensiblement revus à l'occasion du présent rapport : intégration des contrôles techniques effectuée par les Drire, disponibilité du nombre de visites, intégration des coûts de main-d'œuvre pour la pose des pots catalytiques... Les données présentées, plus précises et plus complètes, ne sont pas directement comparables aux séries précédemment publiées.

⁷ La dépense est estimée à partir du parc de véhicules équipés et d'un taux théorique de remplacement des pots catalytiques. En cela elle s'apparente davantage à un « potentiel » de dépense qu'à une dépense effectivement réalisée pour laquelle n'existe aucune donnée comptable.

entreprises publiques (EDF, GDF, la Poste) et les entreprises de transport collectif ont un rôle important dans l'achat de véhicules « propres » et la consommation de GPLc.

Pratiquement toutes les dépenses des ménages sont liées à la lutte contre la pollution automobile. Néanmoins, le surcoût d'acquisition de chaudières émettant peu d'oxydes d'azote (à bas NOx) représente une dépense de 30 millions d'euros pour les ménages (et 9,6 millions d'euros pour les entreprises s'équipant de chaudières collectives)⁸.

Les dépenses exécutées par les administrations ne se montent qu'à 55 millions d'euros en 2003, à peine 3 % de l'ensemble. Elles comprennent essentiellement la surveillance et contrôle de la qualité de l'air et, plus marginalement, les dépenses en carburants et véhicules « propres » des administrations.

Des incitations à la protection de l'air par le jeu des transferts

La plupart des actions de protection de l'air sont financées par les agents qui les exécutent. Toutefois l'État accorde des aides sous forme de crédits d'impôts ou de réductions de taxes.

Ces transferts sont mis en jeu de façon importante dans l'utilisation des carburants « propres ». Ainsi les réductions de TIPP attachées à la consommation de biocarburants se montent à 181,5 millions d'euros en 2003. Elles constituent une incitation pour les producteurs et distributeurs qui supportent un surcoût de production de 120 millions en 2003. Ces réductions ne mesurent toutefois pas l'effort net de l'État qui récupère près de 46 millions de TIPP sur la surconsommation de carburant induite par le déficit énergétique des bioadditifs (esters, éthanol...). Les consommateurs payent 63,5 millions de la dépense. Cet effort, transparent sur le prix du litre, correspond à la surconsommation induite et à la fiscalité qui lui est attachée.

La fiscalité sur le GPLc est fortement allégée. La baisse de TIPP (78,3 millions d'euros) est supérieure au surcoût de production (60,9 millions d'euros). Les aides de l'État qui avaient atteint 106 millions d'euros en 2002 ont décliné depuis à cause de la baisse de consommation de GPLc. Les mesures d'incitation fiscale pour l'acquisition de véhicules « propres » ont été renforcées depuis 2001 et sont reconduites dans les lois de finance. Ces aides ont atteint presque 12 millions d'euros en 2003. Le faible développement du marché a entraîné une baisse progressive des aides de l'État, après un maximum de 32 millions d'euros enregistré en 1999.

En conséquence, la structure du financement de la dépense par agent économique s'écarte un peu de celle de son exécution. La part financée par les entreprises n'est plus alors que de 64 % et celle des administrations monte à près de 15 %. Les ménages bénéficient moins nettement des transferts et financent 21 % de la dépense totale.

⁸ L'estimation de cette dépense n'était pas intégrée dans les comptes des années précédentes.

ANNEXES

Méthodologie

Le compte de la protection de l'air est rénové à l'occasion de la présente édition. La rénovation consiste d'une part à revoir le champ des produits et services définissant le périmètre du compte et d'autre part à intégrer les nouvelles données devenues disponibles. Elle porte sur :

a) Les dépenses des producteurs « auxiliaires » (entreprises non spécialisées dans la protection de l'air qui prennent des mesures pour diminuer leurs rejets de polluants atmosphériques).

Il s'agit des investissements « antipollution », de la consommation de capital fixe s'y rapportant et des dépenses courantes. L'information provient de l'enquête Antipol du Sessi.

La série des investissements est révisée suite à la modification du questionnaire qui, à compter de 2001, décline par domaine les dépenses pour la prévention ainsi que les investissements dits « intégrés ». L'évaluation de la consommation de capital fixe est affectée par cette révision. Les durées de vie des équipements utilisées pour l'évaluation sont également légèrement révisées à la baisse.

La dépense courante est réévaluée à partir de l'enquête Antipol de 2001 qui abordait cette question. Elle porte désormais sur le même champ que celui des investissements : l'ensemble des établissements industriels au-dessus d'une certaine taille (les seuils variant selon l'activité de l'établissement). Le ratio dépenses courantes / stock de capital fixe mesuré sur les seuls investissements spécifiques est extrapolé aux investissements intégrés.

b) Les dépenses des producteurs spécialisés

Jusqu'alors, seules les dépenses des associations de surveillance de la qualité de l'air étaient prises en compte. Dorénavant, les dépenses du Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air sont intégrées.

c) Les dépenses en produits utilisés pour protéger l'environnement

Les produits « adaptés » sont des produits spécialement conçus pour être moins nocifs pour l'environnement au stade de leur utilisation ou de leur mise au rebut que les produits « normaux » équivalents. La dépense de protection comptabilisée est égale au surcoût de production de ces produits.

Les carburants « propres », GPL et biocarburants, les véhicules « propres » ainsi que les chaudières moins polluantes sont dorénavant intégrés.

Les produits « connexes » sont des produits qui sont utilisés explicitement dans un but de protection de l'environnement. Il s'agit d'une part des pots catalytiques (précisément de leur remplacement) et d'autre part du contrôle technique des véhicules (la part du « réglage air »). Ces produits étaient déjà pris en compte mais les évaluations reposent sur des données plus précises. Le contrôle technique opéré par les Drire n'était pas comptabilisé lors des éditions précédentes.

Données chiffrées

La protection de la qualité de l'air

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003 _p	Taux de croissance annuel moyen (%)	
							2003 / 1995	2003 / 2002
Dépense totale	1 181	1 284	1 708	1 729	1 859	1 940	10,9%	4,4%
Dépense courante	837	978	1 372	1 393	1 529	1 601	13,1%	4,7%
Dépense en capital	344	306	335	335	330	340	2,7%	2,9%
Dépense par agent	1 181	1 284	1 708	1 729	1 859	1 940	10,9%	4,4%
Ménages	159	231	343	352	442	498	21,2%	12,8%
Entreprises	1 015	1 033	1 294	1 308	1 334	1 360	7,1%	1,9%
APU	7	20	70	69	83	82	42,1%	-1,1%
Les composantes de la dépense	1 181	1 266	1 708	1 729	1 859	1 940	11,3%	4,4%
Producteurs	866	851	1 027	1 041	1 057	1 031	4,9%	-2,4%
Industrie	861	870	977	994	1 000	979	3,0%	-2,1%
Organismes spécialisés	5	16	50	48	57	53	34,0%	-7,6%
Produits adaptés	315	414	681	687	802	909	21,7%	13,4%
Les produits adaptés et connexes	315	414	681	687	802	909	21,7%	13,4%
Essence sans plomb	208	190	-	-	-	-	-	-
Fuels désulfurés	66	38	131	94	87	110	30,6%	27,1%
GPLc	-	6	59	60	60	61	81,6%	2,2%
Biocarburants	-	64	107	119	121	140	21,4%	15,4%
Contrôle technique	36	56	235	214	240	238	43,8%	-0,7%
Pots catalytiques (remplacement)	5	56	97	146	233	290	50,6%	24,3%
Filtres à particules bus	-	-	-	1	1	1	-	-3,0%
Véhicules propres	-	4	30	25	26	29	65,9%	10,8%
Chaudières	-	-	22	28	34	40	-	18,1%
Produits adaptés et connexes par agent	315	414	681	687	802	909	21,7%	13,4%
Ménages	159	231	353	362	451	508	21,7%	12,6%
Entreprises	154	179	307	304	325	372	20,0%	14,5%
APU	2	4	20	21	26	29	66,7%	13,2%
Financement de la dépense totale	1 181	1 284	1 708	1 729	1 859	1 940	10,9%	4,4%
Ménages	159	239	273	294	391	465	18,1%	18,9%
Entreprises	1 005	925	1 064	1 098	1 136	1 183	6,4%	4,1%
APU	17	121	371	337	331	293	24,8%	-11,7%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Données chiffrées

Les investissements des industriels

en millions d'euros courants	1995	2000	2001	2002	2003 ^p	Taux de croissance annuel moyen (%)	
						2003 / 1995	2003 / 2002
Investissements spécifiques	202	236	191	208	240	4,4%	15,4%
Investissements intégrés, études	99	86	134	111	93	-1,5%	-16,6%
Total	301	322	325	320	333	2,6%	4,2%

Note : p = données provisoires.

Source : Sessi, enquête Antipol.

Les immatriculations de véhicules propres

en millions d'euros courants	1995	2000	2001	2002	2003 ^p	Taux de croissance annuel moyen (%)	
						2003 / 1995	2003 / 2002
VP et VUL électriques	375	1 048	778	948	347	-1,9%	-63,4%
VP et VUL au GPLc	267	9 202	7 155	6 268	5 269	110,8%	-15,9%
VUL au gaz naturel ville	67	35	5	44	204	32,1%	363,6%
nombre de bus "propres"	1	268	295	270	413	ns	53,0%

Note : p = données provisoires.

source : SES.

Consommations annuelles de produits pétroliers sur le marché intérieur

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
en milliers de tonnes								
Carburant auto	14 998	14 633	14 550	14 456	13 781	13 570	13 098	12 272
sans plomb 95 et 98	8 389	8 906	9 529	10 215	10 819	11 403	11 513	11 145
autres carburants auto	6 609	5 727	5 021	4 241	2 962	2 167	1 585	1 127
Gazole	23 489	24 566	25 667	26 667	27 355	28 684	29 670	30 081
GPLc	45	90	154	206	217	210	188	166
en milliers d'hectolitres								
Biocarburants								
éthanol	765	1 055	1 233	1 244	1 166	1 140	1 139	1 296
esters	2 544	2 844	2 558	2 788	3 491	3 515	3 494	3 778

Note : p = données provisoires.

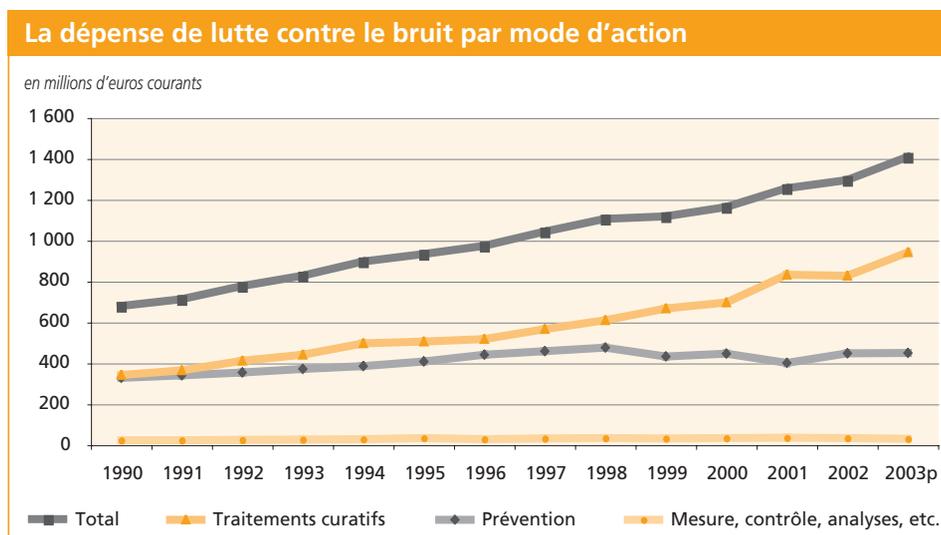
Source : Comité professionnel du pétrole.

La dépense de lutte contre le bruit : une progression significative en 2003

La dépense de lutte contre le bruit s'élève en 2003 à 1,4 milliard d'euros courants. Après une hausse constatée en 2002, essentiellement due à la progression des actions préventives, la dépense progresse de 9 % en 2003. Les principales dépenses de lutte contre le bruit sont réalisées dans les logements ou sont liées aux transports. La protection dite « curative », qui n'agit pas directement sur la source de la nuisance environnementale, représente les deux tiers de la dépense.

Maintien de la croissance des investissements de lutte contre le bruit dans les logements

La dépense de lutte contre le bruit se scinde en trois modes d'actions. Le premier consiste à adopter des technologies préventives comme les pots d'échappement, pour la partie silencieuse, ou bien, pour les industriels, de limiter le bruit vers l'extérieur de leur activité. Les traitements mis en œuvre pour réduire les émissions sonores peuvent être curatifs. Il s'agit d'actions dites « en bout de chaîne » ne limitant pas les nuisances sonores à la source. Les mesures, contrôles, et analyses peuvent consister en la mise en place d'observatoires mesurant les niveaux sonores ou bien l'achat de sonomètres.



Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

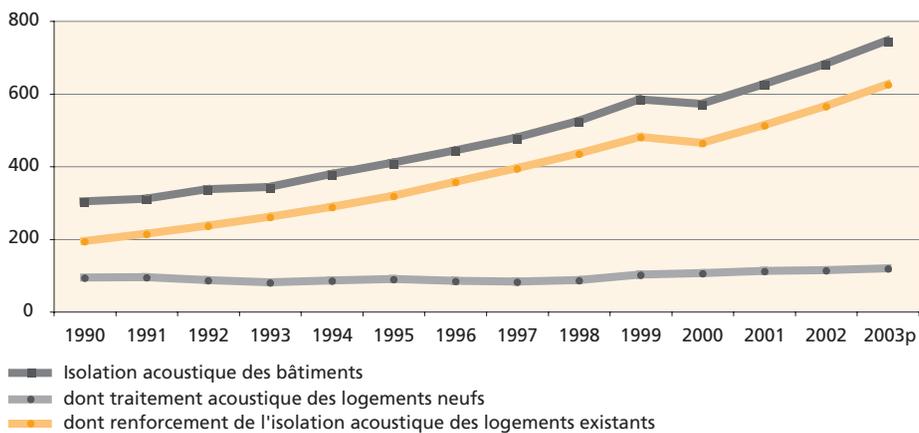
En 2001, d'après l'Insee, 51 % des Français se disent gênés par le bruit. S'en protéger conduit à installer des dispositifs de protection tels que la pose de fenêtres dites « acoustiques »¹ ou bien renforcer l'isolation des façades. La gêne occasionnée par le bruit varie, en effet, selon plusieurs facteurs tels que la localisation géographique ou la perception.

Près de 67 % de la dépense de lutte contre le bruit sont affectés à la construction de dispositifs de protection curatifs dont 79 % sont liés à la réhabilitation ou la construction de logements. Ces dépenses progressent en liaison étroite avec les récentes évolutions réglementaires du domaine. En 2003, 624 millions d'euros² ont été dépensés afin de renforcer l'isolation acoustique d'environ 155 000 logements existants, sous forme de fenêtres à double vitrage ou bien de traitement acoustique des entrées d'air³. Dans le cadre du programme de rattrapage des points noirs des réseaux routier et ferroviaire nationaux, les préfets de département peuvent accorder, conformément au décret du 3 mai 2002, des aides à l'isolation acoustique des zones les plus fortement exposées la nuit⁴. De même, les riverains des dix principaux aéroports se voient octroyer une aide à l'insonorisation de leur logement. 3 750 locaux ont été insonorisés en 2003 pour un montant de 23,7 millions d'euros.

La construction aux normes acoustiques en vigueur génère également des dépenses d'investissement. La loi « nouvelle régulation acoustique » fixe les caractéristiques minimales d'acoustique supérieures à 30 dB(A) pour les constructions après le 1^{er} janvier 1996. Seules ces dépenses sont retenues. En deçà de cette norme, les performances de construction répondent avant tout aux exigences thermiques.

La dépense d'isolation acoustique

en millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

1 Le niveau d'exigence acoustique de ce type de fenêtre est supérieur à 30 dB(A).

2 Évaluation réalisée en collaboration avec le CSTB sur la base de l'enquête logement de l'Insee, par identification des travaux de menuiseries extérieures pour des motifs acoustiques.

3 Les motivations de confort acoustique et de confort thermique sont largement indissociables. L'évaluation obtenue constitue donc une borne haute.

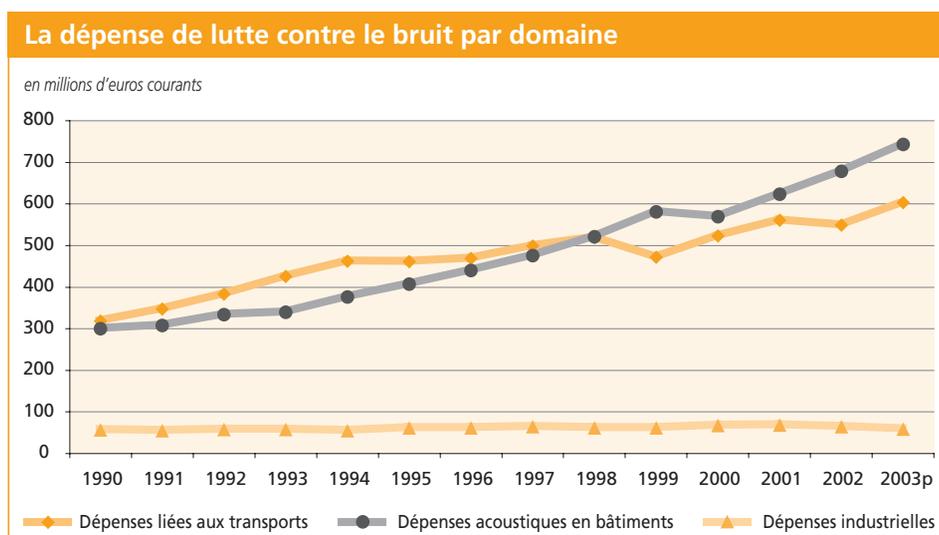
4 À ce titre, des investigations sont menées pour vérifier qu'il n'y a pas de double compte avec les financements engagés par les administrations publiques dans le cadre de la résorption des points noirs.

Sur la période 1990-2003, les investissements acoustiques en logement représentent 80 % des investissements de lutte contre le bruit réalisés par les entreprises. Ils progressent, en moyenne, de 8 % par an. L'accélération de la dépense à partir de 2000 a bénéficié d'un régime de TVA⁵ favorable.

Le reste des dépenses curatives, représentant 119 millions d'euros en 2003, est lié au transport.

Reprise de la croissance de la dépense liée aux transports⁶

En 2003, les efforts en matière de lutte contre le bruit des transports sont significatifs. Ils sont majoritairement préventifs puisqu'ils agissent sur la source directe des nuisances environnementales. Le remplacement des pots d'échappement pour la partie silencieux en est la composante principale. Avec 377 millions d'euros estimés en 2003, la dépense reste stable, en euros courants, depuis 1996. En 2003, la croissance de la dépense fléchit⁷.



Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La progression des dépenses liées au transport en 2003 s'explique essentiellement par la montée en puissance des traitements curatifs pour les infrastructures de transports terrestres. Il s'agit d'activités et mesures ayant pour objectif l'installation et l'exploitation de dispositifs antibruit, tels que écrans, ou remblais. Elles incluent également la couverture de tronçons d'autoroutes ou de voies ferrées en milieu urbain. Les sociétés d'autoroutes, pour le réseau concédé, Réseau Ferré de France, la RATP, les collectivités locales et l'État pour le réseau non concédé (routes nationales, départementales, communales) agissent sur les infrastructures utilisées par les transports, émetteurs de nuisances sonores.

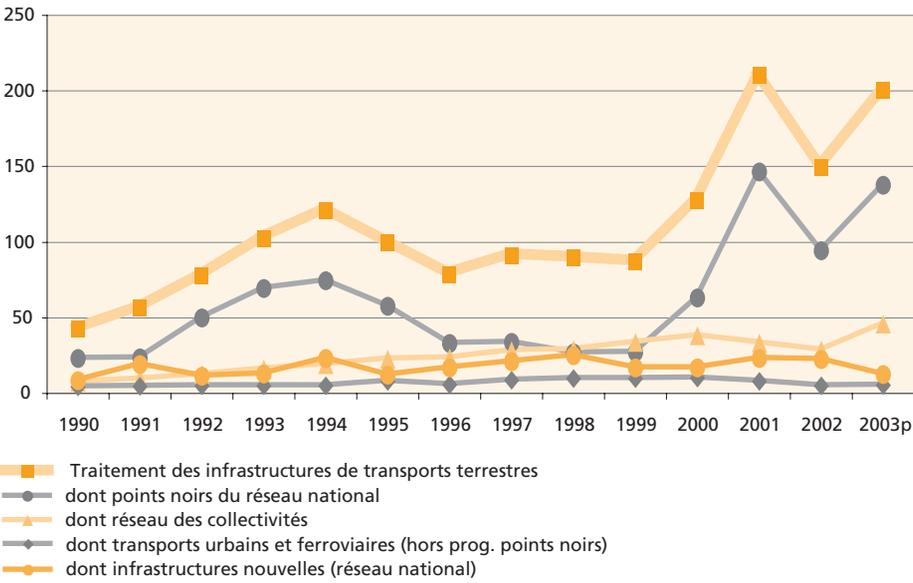
5 Les travaux portant sur les logements sociaux bénéficient du taux réduit de TVA de 5,5 % à partir de 1998, de même que les travaux de réhabilitation des logements de plus de deux ans à partir de septembre 1999. La baisse de TVA concernant les ménages intervenue en 1999 a été appliquée à l'ensemble des travaux en 2000.

6 Excepté pour les dépenses relatives au traitement des infrastructures terrestres.

7 L'évaluation repose sur une dépense théorique du remplacement des pots d'échappement silencieux.

Les dépenses liées aux infrastructures de transport

en millions d'euros courants



Source : Ifen.

La dépense de traitement des points noirs sur le réseau national existant est évaluée à 138 millions d'euros en 2003, à partir des financements des contrats de plan État-Région. La construction de systèmes de protection contre le bruit tels des écrans a permis d'isoler environ 5 000 logements en 2003⁸.

Le programme de résorption des « points noirs »⁹ présenté par l'État en novembre 1999 concerne les seuls réseaux routier et ferroviaire nationaux. Il porte en priorité sur la protection des habitations exposées à des nuisances sonores nocturnes excessives et des bâtiments publics sensibles (crèches, écoles, hôpitaux...). Le rapport Lamure estimait à 200 000 le nombre de logements concernés par ces points noirs.

Le plan national d'actions contre le bruit présenté le 6 octobre 2003 élargit le champ d'actions du programme de rattrapage des points noirs. Le plan prévoit la protection phonique, d'ici cinq ans, de 50 000 logements recensés comme points noirs, soit très exposés au bruit, soit situés en « zones urbaines sensibles » (ZUS). La protection à la source est privilégiée : écrans antibruit, merlons (talus) ou tranchées (installation d'une dalle de béton perforée ou non au-dessus de la voie), etc.

La directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, du 25 juin 2002, impose l'élaboration de plans d'actions locaux, issus de l'élaboration des cartographies sur les niveaux de bruit. En 2003, la participation aux dépenses de lutte contre le bruit des collectivités locales progresse de 59 %.

8 Données fournies par le Medd (DPPR, mission bruit).

9 La définition des points noirs du bruit situe ceux-ci au-delà d'un seuil limite d'exposition moyenne de 70 dB(A) le jour (période 6 h 00 - 22 h 00) ou de 65 dB(A) la nuit (période 22 h 00 - 6 h 00).

Plan national d'action contre le bruit

Dix ans après la loi bruit, la ministre de l'Écologie et du Développement durable, a présenté le 6 octobre 2003 un plan national d'actions contre le bruit visant à « *redynamiser l'action de l'État* ».

Les différentes actions du plan portent à la fois sur des traitements acoustiques de bâtiments, de logements et sur un renforcement de la réglementation et de son suivi.

Les nuisances aéroportuaires

L'action d'insonorisation des logements des riverains des dix plus grands aéroports français¹⁰ sera renforcée par une hausse de la taxe au décollage. L'enveloppe financière est portée de 17 M€ en 2003 à 34 M€ en 2004 et 55 M€ par an à compter de 2005. La nouvelle « taxe sur les nuisances sonores aéroportuaires » remplace le volet « bruit » de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes, perçue par l'État au profit de l'Ademe). Le nombre de logements susceptibles de bénéficier d'aide aux travaux d'isolation pourrait passer de 3 000 à 8 800 par an.

Le bruit des transports terrestres

L'effort financier, de l'ordre de 50 M€ par an, sera consenti par les ministères chargés de l'environnement, des transports et de la ville, ainsi que par Réseau Ferré de France et par les collectivités locales. 10 000 logements prioritaires doivent être insonorisés par an, soit 50 000 jusqu'en 2009.

Le bruit des deux roues

Le plan s'appuie sur la loi « bruit » qui prévoit la saisie et la destruction des pots d'échappement non-conformes lors de leur mise sur le marché.

Le bruit des poids lourds

Afin de déterminer le taux de poids lourds en circulation ne respectant pas les normes sonores, le plan prévoit une expérimentation permettant de contrôler le niveau sonore des poids lourds lors du contrôle technique des véhicules et des procédures d'essais pour identifier la cause des nuisances sonores et y remédier.

L'insonorisation des groupes scolaires et crèches

Le plan lance une campagne de réhabilitation acoustique visant à traiter, avant fin 2008, 500 crèches, 500 salles de repos d'écoles maternelles, 500 cantines scolaires et 250 salles de sport utilisées par les collèges et les lycées. Le ministère de l'Écologie financera 50 % des travaux avec les collectivités locales concernées (20 % pour les salles de sport).

Le bruit de voisinage

Les plaintes liées au bruit seront traitées dans le cadre de la mise en place des juges de proximité. En premier lieu, une médiation sera envisagée avant d'appliquer les sanctions pénales appropriées.

Information et recherche

Le plan prévoit des actions de sensibilisation (scolaires notamment) et l'établissement de cartes de bruit (cf. directive du 25 juin 2002). Enfin, conformément à l'annonce faite lors du lancement du programme « Véhicules propres », la recherche de l'État sur le bruit est portée à 5,6 millions d'euros en 2004, contre 4,8 millions d'euros.

¹⁰ Ce dispositif concerne les dix principaux aéroports français : Bâle-Mulhouse, Bordeaux-Mérignac, Lyon-Saint-Exupéry, Marseille-Provence, Nice-Côte d'Azur, Paris-Orly, Paris-Charles-de-Gaulle, Strasbourg-Entzheim, Toulouse-Blagnac et Nantes.

L'effort des administrations publiques pour le financement des actions de lutte contre le bruit

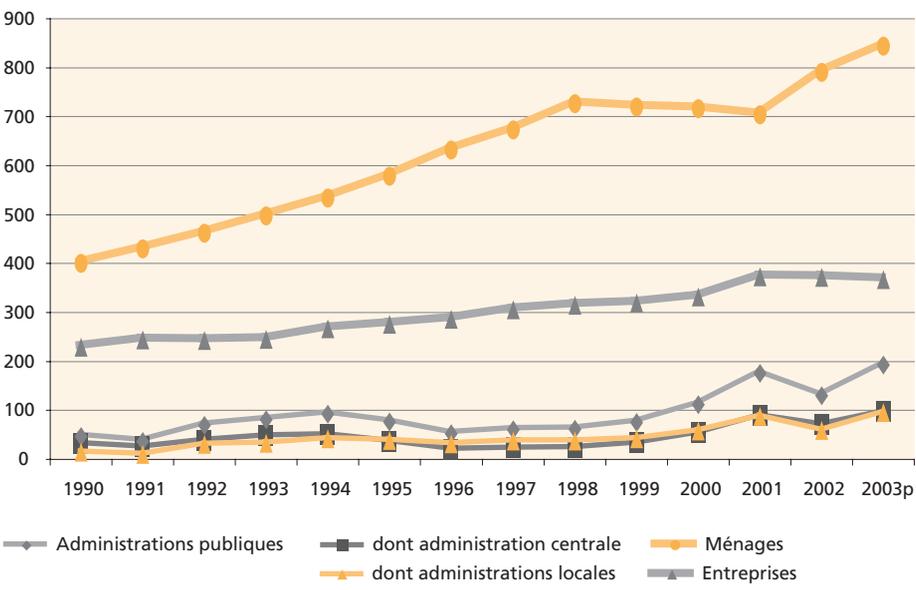
La dépense de lutte contre le bruit est principalement financée par les ménages qui occupent 70 % des logements ayant bénéficié de travaux acoustiques.

La dépense des administrations publiques évolue, quant à elle, fortement en 2003 (+49 % contre +7 % pour les financements en provenance des ménages) sous l'effet du programme de rattrapage des points noirs.

Les financements en provenance des entreprises restent stables depuis 2001. Ils représentent 368 millions d'euros en 2003. Les principaux financements concernent l'isolation acoustique des bâtiments (neuf et anciens), la lutte contre le bruit industriel, le remplacement des pots silencieux des véhicules professionnels ainsi que les actions sur les infrastructures.

Le financement de la lutte contre le bruit

en millions d'euros courants



Note : faute d'information disponible à ce jour, l'ensemble des propriétaires-bailleurs (y compris sociaux) a été regroupé avec les entreprises.

Source : Ifen.

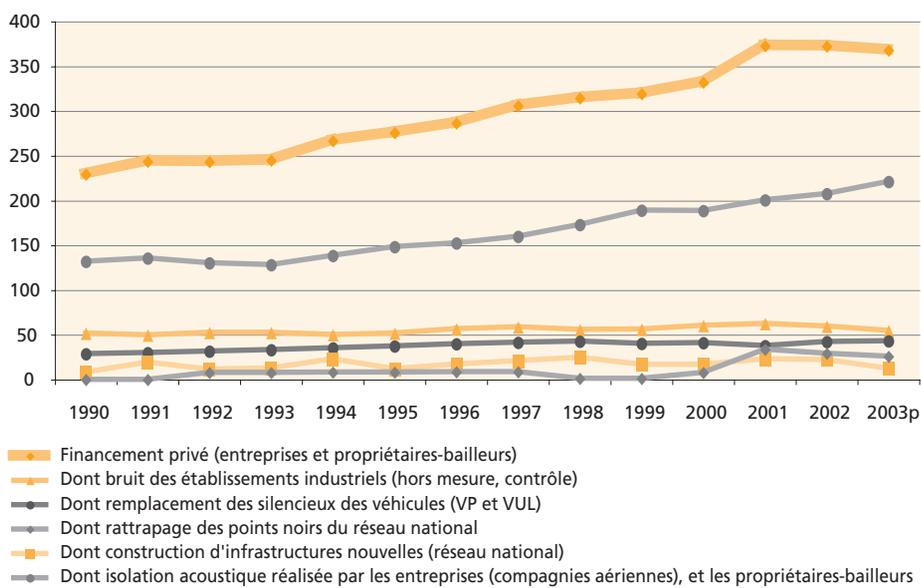
Le financement privé¹¹ alimente essentiellement les investissements en logements. La réalisation de travaux de menuiseries extérieures pour des motifs acoustiques sur les logements existants, par les propriétaires bailleurs et la construction aux normes des logements représentent 60 % des financements privés.

À compter du 1^{er} janvier 2004, le dispositif d'aide à l'insonorisation au voisinage des principaux aéroports a été transféré aux gestionnaires d'aéroport. Ces derniers financeront les aides aux riverains des aéroports, qui étaient, auparavant, à la charge de l'Ademe.

11 Comprend les financements des entreprises et des bailleurs privés.

Le financement privé pour la lutte contre le bruit

en millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Les investissements des industries en matière de lutte contre le bruit suivent une tendance à la baisse depuis 2001. La vague de mise aux normes des équipements industriels consécutive à l'arrêté du 23 janvier 1997 semble s'achever.

ANNEXES

Méthodologie

La réduction du bruit et des vibrations est définie par Eurostat comme « toute activité pour réduire les émissions de bruit et les vibrations à la source, afin de protéger les personnes et les constructions exposées au bruit et aux vibrations ».

Le cadre de la lutte antibruit a évolué, même si la loi de 1992 reste l'instrument législatif principal.

Au niveau européen et français de nouvelles initiatives ont été prises : plan national d'actions contre le bruit d'octobre 2003, directives européennes 2002/49 (évaluation et gestion du bruit dans l'environnement), 2002/30 (bruit des aéroports), 2000/14 (bruit des matériels utilisés à l'extérieur), etc. La création de la TGAP sur les nuisances sonores aériennes, la mise en place des observatoires du bruit des transports terrestres, a également modifié le cadre de la lutte contre le bruit.

La directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 vise à poser les bases communautaires de la lutte contre le bruit des infrastructures de transports terrestres, des aéroports et des industries. Deux des principaux objectifs visés par le texte sont l'établissement d'un cadastre de l'exposition au bruit et, sur la base de ces cartes, l'adoption de plans d'action en matière de prévention et de réduction du bruit dans l'environnement, ainsi que de préservation des zones calmes. L'adoption de ces deux mesures doit se faire en deux étapes :

- pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants, les infrastructures routières de plus de 6 millions de véhicules par an, les infrastructures ferroviaires de plus de 60 000 passages de trains par an et les aéroports de plus de 50 000 mouvements par an, l'entrée en application est fixée au plus tard 30 juin 2007 pour les cartographies, au 18 juillet 2008 pour les plans d'action ;
- pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, les routes empruntées par 3 millions de véhicules par an et les voies ferrées comptant plus de 30 000 passages de trains par an, l'échéance se situera au 30 juin 2012 pour les cartographies, au 18 juillet 2013 pour les plans d'action.

L'autre objectif visé par la directive est de garantir l'information du public concernant le bruit dans l'environnement et ses effets. Ces cartes devront donc être accessibles et diffusées au public.

La rénovation du compte de lutte contre le bruit a permis de mettre en évidence **une sous-estimation de la dépense d'environ 500 millions d'euros**. Les principaux changements concernent :

- La dépense relative aux silencieux des pots d'échappement. Un prix moyen de la partie silencieux du pot d'échappement est appliqué au parc de véhicules âgés de huit ans. Cette évaluation repose sur l'hypothèse forte que le remplacement des pots silencieux a lieu tous les huit ans. La dépense était sous-évaluée d'environ **150 millions d'euros** ;
- La lutte contre le bruit des deux roues qui passe également par le remplacement des pots silencieux. À partir de l'évaluation du parc de cyclomoteurs et de motocyclettes fournie par la direction de la sécurité civile et routière, un prix moyen du silencieux est appliqué. Une dépense de **17 millions d'euros** est ainsi ajoutée ;

- La dépense des collectivités locales sur le réseau routier. Elle a été estimée à partir des données de l'Association professionnelle des réalisateurs d'écrans acoustiques (Apréa)¹² à **45 millions d'euros**¹³ ;
- La révision de la dépense d'isolation acoustique des bâtiments¹⁴. D'après les données du Club de l'amélioration de l'habitat et en collaboration avec le Conseil scientifique et technique du bâtiment (CSTB), l'évaluation a été augmentée de **200 millions d'euros**. Cette évaluation repose sur l'exploitation de l'enquête logement de l'Insee qui fournit le montant des travaux de menuiserie extérieure, réalisés par les ménages occupants et les propriétaires bailleurs. L'estimation englobe des travaux réalisés dans le cadre de l'identification de points noirs ou aux alentours des aéroports. Des investigations sont actuellement en cours pour vérifier l'absence de double compte avec l'isolation de façades du programme de rattrapage des points noirs.
- La dépense de mesure et de contrôle des niveaux sonores. Ont été ajoutées les dépenses relatives au contrôle technique pour **1,3 million d'euros** ainsi que celle des réseaux de mesure de bruit dans les aéroports pour **5,9 millions d'euros**.

La lutte contre le bruit offre un système d'aides variées. Les différents transferts concernent essentiellement ceux entre administrations publiques et ménages :

- Aide à l'insonorisation des logements situés aux alentours des aéroports : cette aide est versée jusqu'en 2003, par l'Ademe et vise à limiter l'exposition des riverains aux bruits des transports aériens ;
- Aide à l'isolation de façade pour les bâtiments recensés comme points noirs : elle concerne les logements situés à proximité de zones recensées comme tels. Les crédits affectés aux opérations d'isolation de façade sont financés selon deux catégories distinctes : les logements privés, bâtiments sensibles, et les logements sociaux. Les travaux ne débiteront réellement qu'en 2005-2006. Un léger démarrage a été, tout de même, constaté en 2004 ;
- Aide de l'Anah (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) : ces aides se traduisent sous forme de primes à l'amélioration de l'habitat. L'enquête logement de l'Insee donne l'information selon laquelle les travaux de menuiserie extérieure ont fait l'objet d'aides financières.

L'évaluation de la dépense de lutte contre le bruit est cependant incomplète puisqu'elle n'intègre pas le surcoût d'acquisition de véhicules routiers et matériels ferroviaires moins bruyants.

¹² À noter qu'il ne s'agit pas de données physiques mais d'appels d'offre lancés. Un taux de réalisation de 80 % a été appliqué.

¹³ Il est à noter que dans le cadre de la circulaire n° 2001-33 du 21 mai 2001, le bilan financier des opérations d'investissements sur le réseau routier national non concédé doit venir alimenter l'observatoire des coûts de construction des routes, géré par le service d'études techniques des routes et autoroutes (Setra). L'intérêt de ces données monétaires relatives au réseau national non concédé est de pouvoir les relier aux données physiques de type mur antibruit. À ce jour, aucune donnée n'est disponible.

¹⁴ L'isolation acoustique des bâtiments, relative aux bruits « intérieurs » est exclue du compte. La dépense de lutte contre le bruit désigne, en effet, les dépenses relatives à la protection contre le bruit « environnemental ».

Données chiffrées

La dépense totale pour la lutte contre le bruit

En millions d'euros courants	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
										2003 _p /1990	2002/2001	2003 _p /2002
										Dépense courante	311	463
Dépense en capital	365	508	552	586	639	665	794	776	880	7,0%	-2,3%	13,5%
Total	676	970	1 039	1 103	1 115	1 160	1 252	1 292	1 405	5,8%	3,2%	8,7%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense de lutte contre le bruit par composantes

En millions d'euros courants	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
										2003 _p /1990	2002/2001	2003 _p /2002
										Prévention	328	441
Établissements industriels	52	57	59	56	56	61	63	60	54	0,4%	-4,6%	-8,7%
Véhicules légers (remplacement silencieux)	264	370	386	406	360	370	321	372	377	2,8%	15,7%	1,3%
Deux roues (remplacement silencieux)	12	13	14	14	15	15	16	17	17	3,2%	4,0%	4,0%
Revêtements silencieux (voies urbaines et périurbaines)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0,0%	0,0%	0,0%
Traitements curatifs	343	519	567	610	668	697	833	828	943	8,1%	-0,6%	13,9%
Traitement des infrastructures de transports terrestres	42	79	91	89	86	127	210	149	200	12,8%	-28,8%	34,0%
Isolation acoustique des bâtiments	301	441	476	521	581	569	623	679	743	7,2%	8,9%	9,5%
Mesure, contrôle, analyses, etc.	5	10	13	15	14	16	18	15	12	6,5%	-16,8%	-19,4%
Systèmes d'information	5	7	9	9	9	10	13	9	6	1,1%	-29,6%	-30,9%
Contrôle technique, contrôle de conformité, etc.	-	3	4	6	5	6	5	6	6	-	13,7%	-2,4%
Total	676	970	1 039	1 103	1 115	1 160	1 252	1 292	1 405	5,8%	3,2%	8,7%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Données chiffrées

La dépense de lutte contre le bruit liée aux secteurs

En millions d'euros courants	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
										2003 _p /1990	2002/2001	2003 _p /2002
										Dépenses liées aux transports	318	469
Véhicules légers (remplacement silencieux)	264	370	386	406	360	370	321	372	377	2,8%	15,7%	1,3%
Deux roues (remplacement silencieux)	12	13	14	14	15	15	16	17	17	3,2%	4,0%	4,0%
Contrôle technique, contrôle de conformité, etc.	-	3	4	6	5	6	5	6	6		13,7%	-2,4%
Revêtements silencieux (voies urbaines et péri-urbaines)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0,0%	0,0%	0,0%
Traitement des infrastructures de transports terrestres	42	79	91	89	86	127	210	149	200	12,8%	-28,8%	34,0%
Système d'information des infrastructures et aéroports	-	2	3	3	4	4	7	4	2		-47,2%	-53,7%
Dépenses acoustiques en bâtiments	301	441	476	521	581	569	623	679	743	7,2%	8,9%	9,5%
Isolation acoustique des bâtiments	301	441	476	521	581	569	623	679	743	7,2%	8,9%	9,5%
Dépenses industrielles	57	61	65	62	62	67	68	65	59	0,2%	-4,9%	-9,2%
Établissements industriels	52	57	59	56	56	61	63	60	54	0,4%	-4,6%	-8,7%
Système d'information des établissements industriels	5	5	6	6	5	7	6	5	4	-1,4%	-8,3%	-15,0%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense de lutte contre le bruit réalisée par les entreprises

En millions d'euros courants	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
										2003 _p /1990	2002/2001	2003 _p /2002
										Dépense courante	50	82
Dépense en capital	325	472	512	547	596	590	670	706	751	6,7%	5,4%	6,4%
Total	375	554	599	638	686	684	764	808	851	6,5%	5,8%	5,3%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense de lutte contre le bruit réalisée par les ménages

En millions d'euros courants	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
										2003 _p /1990	2002/2001	2003 _p /2002
										Dépense courante	256	367
Total	256	367	384	407	366	379	336	387	395	3,4%	15,1%	2,0%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Données chiffrées

La dépense de lutte contre le bruit réalisée par les administrations publiques

En millions d'euros courants	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
										2003 _p /1990	2002/2001	2003 _p /2002
										Dépense courante	5	14
<i>dont administration centrale</i>	3	9	12	12	13	15	20	18	20	14,8%	-5,9%	8,9%
<i>dont administrations locales</i>	2	4	5	6	6	7	8	9	10	13,8%	8,3%	13,7%
Dépense en capital	40	36	40	40	44	75	124	70	129	9,4%	-43,9%	85,4%
<i>dont administration centrale</i>	20	15	15	15	15	43	98	49	92	12,6%	-50,3%	90,0%
<i>dont administrations locales</i>	20	20	25	24	29	32	26	21	37	4,7%	-20,4%	74,6%
Total	45	49	57	58	63	97	152	97	159	10,1%	-36,2%	64,3%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Le financement de la lutte contre le bruit

En millions d'euros courants	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
										2003 _p /1990	2002/2001	2003 _p /2002
										Administrations publiques	47	52
<i>dont administration centrale</i>	32	20	23	24	33	53	89	70	97	9,0%	-20,4%	37,3%
<i>dont administrations locales</i>	15	32	37	38	43	58	87	59	96	15,1%	-32,4%	62,6%
Ménages	400	631	674	727	720	716	703	791	844	5,9%	12,4%	6,8%
Entreprises	229	287	306	314	319	332	373	372	368	3,7%	-0,2%	-1,2%
Total	676	970	1 039	1 103	1 115	1 160	1 252	1 292	1 405	5,8%	3,2%	8,7%

Note : p = données provisoires.

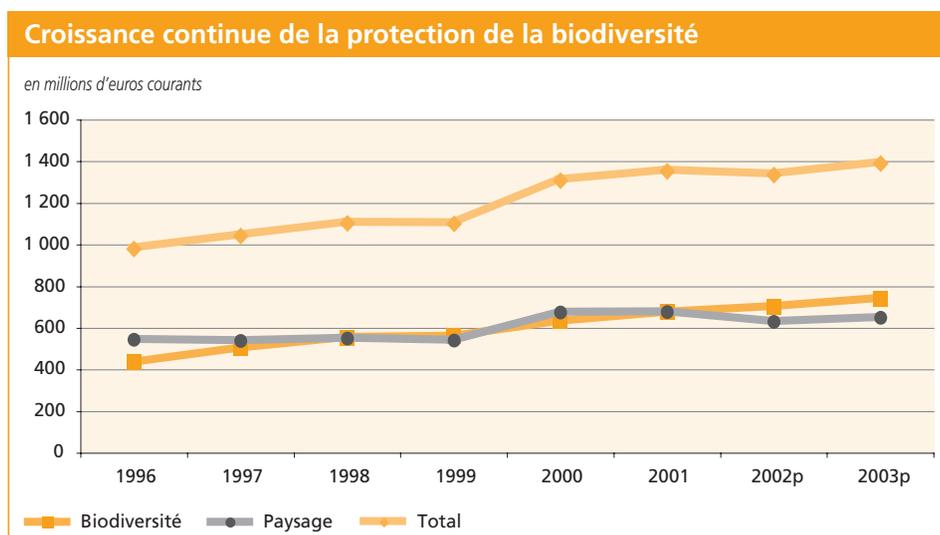
Source : Ifen.

Des préoccupations grandissantes de protection de la biodiversité

La dépense de protection de la biodiversité et des paysages s'élève en 2003 à 1,4 milliard d'euros, en hausse de 4,2 % par rapport à 2002. La montée des préoccupations en matière de biodiversité, au niveau national (stratégie française sur la biodiversité) ou international (Convention sur la diversité biologique), accompagne ce retour de croissance. Le développement et la gestion d'espaces protégés, qui offrent des habitats privilégiés aux différentes espèces, absorbent l'essentiel de la dépense. Celle-ci est majoritairement financée sur fonds publics, dont les deux tiers par les collectivités locales. Après un recul important en 2001, les dépenses de réparation de l'impact de certaines activités sur la diversité biologique et les paysages sont en légère progression en 2003.

Une montée en puissance des dépenses de biodiversité

Après un léger repli en 2002, la dépense de protection de la biodiversité et des paysages progresse en 2003, pour atteindre 1,4 milliard d'euros. Le niveau de croissance reste légèrement inférieur à celui de la période 1996-2003, traduisant un ralentissement.



Source : Ifen.

La répartition de la dépense effectuée ci-après permet de fournir une vision globale des politiques en matière de biodiversité et paysage. Chacune répond, en effet, à des objectifs, des modes de prévention et de traitement différents. La protection de la biodiversité est particulièrement le fait des administrations publiques sous forme de protection réglementaire. La protection des paysages concerne tout particulièrement les entreprises, avec l'enfouissement des lignes électriques ou l'insertion paysagère des autoroutes.

La dépense de protection de la biodiversité représentant plus de la moitié de la dépense totale, atteint le niveau de 742 millions d'euros courants en 2003. Sur la période 1996-2003, elle évolue en moyenne de 8 % par an. Cette forte progression concorde avec les inquiétudes face aux risques de perte de biodiversité.

L'élaboration de la stratégie nationale sur la biodiversité publiée en février 2004 a conduit, en concertation avec la direction nature et paysage (DNP)¹, à proposer une présentation plus détaillée du compte, qui permettra de mieux suivre les axes de la stratégie.

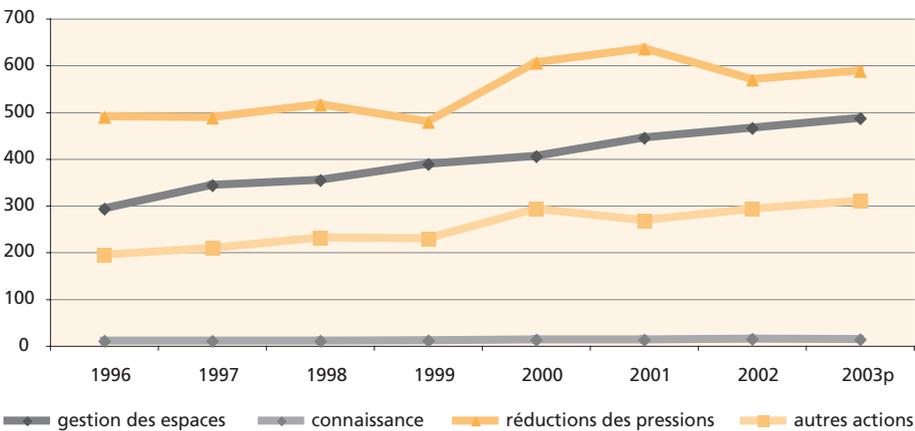
La nouvelle typologie distingue les dépenses suivantes :

- **gestion des espaces** : développement du réseau des espaces gérés au titre de la protection de la nature et des paysages et conservation *in situ* ;
- **connaissance** : inventaires, expertises relatives au patrimoine naturel et aux paysages et la conservation *ex situ* ;
- **réduction des pressions** : protection de la biodiversité et des paysages par les secteurs productifs ;
- **autres actions** de protection de la biodiversité et des paysages.

Le premier poste de la classification inclut les activités de gestion de la biodiversité et des paysages au sens large. Il comprend des actions comme la gestion du réseau Natura 2000, ou des réserves naturelles...

Évolution stable de la dépense de protection de la biodiversité et des paysages

en millions d'euros courants



Note : le détail des rubriques est fourni en annexe méthodologique.

Source : Ifen.

¹ Cette typologie a été élaborée conjointement avec la direction nature et paysage du Medd, dans le cadre d'une révision méthodologique des évaluations (voir annexe méthodologique).

Le second porte sur l'amélioration de la connaissance de la biodiversité. En 2003, les actions de mesures et d'observatoires de la biodiversité ne représentent qu'une part faible de la dépense totale. À l'avenir, elles devraient se développer.

Ces deux axes correspondent à des **politiques de protection active** de la biodiversité et des paysages.

Le troisième intègre l'ensemble des actions **de prévention, de compensation** liées aux secteurs productifs.

Une politique de protection active

Sur la période 1996-2003, les actions de gestion des espaces progressent régulièrement. Il peut s'agir de la protection de territoires dont le caractère environnemental est exceptionnel, abritant des habitats naturels, sources de biodiversité, ou bien de la protection de zones soumises à de fortes pressions, comme le littoral.

Le développement du réseau des espaces protégés

Cette action concerne les protections contractuelles et réglementaires. Les premières sont le fruit d'accords passés entre l'État et les gestionnaires d'espaces comme les forestiers. Les secondes consistent à imposer, par la réglementation, le respect du milieu naturel.

Le réseau **Natura 2000** a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe. Il est composé de sites désignés au titre des directives « Oiseaux » et « Habitat ». La première, datant de 1979, vise à protéger 117 espèces d'oiseaux. Les moyens utilisés sont la création de zones de protection spéciale (ZPS) qui représentent, en 2003, 1,7 % du territoire métropolitain. La seconde sur la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages vise la protection de 6,6 % du territoire métropolitain terrestre, répartis dans quatre régions². Sur 4 millions d'ha protégés par Natura 2000, 1,2 % correspond à des zones marines.

En 2003, la dépense pour Natura 2000 baisse de 23 %, pour atteindre le niveau de 15,3 millions d'euros. Aucun site nouveau n'a été proposé en 2003. 193 documents d'objectifs sont opérationnels au 1^{er} octobre de la même année, soit 75 % des objectifs fixés par la Commission européenne.

D'autres démarches contractuelles sont en œuvre en France et font également l'objet de développements importants.

Le réseau des **parcs naturels régionaux** offre une approche régionalisée de la protection de la biodiversité et des paysages, pour un montant de dépense estimé à 23 millions d'euros. Après un léger repli en 2002, la dépense évolue significativement en 2003. Indépendamment de la création du PNR de la Narbonnaise, fin 2003, les 40 parcs couvrent 6,5 millions d'ha soit 12 % du territoire national. La majorité des financements proviennent des collectivités locales dont deux tiers des régions.

Les **parcs nationaux**, au nombre de sept, ont pour mission de préserver et d'étudier les milieux et les espèces. La croissance de leur dépense est représentative de l'enjeu porté à la biodiversité, avec un taux de croissance annuel moyen de 9 %. En 2003, la dépense atteint 52 millions d'euros. Trois nouveaux parcs nationaux sont en projet, la forêt tropicale de Guyane, la mer d'Iroise, et les Hauts de la Réunion.

2 Les régions alpine, continentale, atlantique et méditerranéenne.

Les 154 **réserves naturelles**, avec 28 millions d'euros de dépenses à la fin 2003, assurent la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales, rares ou remarquables. Ces réserves protègent à la fois la biodiversité terrestre et marine. Les protections réglementaires découlant de la création par décret des réserves naturelles ont été fortement développées de 1996 à 2003 (+ 11 % en croissance annuelle moyenne).

Aux côtés de ces protections réglementaires, d'autres actions participent à la protection de la biodiversité et des paysages : les opérations « grands sites », les inventaires... L'évolution de leur dépense n'est, cependant, pas significative.

Protection par l'acquisition des terrains

Exerçant une protection foncière, le **Conservatoire du littoral** mène une politique de protection des rivages maritimes et lacustres. Au total, depuis sa création, 68 208 ha ont été acquis par le Conservatoire.

Avec le décret du 29 août 2003, les compétences du CELRL sont étendues au domaine public maritime. L'un de ses moyens d'action passe par la mise en place de partenariats avec les collectivités territoriales.

En 2003, 2 580 ha ont été acquis pour 21 millions d'euros. Il s'agit pour l'essentiel de l'acquisition définitive du Bagnes à Agde, de deux interventions importantes en zones humides, les Mattes de Paladon dans l'estuaire de la Gironde et des marais de Cressenval dans l'estuaire de la Seine.

Les **départements** réalisent également des acquisitions de terrains en vue de les protéger, dans le cadre de leur politique des espaces naturels sensibles. Leur montant s'élève à 17 millions d'euros en 2003.

L'acquisition de terrains ne représente que 3 % en moyenne de la dépense totale de protection de la biodiversité et des paysages.

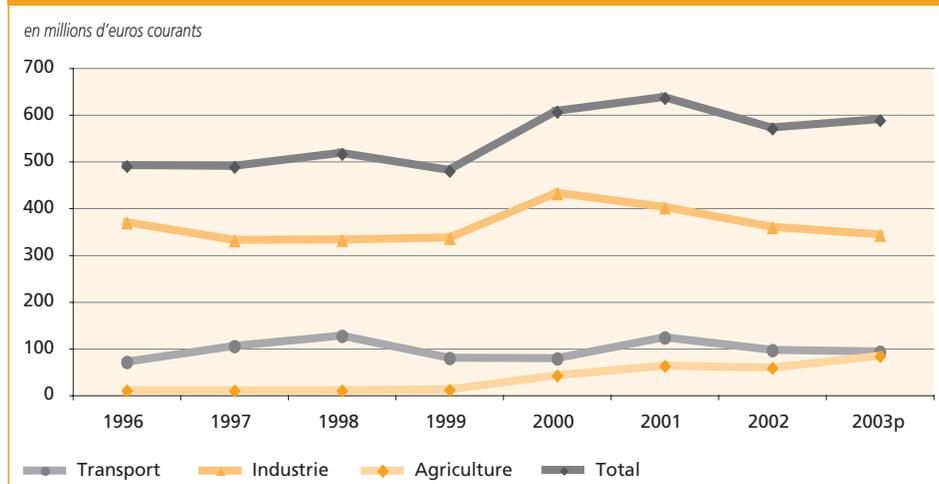
Légère progression pour la réduction des pressions

Cette rubrique est liée aux activités du secteur productif ayant une incidence négative sur la biodiversité et les paysages. Elles retracent les actions de prévention des effets néfastes provoqués par l'activité ainsi que des indemnisations pour dommages économiques subis du fait de l'instauration d'une politique de protection environnementale.

Si l'on décompose la tendance haussière des dépenses de prévention et de compensation des dommages, on identifie deux mouvements : une hausse de 13,5 % des dépenses de fonctionnement et une baisse de 9,8 % des dépenses d'investissement. La baisse de la dépense d'investissement concerne essentiellement la dépense de protection des paysages. La hausse de la dépense provient quant à elle de la montée en puissance des incitations versées aux agriculteurs pour l'adoption de bonnes pratiques favorables à la biodiversité et aux paysages.

Trois activités principales au sein de la dépense ont une incidence directe sur la biodiversité et les paysages. Le transport, par exemple, engendre des externalités négatives sur l'environnement qui seront prises en compte par les gestionnaires d'infrastructures. Le poids des industries dans la dépense des secteurs productifs est le plus important. Enfin, les montants des compensations des agriculteurs pour l'adoption de comportements favorables à la biodiversité et aux paysages augmentent fortement sur la période 1996-2003.

Des dépenses de prévention/compensation des dommages quasi stables en 2003



Source : Ifen.

Les dépenses liées aux transports : poursuite de la tendance à la baisse

Seules sont prises en compte les données issues de l'enquête sur les dépenses environnementales des sociétés d'autoroutes, ainsi que le 1 % paysage des routes non concédées³.

À partir de 2001, l'investissement des sociétés d'autoroutes chute à l'inverse de la dépense d'entretien qui tend à augmenter. Cette dernière correspond à l'entretien et à la réparation des ouvrages de type haie avifaune et autres ouvrages de protection de la biodiversité et des paysages, à la surveillance et au suivi de la biodiversité (étude des flux migratoires d'une population de chevreuil), et à la signature des conventions de gestion.

Au total, le rythme de décroissance des dépenses du secteur des transports ralentit pour arriver au niveau de 89,5 millions d'euros en 2003.

Le secteur industriel : fléchissement de la baisse de la dépense

La dépense totale des industriels comprend des actions de type enfouissement des lignes électriques, aménagements paysagers... Leur dépense s'élève en 2003 à 344 millions d'euros.

Les industries sont contraintes, par la réglementation, d'adopter des technologies plus propres, préventives afin de limiter l'impact de leur activité sur l'environnement.

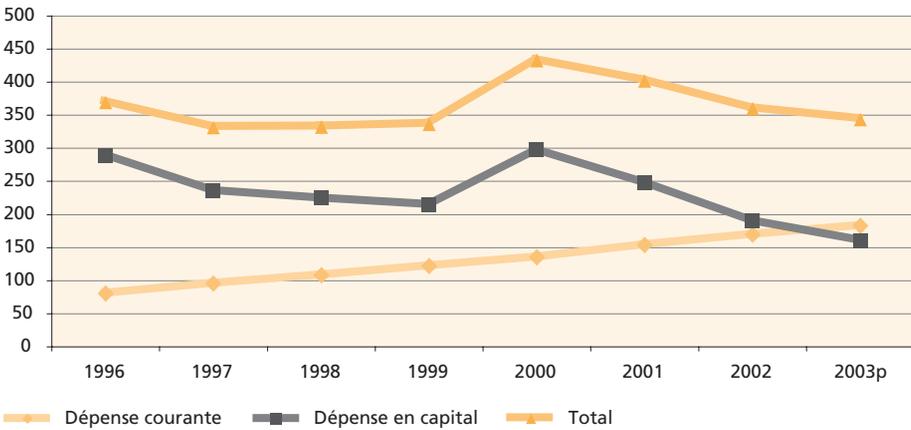
Le réseau de transport d'électricité (RTE), par exemple, a diminué l'impact paysager provoqué par son réseau aérien. En 2003, le linéaire enterré est de 254 km, soit environ la moitié des objectifs du contrat triennal liant RTE à l'État. En 2003, RTE aura dépensé 23,2 millions d'euros pour l'enfouissement des lignes, si l'on tient compte du surcoût des liaisons enterrées par rapport aux mêmes projets en aérien ainsi que des mesures de compensation sur d'autres réseaux.

Selon son rapport d'activité, le contrat triennal 2001-2003 liant le gestionnaire de réseau à l'État s'est achevé sur la construction de 25 % de nouvelles lignes à haute tension en souterrain.

³ Pour le réseau concédé, les données relatives aux dépenses autres que le 1 % « paysage » ne sont pas disponibles.

Baisse des investissements des industriels pour la biodiversité et les paysages

en millions d'euros courants



Source : Ifen.

Le secteur agricole : forte croissance des mesures agri-environnementales

Les mesures agri-environnementales retenues dans l'évaluation de la dépense concernent l'entretien des haies, la gestion des prairies de fauche, la jachère environnementale, la gestion du linéaire paysager et la création de mares et de bosquets⁴.

En 2003, le décret n°2003-675 crée les contrats d'agriculture durable (CAD) en remplacement des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) créés en 1999. Fin 2003, 49 000 contrats ont été signés, couvrant une superficie de plus de 3 millions d'ha.

Les CAD offrent la possibilité de reconnaître comme prioritaire la signature de contrats dans le cadre de Natura 2000.

14 % de la dépense de prévention et d'indemnisations est ainsi absorbée par le secteur agricole, sous forme de compensations financières en faveur de l'application des bonnes pratiques environnementales.

La dernière catégorie « autres dépenses de protection de la biodiversité et des paysages » a la particularité de ne pas être répartie par action. En 2003, ces dépenses représentent tout de même 22 % de la dépense totale de protection de la biodiversité et des paysages. Il s'agit essentiellement des dépenses des collectivités locales qui ne renseignent pas avec précision le niveau de détail nécessaire pour les comptes. Ces actions sont détaillées plus amplement dans la partie suivante.

⁴ Seuls des montants théoriques ont été calculés pour les besoins du compte. Le mode de calcul et la marge d'incertitudes de l'évaluation de la dépense sont en voie de résolution.

Une montée en puissance des financements des administrations publiques locales

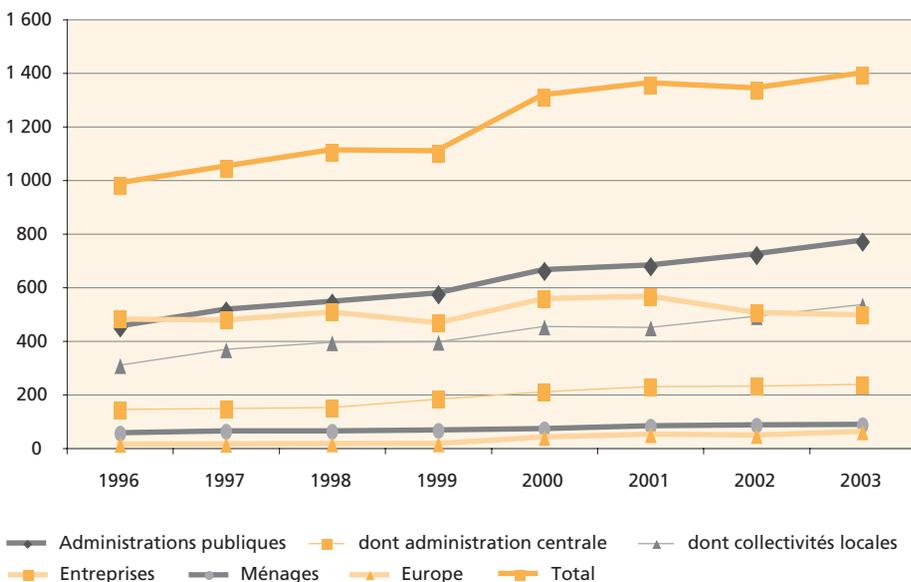
La répartition des financements de la dépense⁵ de protection de la biodiversité et des paysages est à l'avantage des administrations publiques, avec 55 %. Les entreprises financent en totalité leur dépense qui décroît légèrement depuis 2001. Les ménages participent à hauteur de 5 % aux financements de la dépense par l'intermédiaire de leurs cotisations aux associations de protection de la nature. Dans le même ordre de grandeur, l'Europe finance les actions agri-environnementales via le FEOGA (fonds européen d'orientation et de garantie agricole) ainsi que celles relatives à LIFE NATURE⁶.

La stratégie française sur la biodiversité s'insère dans un contexte de décentralisation réaffirmé. Les financements de l'ensemble des administrations publiques locales (région, départements, communes et agences de l'Eau) progressent significativement en 2003.

Avec 8,9 % de progression en 2003, les financements « locaux » sont particulièrement importants pour deux types de collectivités. Les communes financent directement 40,4 % des dépenses des administrations publiques locales, et les départements 33,4 % en opérations propres⁷. Le niveau des dépenses locales dépasse celui des entreprises qui jusque-là étaient les financeurs majoritaires de la protection de la biodiversité et des paysages.

Le poids important des administrations publiques dans la protection de la biodiversité

en millions d'euros



Source : Ifen, d'après les jaunes budgétaires.

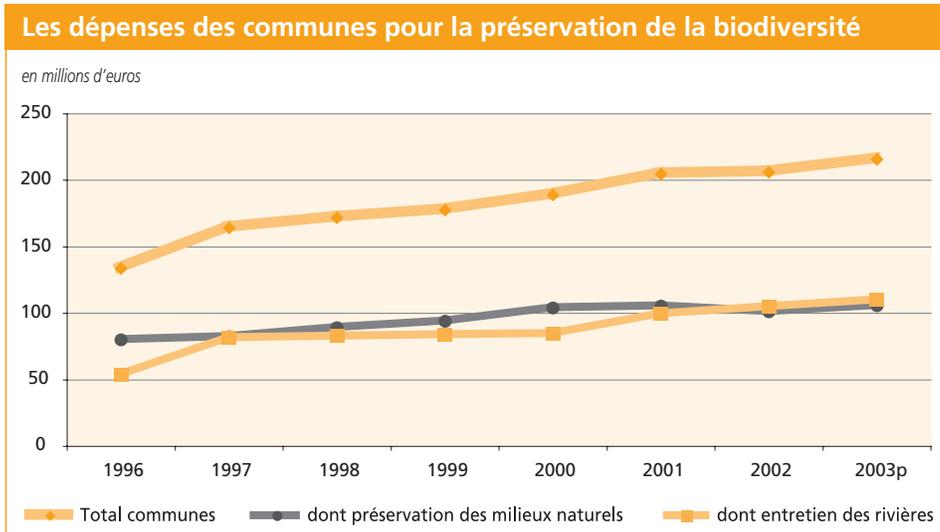
5 À l'exception des agriculteurs. Ce sont les administrations publiques qui financent les mesures agri-environnementales.

6 Les financements européens "LIFE Environnement" qui bénéficient aux actions Natura 2000 ne sont pas intégrés. L'information n'était pas disponible au moment de la réalisation du compte.

7 Ne sont pas comptabilisés les subventions et transferts à d'autres organismes. Seules sont prises en compte les dépenses directement réalisées par les départements.

Le fléchissement de la croissance des dépenses communales

Les actions comprises dans l'intitulé « préservation du patrimoine naturel » sont sans doute surestimées. Elles correspondent à la fonction 833 de la nomenclature fonctionnelle M14 laquelle est susceptible d'inclure des dépenses non spécifiques. La totalité du montant de la fonction 833⁸ de la DGCP a été retenue.



Source : Ifen.

L'action « entretien et restauration des milieux aquatiques » vise à empêcher les menaces de destruction, fragmentation et altération des habitats, et à favoriser l'introduction des espèces. L'objectif est de maintenir la diversité des habitats, conformément aux objectifs de la SNB. La dépense est imputée aux agences de l'Eau et aux communes bien que divers organismes puissent avoir la maîtrise d'ouvrage (CREN, CSP, EDF, communes...). Avec 150 millions d'euros en 2003, les communes financent plus de 70 % de ce programme.

Ralentissement en 2003 des dépenses des départements en matière de gestion des espaces naturels sensibles

Après le creux des années 2001 qui était essentiellement lié à une diminution des acquisitions d'espaces naturels sensibles par les départements, en 2003, une poursuite de la hausse est estimée, d'après les données de la direction générale des collectivités locales (DGCL). Les départements réalisent directement les actions d'entretien et d'aménagement de ces espaces. En revanche, la politique d'acquisition de terrains ne semble pas reparti à la hausse.

⁸ Elle comprend la protection contre l'érosion et les avalanches, les parcs régionaux ou nationaux et les réserves naturelles, les forêts communales et plus généralement les espaces verts forestiers y compris les actions de prévention contre l'incendie.

ANNEXES

Méthodologie

La protection de la biodiversité et des paysages désigne les mesures et activités visant à protéger et à régénérer les espèces animales et végétales, les écosystèmes et les habitats ainsi qu'à protéger et à régénérer les paysages naturels et semi-naturels. Il n'est pas toujours possible de distinguer la protection de la biodiversité de celle du paysage.

Dans un contexte marqué par la stratégie française sur la biodiversité une rénovation du compte a été menée avec l'appui des experts de la DNP du ministère de l'Écologie et du Développement durable.

La rénovation du compte a permis à la fois d'élargir le champ des dépenses de protection de la biodiversité et des paysages, d'améliorer certaines sources statistiques et d'établir une classification des actions en adéquation avec les grands axes de la stratégie française sur la biodiversité.

Les principaux élargissements concernent :

- L'entretien et la restauration des milieux aquatiques : +150 millions d'euros. Cette action vise à empêcher la destruction, fragmentation et altération des habitats et à favoriser l'introduction des espèces. Elle est le plus souvent de la responsabilité des communes, de groupements ou de syndicats de communes. Les autres maîtres d'ouvrage potentiels peuvent être le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), les conservatoires régionaux d'espaces naturels (CREN), des associations de pêcheurs... Faute d'information cette dépense est entièrement affectée aux communes ;
- La surveillance maritime : +32 millions d'euros. Seule une partie des dépenses de surveillance maritime relève de la protection de la biodiversité. On retient 50 % des dépenses totales (d'après l'estimation du Secrétariat général de la mer) ;
- La conservation *ex-situ* : +0,4 million d'euros. En matière de conservation des espèces, a été retenue la conservation des espèces en dehors de leur milieu naturel, à savoir, les parcs zoologiques, les cryobanques de ressources génétiques animales ou végétales⁹.
- Les dépenses communales pour la préservation du milieu naturel : +106 millions d'euros ;
- Le 1 % paysage « route » : +4 millions d'euros, dont la direction des routes du ministère de l'Équipement suivi l'application sur le réseau national, non concédé.

Les nouvelles sources statistiques qui permettent d'améliorer les évaluations :

- La dépense des communes pour la préservation du milieu naturel (fonction 833 de la nomenclature fonctionnelle de l'instruction comptable M14) comprend la protection contre l'érosion et les avalanches, les parcs et réserves naturels régionaux ou nationaux, les forêts communales et plus généralement les espaces verts forestiers y compris les actions de prévention contre l'incendie¹⁰;
- Les financements européens. Ils ne viennent pas en augmentation de la dépense mais permettent de mieux identifier les financeurs¹¹. L'Europe finance à 55 % les mesures agri-

9 La majeure partie des données sont absentes de l'évaluation faute de l'absence d'un système d'information permettant de diffuser l'information. À ce jour, aucune source comptable n'est en mesure de répertorier l'ensemble des collections existantes dans les laboratoires privés ou publics.

10 Son montant est susceptible d'inclure des dépenses non spécifiques à la protection de la biodiversité et des paysages.

11 La dépense de protection de la biodiversité et des paysages est la seule où des financements européens apparaissent.

environnementales à travers le fond européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), pour 8,3 millions d'euros en 2003 au titre de LIFE NATURE qui contribue au projet Natura 2000. À ce jour, manque dans notre base de données les financements européens en provenance de LIFE-Environnement qui contribue également à Natura 2000.

- Une évaluation de la consommation de capital fixe est dorénavant intégrée : 180 millions d'euros.

Au final, la dépense de protection de la biodiversité et des paysages était sous-évaluée d'environ 500 millions d'euros.

La classification des actions :

- Action 1 : développement du réseau des espaces gérés au titre de la protection de la nature et des paysages et conservation *in situ* ;
- Action 2 : inventaires, expertises relatives au patrimoine naturel et aux paysages et la conservation *ex situ* ;
- Action 3 : protection de la biodiversité et des paysages par les secteurs productifs ;
- Autres actions de protection de la biodiversité et des paysages.

L'action 1 comprend les dépenses relatives à Natura 2000, aux conservatoires régionaux d'espaces naturels, aux réserves naturelles, aux parcs nationaux, aux parcs naturels régionaux, aux études et interventions sur les sites et les paysages, au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), aux mesures de protection et de défense contre le feu dans les espaces protégés, à la réintroduction d'espèces, à la préservation des espèces animales et végétales *in situ*, aux indemnités des dégâts provoqués par un animal protégé, à la protection du milieu aquatique, mais uniquement pour la partie protection de la biodiversité, aux associations.

L'action 2 comprend l'inventaire du patrimoine naturel réalisé au niveau central, la préservation des espèces animales et végétales *ex situ* (y compris la biodiversité domestique) et le suivi de l'évolution de la biodiversité (espèces envahissantes, tableau de bord, surveillance...).

L'action 3 se partage en différents secteurs productifs : agricole et forestier (mesures agri-environnementales), transport, construction et aménagement des infrastructures (1 % paysage, intervention sur le réseau routier, et autoroutier), secteur des industries électriques (enfouissement des lignes électriques, protection de la faune et de l'avifaune), secteur des industries de l'information et de la télécommunication (obturation des pylônes de téléphone), secteur des industries manufacturières autre que les industries électriques (données du Sessi).

Les « **autres actions de protection de la biodiversité et des paysages** ». Le manque de précision sur la nature des actions ne permet pas de les affecter à l'une des trois autres catégories. Il s'agit essentiellement des dépenses des collectivités locales.

Données chiffrées

La dépense totale pour la protection de la biodiversité et des paysages

en millions d'euros courants	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
									2003 _p /1996	2002/2001	2003 _p /2002
									Dépense courante	408	455
dont transferts	3	3	3	1	3	2	3	3	1,7%	52,8%	-6,5%
Dépense en capital	573	588	609	558	671	664	558	547	-0,7%	-16,0%	-2,0%
dont acquisition de terrains	39	35	39	35	55	38	31	39	-0,1%	-20,3%	25,7%
Total	980	1 043	1 104	1 102	1 309	1 354	1 335	1 391	5,1%	-1,4%	4,2%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense de protection de la biodiversité par nature de dépenses

en millions d'euros courants	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
									2003 _p /1996	2002/2001	2003 _p /2002
									Dépense courante	249	268
Dépense en capital	187	236	263	239	261	285	268	272	5,5%	-6,0%	1,5%
Total	436	503	554	560	633	677	704	742	7,9%	4,1%	5,3%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense de protection des paysages par nature de dépenses

en millions d'euros courants	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
									2003 _p /1996	2002/2001	2003 _p /2002
									Dépense courante	159	187
Dépense en capital	187	236	263	239	261	285	268	272	5,5%	-6,0%	1,5%
Total	544	540	550	541	677	678	631	650	2,6%	-6,9%	3,0%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense des entreprises pour la protection de la biodiversité et des paysages

en millions d'euros courants	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
									2003 _p /1996	2002/2001	2003 _p /2002
									Dépense courante	148	167
Dépense en capital	353	329	334	274	352	344	256	224	-6,3%	-25,7%	-12,3%
Total	501	497	527	490	611	640	574	584	2,2%	-10,3%	1,7%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Données chiffrées

La dépense des administrations publiques (y compris associations)
pour la protection de la biodiversité et des paysages

en millions d'euros courants	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
									2003 _p /1996	2002/2001	2003 _p /2002
Dépense courante	260	288	303	328	380	394	459	485	9,3%	16,5%	5,6%
Dépense en capital	220	259	275	284	319	320	302	322	5,6%	-5,6%	6,7%
Total	480	547	578	612	699	714	762	808	7,7%	6,6%	6,1%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Les composantes de la protection de la biodiversité et des paysages

en millions d'euros courants	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
									2003 _p /1996	2002/2001	2003 _p /2002
Gestion des espaces protégés	293	344	354	389	406	445	466	487	7,5%	4,6%	4,5%
Conservation	2	3	2	3	5	5	7	6	14,4%	43,5%	-11,9%
Secteur productif	490	488	516	480	606	636	570	588	2,6%	-10,4%	3,2%
Autres actions de protection	194	209	231	230	293	268	292	310	6,9%	9,1%	6,0%
Total	980	1 043	1 104	1 102	1 309	1 354	1 335	1 391	5,1%	-1,4%	4,2%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen - ministère de l'Écologie et du développement durable.

Le financement de la protection de la biodiversité et des paysages

en millions d'euros courants	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
									2003 _p /1996	2002/2001	2003 _p /2002
Administrations publiques	451	512	542	574	661	677	720	770	7,9%	6,3%	7,0%
dont administration centrale	143	145	149	180	209	228	230	236	7,4%	0,8%	2,8%
dont collectivités locales	308	367	393	394	452	449	490	534	8,2%	9,1%	8,9%
Entreprises	481	476	506	465	557	566	504	495	0,4%	-10,9%	-1,8%
Ménages	45	52	51	56	62	71	75	76	7,7%	5,3%	1,8%
Europe	3	4	5	6	29	40	37	50	47,9%	-9,0%	36,4%
Total	980	1 043	1 104	1 102	1 309	1 354	1 335	1 391	5,1%	-1,4%	4,2%

Note : p = données provisoires.

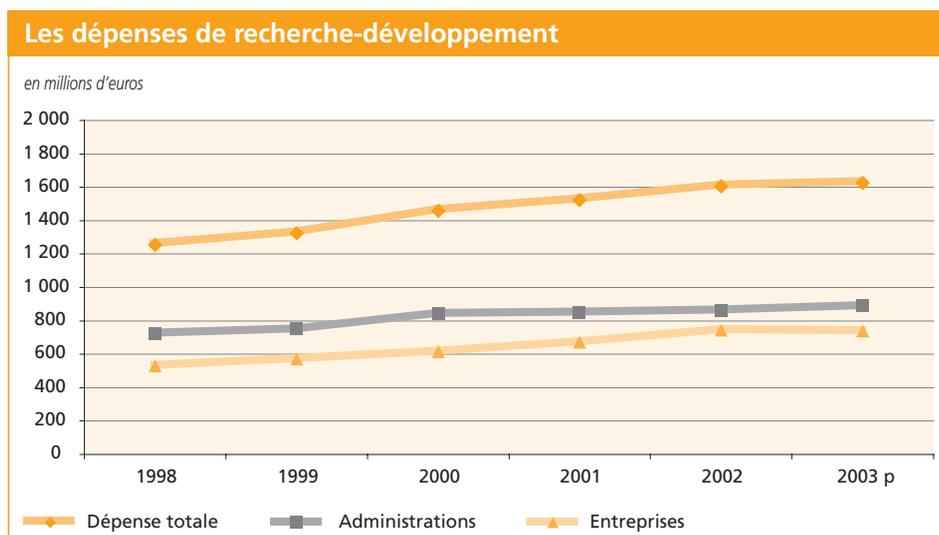
Source : Ifen.

Tassement des dépenses de recherche-développement en 2003

Après douze années d'une vive croissance, la dépense de recherche et développement pour l'environnement marque le pas en 2003. L'effort de recherche repose à parité sur le secteur public et les entreprises.

Les dépenses de recherche pour la protection de l'environnement se montent à 1,6 milliard d'euros. Elles ont progressé depuis 1990 au rythme soutenu de 8,4 % l'an. En 2003 toutefois, selon des estimations encore provisoires, la dynamique est interrompue et la dépense n'augmente en valeur qu'à un niveau voisin de celui de l'inflation.

Les programmes de recherche sont menés par différents instituts publics (CNES, CNRS, Inra, IRSN, Andra...) mais aussi par les entreprises. En 2003, 55 % de la dépense de recherche est réalisée par la sphère publique. La proportion était de 58 % en 2000 mais les dépenses publiques de recherche ont nettement ralenti au cours des trois dernières années.



Note : p : estimations provisoires.

Source : 1990-1996 : ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, OST (Observatoire des sciences et des techniques) pour les administrations publiques – Bipe pour les entreprises ; 1997-2003 : Ifen, selon les données du ministère de la Recherche (DEP).

La dépense de recherche des entreprises est composée quasi exclusivement de dépenses courantes tandis que celle exécutée par le secteur public comprend 35 % de dépenses en capital. La recherche-développement (R&D) relative à la gestion des déchets radioactifs représente 18 % du total de la dépense. À l'inverse de la moyenne des autres programmes, elle progresse fortement en 2003. Près d'un tiers des dépenses publiques est affecté à des programmes de recherche portant sur l'atmosphère et le climat.

ANNEXES

Méthodologie

La rénovation du compte de la recherche et développement, initiée à l'occasion du rapport précédent sur les comptes 2002, s'achève à l'occasion du présent rapport. La méthode distingue la recherche privée de la recherche publique.

Les données sur les dépenses de R&D des entreprises pour la protection de l'environnement sont issues de l'enquête du ministère de la Recherche. Les résultats sont redressés pour intégrer les services de R&D achetés par les entreprises à d'autres secteurs, non compris dans le champ de l'enquête. On procède en outre à une évaluation de la consommation de capital fixe.

Les dépenses de R&D des administrations publiques pour la protection de l'environnement sont issues de l'exploitation du budget civil de recherche et développement (BCRD). Pour chaque « action de recherche », le BCRD indique les objectifs principaux et les objectifs liés. La nature transversale de l'environnement autorise à sommer les montants correspondants aux deux types d'objectifs, sous réserve de certaines précautions.

La nomenclature de l'enquête identifie l'objectif de « surveillance et protection de l'environnement planétaire », décliné en :

- Surveillance et protection de l'atmosphère et des climats ;
- Autres actions de surveillance et de protection de l'eau, du sol et du sous-sol, du bruit et de tous les éléments relatifs à la pollution, y compris les recherches sur les technologies et produits propres.

Le BCRD porte sur les prévisions de dépenses. Pour passer à la dépenses effective, on utilise un ratio construit à partir de l'enquête sur la dépense nationale de R&D des administrations (DNDRA) dont une partie est financée par le BCRD. Pour la répartition entre dépenses courante et en capital, on utilise la structure donnée par le jaune budgétaire « environnement ».

Données chiffrées

La dépense nationale de recherche et développement pour l'environnement

en millions d'euros	1990	1995	2000	2001	2002	2003 _p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
							2003/1990	2002/2001	2003/2002
Dépense courante	436	764	1 091	1 150	1 201	1 230	8,3%	4,5%	2,4%
Dépense en capital	132	214	368	373	405	397	8,9%	8,7%	-1,9%
Total	568	978	1 459	1 522	1 607	1 627	8,4%	5,5%	1,3%
Dépenses réalisées par les administrations	267	530	842	850	863	888	9,7%	1,5%	2,9%
Dépenses réalisées par les entreprises	300	449	617	672	744	739	7,2%	10,6%	-0,6%

Note : p = données provisoires.

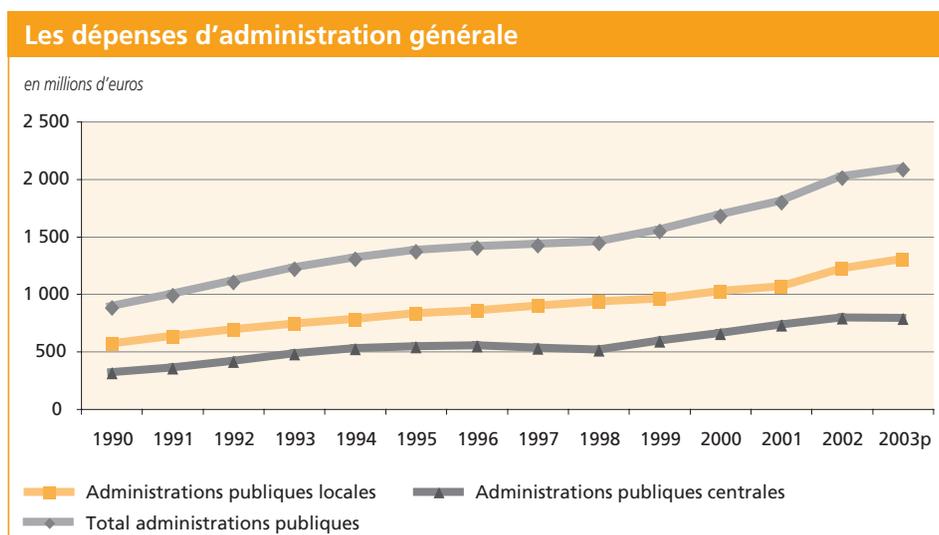
Source : 1990-1996 : ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, OST (Observatoire des sciences et des techniques) pour les administrations publiques - BIPE pour les entreprises ; 1997- 2003 : Ifen, selon les données du ministère de la Recherche (DEP).

Ralentissement des charges d'administration générale en 2003

L'administration et la gestion de l'environnement mobilisent près de 7 % de la dépense nationale de protection de l'environnement. La moitié est le fait des collectivités locales.

Les dépenses retracées ici concernent les activités d'administration ou de gestion des seules administrations publiques¹. Elles se montent à 2,1 milliards en 2003 et représentent 6,6 % de l'ensemble de la dépense de protection de l'environnement.

Leur croissance depuis 1990 est soutenue, 6,8 % par an en moyenne. Mais elle n'a pas été régulière durant cette période et s'est nettement accélérée dans les années 1998-2002 (+8,7 %). En 2003, elle reprend un rythme proche de la moyenne des autres dépenses de protection de l'environnement (+3,7 %).



Note : p : estimations provisoires.

Source : Ifen.

L'administration de l'environnement est assurée aux différents échelons de l'organisation politique et administrative du territoire. Les administrations publiques locales (APUL) réalisent les plus fortes dépenses dans ce domaine ; 1,3 milliard en 2003, soit 62 % de l'ensemble. Leur prédominance dans la mise en œuvre des programmes opérationnels de protection de l'environnement, notamment pour les services collectifs de l'eau et des déchets, se double ainsi d'une dépense également élevée pour des fonctions plus administratives. Les dépenses des APUL progressent vite, spécialement depuis 2001, sous l'impulsion des collectivités locales. Les charges d'administration et gestion des agences de l'Eau sont davantage contenues.

¹ Les dépenses de « management environnemental » effectuées par les entreprises ne sont pas comptabilisées.

L'essentiel des dépenses des administrations publiques centrales (APUC) est réalisé par les différents ministères. Après avoir beaucoup augmenté dans les années 1998-2002, elles se sont légèrement contractées en 2003.

ANNEXES

Méthodologie

La rénovation du compte est permise par la disponibilité de nouvelles informations relatives aux dépenses des collectivités locales. Par ailleurs, une estimation de la consommation de capital fixe a pu être intégrée. Le champ couvert est celui des dépenses des administrations publiques non affectées à un autre domaine, et qui correspondent à une activité d'administration ou de gestion.

Les communes et leurs groupements

Les données sont issues des comptabilités établies dans la nomenclature fonctionnelle de l'instruction M14. Les fonctions qui concernent la protection de l'environnement sont regroupées sous la position 8 : aménagement et services urbains, environnement. Sont comptabilisées les dépenses de la fonction 830 et une partie des dépenses de la fonction 810, partie calculée au prorata des fonctions 811 à 813 sur le total de la fonction 81 (hors 810).

Administrations publiques centrales

Les dépenses d'administration générale des ministères sont obtenues à partir des jaunes budgétaires environnement. Sont écartées :

- les dépenses déjà incluses dans d'autres domaines : dépenses de la direction de la nature et des paysages (DNP) du Medd et du ministère de l'Agriculture affectées au compte de la biodiversité et des paysages, dépenses du ministère de la Recherche affectées au compte de la R&D, transferts aux organismes publics pris en compte dans d'autres domaines ;
- les dépenses non considérées comme « d'administration générale » : dépenses liées au naufrage de l'Erika, à la destruction d'anciennes armes chimiques, aux subventions pour les transports en commun en site propre.

Les établissements publics

Le compte reprend d'une part les dépenses de fonctionnement des agences de l'Eau et de l'Ademe – qui ne sont pas affectées à des comptes de domaines spécifiques et d'autre part les dépenses de l'Ifen, de l'Ineris et de l'Afsse.

Données chiffrées

La dépense nationale d'administration générale de l'environnement

en millions d'euros	1990	1995	2000	2001	2002	2003 ^p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
							2003/1990	2002/2001	2003/2002
							Total administrations publiques	884	1 372
Dépense courante	717	1 129	1 377	1 496	1 715	1 792	7,3%	14,6%	4,5%
Dépense en capital	167	243	303	300	298	295	4,5%	-0,8%	-0,9%
Administrations publiques centrales	318	543	658	732	794	786	7,2%	8,4%	-1,0%
Administrations publiques locales	566	829	1 022	1 064	1 219	1 301	6,6%	14,6%	6,7%
dont collectivités locales	447	623	792	825	967	1 037	6,7%	17,3%	7,2%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Les dossiers

Poursuite de l'effort sur les réseaux d'adduction d'eau

Les résultats 2003 des comptes de la dépenses de mobilisation de la ressource en eau indiquent une faible hausse de la dépense courante (+1,7 %), parallèle à celle du prix de l'eau potable, et une augmentation de la dépense en capital (+2,8 %), tirée par les investissements sur les réseaux.

La dépense de mobilisation de la ressource en eau couvre les activités se rapportant aux ouvrages de mobilisation, aux adductions et amenées d'eau, aux usines de traitement, aux infrastructures de stockage et d'accumulation et aux réseaux de distribution d'eau¹.

La production est assurée soit par des administrations publiques – régies pour l'alimentation en eau potable et compagnies d'aménagement pour l'irrigation – soit par des sociétés et quasi-sociétés auxquelles le service est délégué en affermage ou en concession. Cette production pour tiers est destinée à l'approvisionnement en eau des ménages (consommation finale) et des autres usagers raccordés (consommation intermédiaire) : artisans, commerçants, industries, BTP, services publics...

7,5 milliards pour le prélèvement et la distribution d'eau

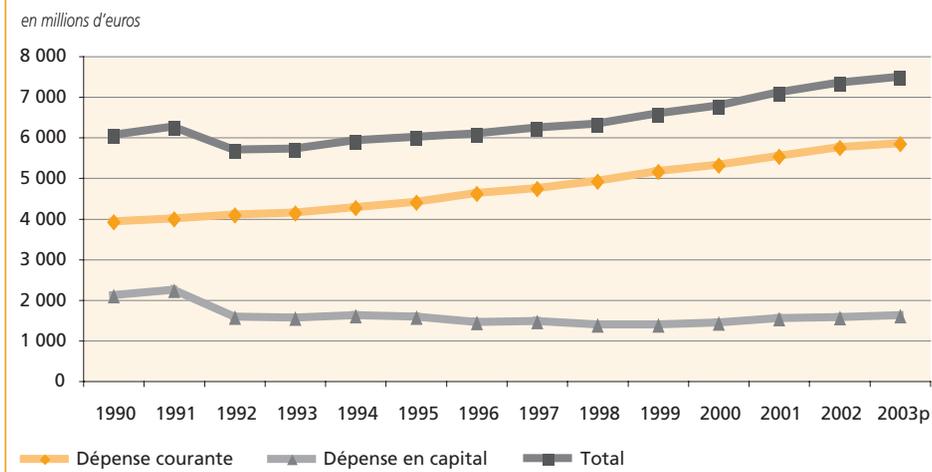
La dépense totale s'élève à 7,5 milliards d'euros en 2003, dont plus des trois quarts consacrés à la dépense courante². Celle-ci regroupe la consommation des ménages et des entreprises raccordées aux réseaux de distribution d'eau.

Sur la période 1990-2003, la croissance annuelle de la dépense totale a été de 1,7 % en moyenne. On note une accélération entre 1994 et 1996 qui s'explique par une forte croissance de la dépense courante en général et de la consommation des ménages en particulier. En 1994, les investissements ont contribué à la progression de la dépense avec une importante augmentation des travaux de réalisation de réseaux. Cette période correspond au VI^e programme des agences de l'Eau et à la mise en œuvre de la loi sur l'eau de janvier 1992. Après une période de stabilisation relative de 1996 à 1998, la dépense en capital repart à la hausse sur la période 2000-2003.

1 Les dépenses afférentes à la gestion des systèmes individuels (activités non raccordées, centrales thermiques, ménages non raccordés au réseau d'adduction d'eau) dont le chiffrage n'a pu être établi ne sont pas comptabilisées. De même, le volet relatif à l'estimation de la dépense en irrigation n'est pas intégré. Il le sera à l'issue des investigations en cours afférentes au suivi de la mise en œuvre de la nouvelle directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2003.

2 La dépense courante comprend les dépenses de fonctionnement des services : frais de personnel, achats de biens et services, subventions de fonctionnement. La dépense en capital comprend les investissements : réalisation de captages, construction des réseaux et d'usines de traitement pour l'eau potable.

La dépense de mobilisation de la ressource en eau



Note : p = données provisoires.

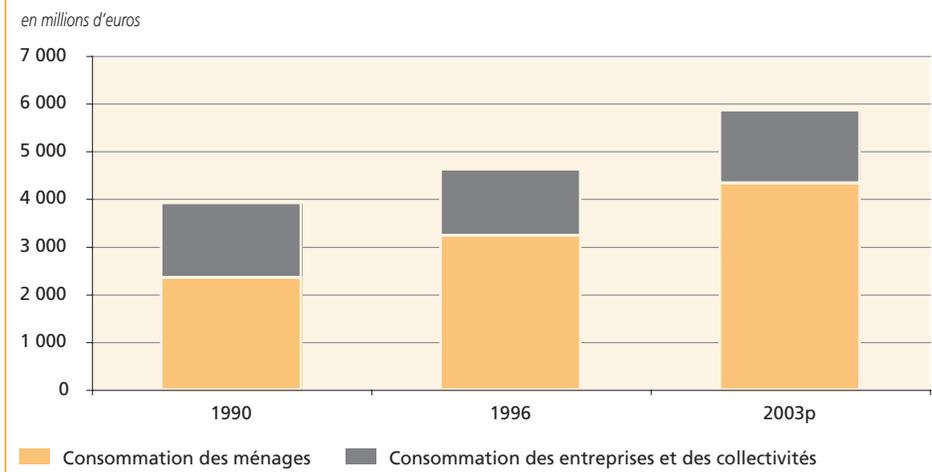
Source : Ifen.

La consommation des ménages tient une place croissante dans la dépense courante

Le montant de la dépense courante s'établit à 5,8 milliards d'euros en 2003. Cette dépense se partage entre consommation finale en eau des ménages et consommations intermédiaires des entreprises et des autres unités productives, qui s'élèvent respectivement à 4,3 et 1,5 milliards d'euros pour l'année 2003.

Sur la période 1990-2003, la dépense courante augmente de 3,1 % en moyenne annuelle. Sur la même période, la consommation finale des ménages croissait de 4,8 % pendant que

La dépense courante de gestion des services collectifs



Note : p = données provisoires.

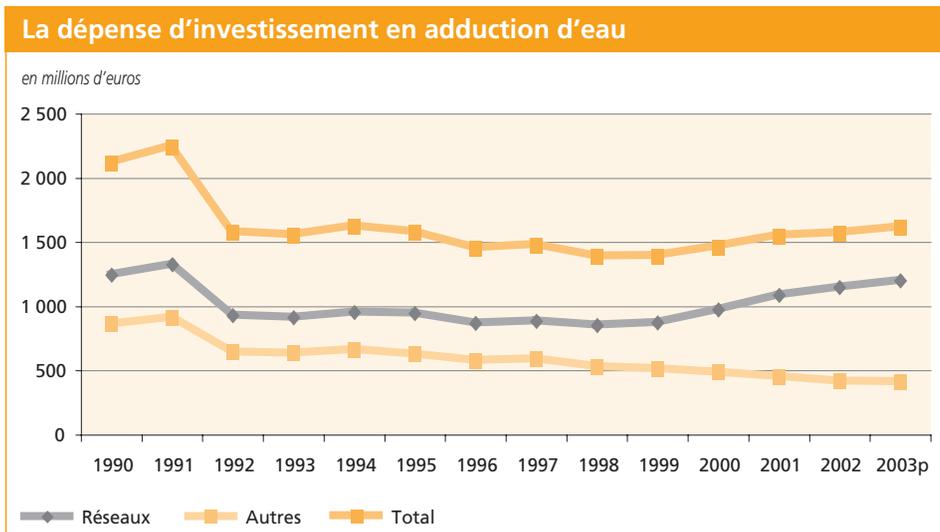
Source : Ifen

la consommation intermédiaire des entreprises et administrations restait stable (-0,2 %). Les volumes vendus ont été stables sur la période, avec une moyenne de 4 milliards de m³.

L'investissement sur les réseaux progresse vivement depuis 2000

En 2003, la dépense en capital s'élève à 1,6 milliard d'euros, dominée essentiellement par les travaux de renouvellement et d'extension de réseaux qui en représentent près des deux tiers. Depuis 1990, la valeur de la dépense en capital a été affectée par des variations de prix. Ce fut notamment le cas pour les canalisations en 1992 dont le prix a sensiblement baissé, contribuant au recul de la valeur des investissements. Les fluctuations observées de la dépense ne reflètent donc pas uniquement les variations des réalisations physiques d'infrastructures.

Après une période période 1996-1999 de relative stabilité, une nette reprise de la dépense d'investissement se manifeste en 2000, poursuivie en 2001 (+7,7 %) décélérant en 2002 (+1,4 %) avant de repartir en 2003 (+2,8 %). Jusqu'en 2000, les dépenses de travaux sur les réseaux d'adduction et sur les activités de production d'eau potable évoluaient parallèlement. Depuis, les premiers progressent vivement (+5,8 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2003) tandis que les seconds diminuent au rythme moyen de 7,6 % l'an.



Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Cette reprise est expliquée en partie par une augmentation des linéaires de réseaux de distribution d'eau potable. Ils sont passés de 1998 à 2001, selon les résultats de l'enquête Ifen - Scees, de 792 000 à 856 000 km. Les linéaires de réseaux remplacés sont également passés de 4 700 km en 1998 à 7 900 km en 2001. 18,7 millions de branchements ont été recensés en 2001.

De même, La directive « plomb » de 1998, visant à diviser par cinq la quantité de plomb dans l'eau d'ici 2013, conduit au remplacement à terme de nombreuses canalisations et génère une hausse des investissements qui devrait se poursuivre dans les prochaines années.

Le financement des systèmes collectifs de distribution d'eau

Le financement est directement lié à la consommation. Plus des trois quarts de la dépense sont financés par les ménages et les entreprises non spécialisées. Une forte proportion est destinée au financement de la dépense courante, le reste à l'investissement.

Les administrations publiques spécialisées (régies), les communes et les établissements publics à caractère intercommunal financent la plus grosse partie de la dépense en capital et assurent la maîtrise d'ouvrage des travaux correspondants.

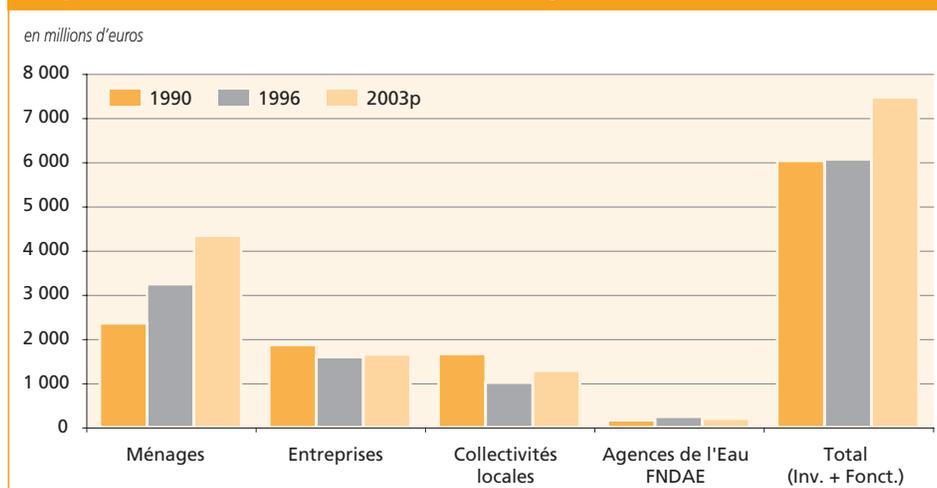
Durant la période 1997-2003, les communes et les établissements publics à caractère intercommunal contribuent de façon croissante au financement de la dépense totale.

Les dépenses en services publics locaux de distribution d'eau financées par les ménages et les entreprises correspondent aux charges couvertes par les recettes issues du paiement de ces services au prix de l'eau en vigueur selon leurs volumes facturés.

Les dépenses financées par les collectivités locales correspondent à la part des travaux non subventionnés par les agences de l'Eau et le FNDAE et non répercutés en totalité sur le prix de l'eau à la charge des entreprises et des ménages.

Quant aux dépenses financées par les agences de l'eau et le FNDAE, elles ne comprennent que les subventions aux seuls investissements ou aides en capital à la réalisation des travaux.

Les acteurs du financement de la dépense totale de prélèvement et de distribution d'eau (systèmes collectifs)



Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

ANNEXES

Méthodologie

Les résultats présentés dans la présente édition du rapport sont issus des travaux de rénovation du compte de la mobilisation de la ressource en eau dont les grandes lignes ont été annoncées dans l'édition précédente. La nécessité de la rénovation du compte tient à la nature des données qui participent à sa confection et nullement à des évolutions conceptuelles ou de champ. Elle comprend des aspects de sources et de méthodes.

Les sources : parmi les données mobilisées, certaines sont produites annuellement et sont intégrées régulièrement au compte. D'autres sont issues d'enquêtes à périodicité supra-annuelle. La prise en compte de leurs résultats conduit alors à revoir les séries déjà publiées.

À l'occasion des comptes de l'année 2003, sont ainsi intégrés les résultats de l'enquête « Budget des familles » de 2001, réalisée par l'Insee tous les cinq ou six ans ainsi que ceux de l'enquête Eau de 2001, réalisée par l'Ifen et le Scees tous les trois ans.

L'apport de ces enquêtes est déterminant pour l'établissement d'un double partage :

- la répartition entre service d'eau potable et service d'assainissement de la production de service connue globalement pour l'eau potable et l'assainissement (les comptes des producteurs de ce service ne permettent pas de distinguer entre les deux).
- le partage de la production entre consommation des ménages et consommation du secteur productif.

Entre les deux dernières enquêtes, l'évaluation de la consommation d'eau et d'assainissement des ménages reposait sur une hypothèse de stabilité des volumes consommés. Elle est infirmée par les dernières enquêtes dont les résultats conduisent à accroître d'environ 1,2 milliard d'euros la consommation des ménages et donc à réduire d'autant celle des entreprises, construite par solde.

Amélioration de méthode : elle concerne la mesure de la production de service d'eau potable et d'assainissement. Cette production est assurée par deux types de producteurs : les collectivités locales et les entreprises délégataires. La consolidation des comptes des unes et des autres doit éliminer le double compte lié au versement, par les délégataires aux collectivités, d'une « surtaxe communale ». Les travaux menés pour établir des comptes par district ont mis en évidence un défaut de cette consolidation, corrigé à l'occasion de la présente rénovation. La production de service collectif d'eau potable et d'assainissement est ainsi révisée à la baisse d'environ 5 %, passant 11,5 milliards d'euros pour l'année 2002 avant rénovation à 11,0 milliards après rénovation. Ces « prélèvements perçus pour compte de tiers » relevés dans les comptes des délégataires s'amenuisent au fil des ans et la correction est de près de 1 milliard pour les années 1997 et 1998.

Données chiffrées

La dépense de prélèvement et de distribution d'eau (systèmes collectifs)

en millions d'euros courants	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 ^p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
										2003/1990	2002/2001	2003/2002
										Dépense courante	3 917	4 617
Dépense en capital	2 110	1 448	1 473	1 383	1 389	1 435	1 545	1 567	1 611	-2,1%	1,4%	2,8%
dont acquisitions de terrains						12	18	11	11			
Total	6 027	6 065	6 212	6 298	6 555	6 749	7 076	7 319	7 461	1,7%	3,4%	1,9%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense courante de gestion des services collectifs de mobilisation de la ressource en eau

en millions d'euros courants	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 ^p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
										2003/1990	2002/2001	2003/2002
										Consommation finale	2 355	3 236
Consommation intermédiaire	1 562	1 381	1 331	1 356	1 428	1 412	1 492	1 588	1 515	-0,2%	6,4%	-4,6%
Total	3 917	4 617	4 739	4 915	5 166	5 314	5 531	5 752	5 850	3,1%	4,0%	1,7%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La dépense en capital pour les services collectifs de mobilisation de la ressource en eau

en millions d'euros courants	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 ^p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
										2003/1990	2002/2001	2003/2002
										Réseaux	1 248	869
Autres	862	579	589	529	515	484	455	417	411	-5,5%	-8,3%	-1,5%
dont acquisitions de terrains						12	18	11	11			
Total	2 110	1 448	1 473	1 383	1 389	1 460	1 545	1 567	1 611	-2,1%	1,4%	2,8%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

La production de services collectifs de mobilisation de la ressource en eau

en millions d'euros courants (hors TVA)	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 ^p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
										2003/1990	2002/2001	2003/2002
										Entreprises spécialisées	2 722	3 612
APU spécialisées	1 766	1 651	1 621	1 606	1 609	1 677	1 714	1 765	1 753	-0,1%	3,0%	-0,7%
Total	4 489	5 263	5 397	5 595	5 881	6 044	6 296	6 549	6 753	3,2%	4,0%	3,1%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Données chiffrées

Le financement de la dépense de mobilisation de la ressource en eau (services collectifs)

en millions d'euros courants	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 ^p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
										2003/1996	2001/2000	2002/2001
										Ménages	2 355	3 236
Entreprises non spécialisées	1 562	1 381	1 331	1 356	1 428	1 412	1 492	1 588	1 515	1,3%	6,4%	-4,6%
Producteurs spécialisés	1 841	1 076	1 068	928	1 012	1 068	1 153	1 147	1 227	1,9%	-0,6%	7,1%
Municipalités et EPCI	1 542	871	859	732	815	957	1 006	1 006	1 094	3,3%	0,0%	8,7%
Entreprises spécialisées	299	205	209	196	197	111	147	140	134	-5,9%	-4,7%	-4,5%
APU	269	371	405	455	377	368	392	420	383	0,5%	7,4%	-8,8%
Total	6 027	6 065	6 212	6 298	6 555	6 749	7 076	7 319	7 461	3,0%	3,4%	1,9%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Les aides en matière de prélèvements et de distribution d'eau

en millions d'euros courants	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 ^p	Taux de croissance annuel moyen (%)		
										2003/1996	2001/2000	2002/2001
										Agences de l'Eau	91	158
Conseils généraux et régionaux	115	138	145	164	161	166	180	190	190	4,7%	8,6%	5,7%
FNDAE	63	75	69	75	73	68	73	75	45	-7,0%	7,1%	3,4%
Total	269	371	405	455	377	368	392	420	383	0,5%	6,6%	7,4%

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

Retour de la croissance de la dépense de récupération en 2003

La demande intérieure pour les produits issus de la récupération a progressé de 4,4 % en 2003. Sur une plus longue période toutefois, la demande nationale apparaît peu dynamique et le développement du secteur repose davantage sur l'essor du commerce extérieur. La réglementation se renforce, stimule le secteur et ouvre la perspective de nouveaux marchés. La restructuration observée depuis plusieurs années se poursuit en 2003. La dépense nationale de récupération s'élève à près de 5 milliards d'euros.

La récupération correspond à la réintégration d'un déchet dans le circuit économique. Elle est réalisée par le secteur de la récupération, c'est-à-dire l'ensemble des entreprises dont l'activité principale est la récupération (secteur 37 de la nomenclature d'activités française).

La restructuration du secteur se poursuit

Fin 2003, environ 4 000 entreprises composent le secteur de la récupération. Si le tissu reste marqué par un nombre élevé de petites unités, la structure du parc évolue au profit des plus grandes entreprises. Celles comptant plus de vingt salariés sont chaque année plus nombreuses. Ce mouvement accompagne une nette concentration du secteur. Les cinquante plus grosses entreprises réalisent plus de la moitié du chiffre d'affaires et cette part progresse de façon continue. Dans le même temps, la diversification des activités des professionnels se poursuit. Ce phénomène reste plus marqué pour les entreprises récupérant principalement des matériaux métalliques dont près des trois quarts interviennent désormais sur un ou plusieurs autres segments d'activité de la récupération.

La ferraille tire l'activité

Selon la Fédérec¹, les professionnels ont collecté 37 millions de tonnes de matières recyclables en 2003 dont 85 % ont pu être traitées². Le reste a été mis en décharge, incinéré ou broyé. Les processus de récupération se sont améliorés et la part détruite a fortement diminué dans les années 1999 à 2002, en particulier pour les déchets verts, médicaux, dangereux ou les déchets en mélange. En 2003, cette part se stabilise à 15 % du volume collecté.

Les quantités traitées puis vendues ont augmenté de 1,4 % en 2003, essentiellement au premier trimestre. La progression concerne presque tous les secteurs sauf celui des déchets banals en mélange. Parallèlement, les cours des matières recyclées ont enregistré, dans leur ensemble,

1 Fédération de la récupération, du recyclage et de la valorisation.

2 En aval de l'activité de récupération, d'autres entreprises qui intègrent des matériaux récupérés dans leur processus de production sont impliquées. Les indicateurs physiques (tonnage de verre valorisé par exemple) tiennent compte de ces dernières entreprises.

une hausse conséquente conduisant à une progression de 4 % des chiffres d'affaires des entreprises suivies par la Fédérec.

La situation diffère selon les secteurs et s'avère particulièrement favorable pour les ferrailles. La collecte de déchets ferreux continue d'augmenter en 2003 et la demande reste très vive. Les besoins mondiaux en ferraille devraient continuer à croître de manière importante, sous l'impulsion de la demande chinoise notamment. De fait, les exportations connaissent depuis plusieurs années une forte croissance. Bénéficiant d'une nette appréciation des cours, le chiffre d'affaires du secteur progresse de 25 % sur un an.

La situation est un peu moins favorable pour les métaux non ferreux dont l'activité s'est légèrement réduite en 2003. Il en est de même pour les textiles. Les quantités traitées se stabilisent mais on enregistre néanmoins une érosion du produit des ventes.

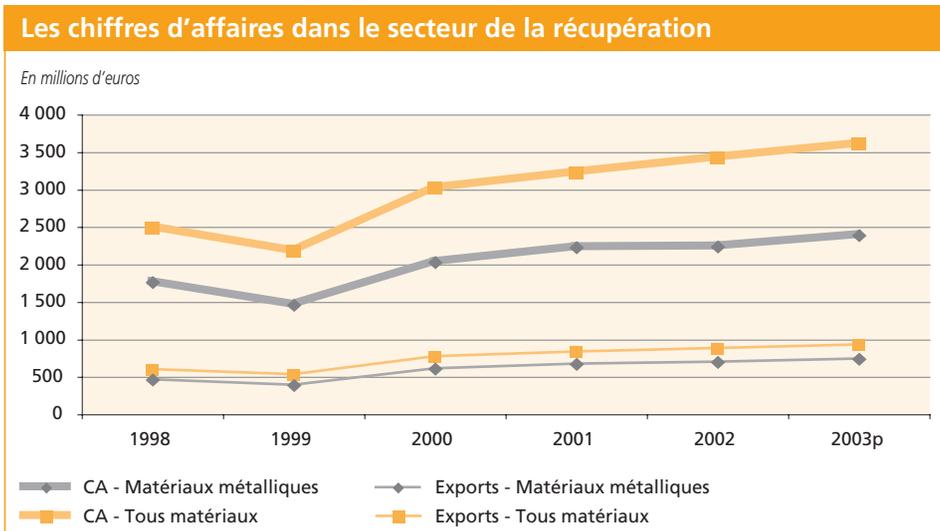
Dans le domaine du papier-carton, les prix soutenus au premier trimestre 2003 ont connu une forte baisse sur le restant de l'année et le chiffre d'affaires du secteur a subi une très nette dégradation. Au cours de l'année, 5 millions de tonnes de papier-carton ont été collectés, soit une baisse de 2 %. Néanmoins, les exportations ont progressé de 9 %. Le taux de récupération atteint 54 % de la consommation de papier-carton. Depuis 1999, la matière récupérée est devenue la source d'approvisionnement majoritaire de l'industrie papetière.

L'activité a été plus dynamique pour les plastiques et le verre. Les prix ont peu évolué mais les chiffres d'affaires ont augmenté en parallèle au volume traité et vendu. Également en hausse, le chiffre d'affaires des professionnels du recyclage des palettes a progressé en 2003 grâce à un déstockage important et en dépit d'une baisse des volumes collectés.

Près de 2 000 entreprises interviennent sur le recyclage de produits divers tels les déchets banals en mélange, les solvants, les consommables de bureau... Leur chiffre d'affaires augmente en 2003, sauf pour ceux qui traitent de déchets banals en mélange.

Croissance de la production du secteur de 3,4 %

Selon les premières estimations, la production du secteur de la récupération s'élève à



Note : p = données provisoires.

Source : Sessi, enquête annuelle d'entreprise (entreprises de plus de vingt salariés seulement).

5,1 milliards d'euros, soit une hausse de 3,4 % par rapport à 2002. La progression de l'activité a été plus sensible pour les grandes entreprises que pour les petites. Le chiffre d'affaires des plus de vingt salariés a augmenté de 5,3 % en 2003. Pour ces entreprises, les exportations représentent près de 26 % du total des ventes et jusqu'à 31 % pour les récupérateurs de matériaux métalliques. Cette proportion est à peu près stable depuis l'année 2000 où les exportations avaient très fortement augmenté.

De la production du secteur à la dépense nationale de récupération

D'autres entreprises que celles du secteur de la récupération exercent, à titre secondaire, cette activité. Les professionnels de la gestion des déchets ménagers notamment tiennent une place importante dans le recyclage et la valorisation des emballages. Leur activité secondaire de récupération consiste à vendre du compost ou des matériaux récupérés à partir du tri ou de la collecte séparative (*voir encadré sur la collecte sélective ci-après*).

En tenant compte des activités secondaires, l'estimation de la production totale de la branche s'élève à 5,3 milliards d'euros en 2003³. Elle connaît une progression de 3,4 % sur un an qui marque une légère accélération par rapport au taux de croissance de 2,2 % mesuré l'année précédente.

En dépit d'un fléchissement en 2003, le commerce extérieur est le principal moteur de la croissance de la récupération

La dépense courante nationale correspond à l'utilisation des produits de la récupération par les unités résidentes. La production exportée n'en fait donc pas partie, tandis que les importations y sont intégrées. Le solde du commerce extérieur est largement excédentaire depuis plusieurs années. En 2002, il s'élevait à 576 millions d'euros, suite à un fort accroissement des quantités et de la valeur des exportations. Celles-ci sont restées dynamiques en 2003 mais ont augmenté moins vite que les importations et le solde commercial est un peu moins important (559 millions d'euros).

La dépense courante de récupération est estimée à 4 749 millions d'euros, soit une progression de 4,3 % en valeur par rapport à 2002⁴.

Les données disponibles sur la dépense en capital font état d'une hausse de 5,6 % pour l'année 2003, atteignant 188 millions d'euros⁵. Après une baisse assez sensible en 2002, et malgré une conjoncture médiocre, les investissements des entreprises de plus de vingt salariés ont donc à nouveau augmenté en 2003, en particulier dans la récupération des métaux. Les plus fortes progressions ont toutefois été enregistrées au cours des années 1999 et 2000.

L'évaluation de la dépense nationale totale qui en résulte se monte à 4 937 millions d'euros en 2003 et concerne presque totalement la dépense courante dans cette activité.

La dépense progresse au rythme de 5,3 % en 2003. Si cette dernière année rompt avec la

3 Certaines entreprises récupèrent et recyclent leurs propres déchets et les réintègrent dans le circuit de production. Cette activité « auxiliaire » de récupération n'est pas prise en compte.

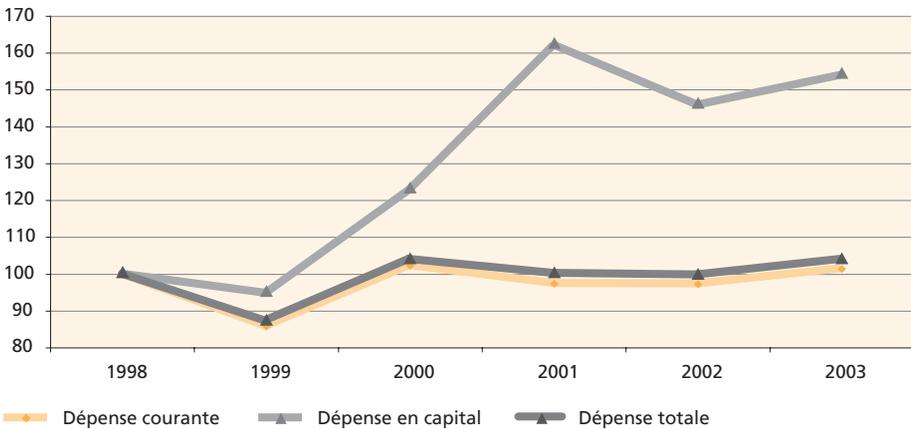
4 Les mouvements de stocks, très réduits selon la Federec, ne font pas l'objet d'estimation.

5 L'évaluation ne porte que sur les entreprises de plus de vingt salariés du secteur de la récupération. Les données relatives aux plus petites entreprises du secteur ne sont pas disponibles, ni celles du passage du secteur à la branche. Les données disponibles en 2001 sur l'investissement de toutes les entreprises du secteur soumises au régime des bénéfices industriels ou commerciaux indiquaient 282 millions, contre 198 millions pour les seules entreprises de plus de vingt salariés.

tendance baissière des deux exercices précédents, le niveau de la dépense nationale a somme toute peu évolué, même en euros courants, au cours des six dernières années. Durant cette période, la demande intérieure en produits de récupération aura donc été peu dynamique, contrastant avec la vitalité de la demande étrangère.

La dépense nationale de récupération se stabilise

en indice (base 100 en 1998)



Source : Ifen, d'après Insee et Sessi.

Le développement de nouvelles filières sous l'impulsion de directives européennes

Le renforcement de la réglementation ouvre de nouveaux marchés pour la récupération. Ainsi, la collecte des piles et accumulateurs s'accroît-elle rapidement. Selon l'Ademe, le taux de collecte apparent des piles est passé de 17 % en 2001 à 32 % en 2002. Idem pour les pneus usagés dont un tiers serait recyclé et un cinquième valorisé comme combustible de substitution. Cependant, les débouchés des produits de valorisation demeurent insuffisants et il reste environ 100 000 tonnes de pneus dont la destination demeure imprécise.

Le décret du 1^{er} août 2003 relatif aux véhicules hors d'usage (VHU) stipule que le taux de réemploi et de recyclage soit porté à 85 % du poids total du véhicule. Le nombre de véhicules broyés ou dirigés vers des récupérateurs progresse très fortement depuis 2000. Sur un champ constant de professionnels de la déconstruction automobile suivis par la Fédérec, la hausse serait de l'ordre de 7 % en 2003.

Par ailleurs, des actions sont entreprises avec les organisations professionnelles pour améliorer la collecte et le recyclage des nombreux déchets du commerce et de la réparation automobile.

La valorisation des emballages, une activité qui se développe

Le développement de la filière de récupération-recyclage des emballages illustre l'effet de la réglementation. On note un ralentissement de la croissance des tonnages mis sur le marché.

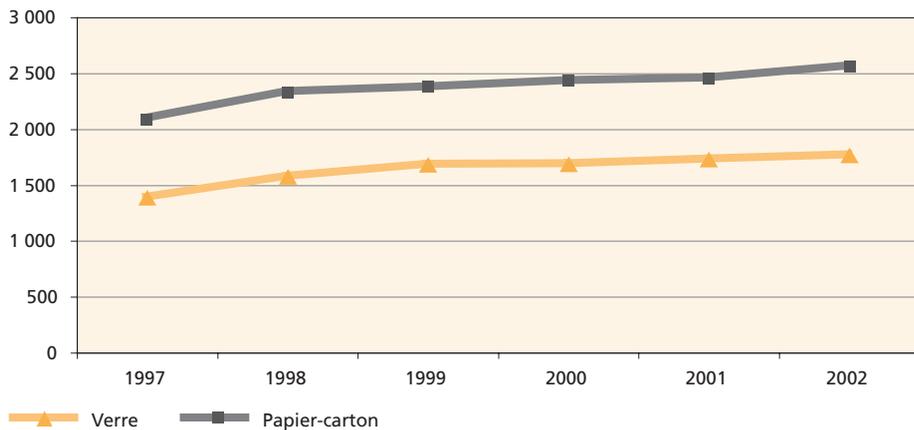
Depuis 2001, le poids total des emballages par habitant baisse, à la fois par la réduction du poids moyen de certains d'entre eux et par leur substitution par des emballages plastiques plus légers. Selon l'Ademe, 5,4 millions de tonnes d'emballages ont été collectés en 2002, dont

46 % d'emballages ménagers. Les collectivités locales en collectent environ 55 %, dont deux tiers seulement proviennent des ménages.

Par ailleurs, le recyclage et la valorisation des emballages sont en constante augmentation. Les quantités recyclées progressent d'environ 3 % par an sur les dernières années. La hausse est plus rapide pour les plastiques et les emballages ménagers. Cependant, la progression du recyclage des emballages ménagers s'est nettement ralentie en 2003.

Les emballages de verre et de papier-carton collectés (ménagers et non ménagers)

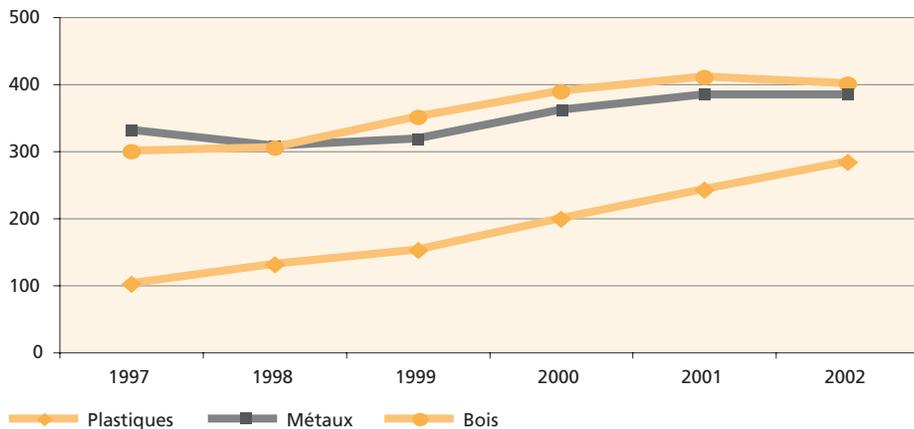
en milliers de tonnes



source : Ademe.

Les emballages de plastique, bois et métaux collectés (ménagers et non ménagers)

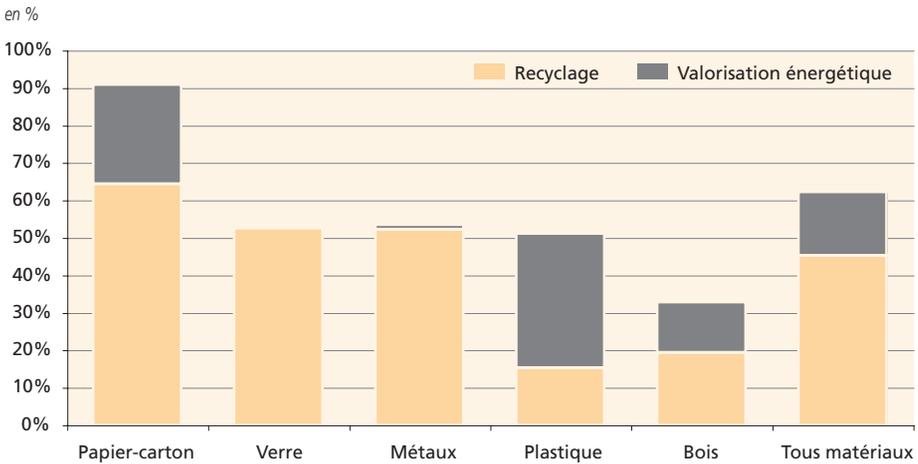
en milliers de tonnes



source : Ademe.

La proportion d'emballages mis sur le marché et qui sont recyclés ou valorisés s'accroît. En 2002, le seuil des 60 % a été franchi, principalement du fait des emballages de papier-carton dont plus de 90 % sont valorisés ou recyclés. Les objectifs de la directive européenne 94/62/CE du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballage sont d'ores et déjà atteints. Ceux de la nouvelle directive 2004/12/CE du 11 février 2004 renforçant les objectifs de valorisation à atteindre fin 2008 le sont également pour le papier-carton, les métaux et le bois.

Le taux de recyclage et de valorisation des emballages en 2002



Source : Ademe.

La collecte sélective

Les emballages

Deux sociétés privées agréées par l'État s'occupent de la récupération des emballages : **Eco-Emballages** et **Adelphe**. Les entreprises qui mettent des emballages sur le marché leur versent une contribution et, en retour, elles financent des actions en faveur de la récupération ou du recyclage des emballages. Par leur activité principale, ces organismes sont rattachés à la dépense de gestion des déchets. On rappellera néanmoins ci-dessous quelques caractéristiques de leur production, très liée à la récupération.

Après un démarrage en douceur, la collecte sélective a connu une progression rapide depuis 1998 jusqu'en 2002. Cet essor résulte de l'accroissement de la population desservie, du triplement des soutiens des organismes agréés, des aides apportées par l'Ademe et de la baisse de la TVA pour les collectivités locales ayant passé un contrat avec un organisme agréé. À la fin 2003, 57 millions de Français disposent d'une collecte sélective en porte-à-porte ou d'un point d'apport volontaire, contre 26 millions en 1999. Presque 34 000 communes sont sous contrat avec une société agréée.

Eco-Emballages intervient sur différents matériaux et a contribué au recyclage de 2,2 millions de tonnes et à la valorisation de 850 000 tonnes sous forme énergétique. Les soutiens financiers versés par Eco-emballages aux collectivités locales sont passés de 140 millions d'euros en 2000 à 288 millions d'euros en 2003. Après avoir été revalorisées, les cotisations perçues ont progressé de 171 millions d'euros en 2000 à 353 millions d'euros en 2003. Des négociations sont engagées depuis 2003 pour une révision des barèmes de soutien financier aux collectivités locales.

Adelphe, créée par les producteurs de vins et boissons, récupérait au départ seulement du verre d'emballage. Adelphe étend depuis son action à d'autres matériaux d'emballage sur une zone géographique de plus en plus large. Son nouvel agrément, en mars 2000, conforte son partenariat avec les collectivités locales. En 2003, l'Adelphe a reçu de presque 12 000 adhérents producteurs un montant de 14,5 millions d'euros de cotisations. Les aides versées aux collectivités ont encore très fortement progressé en 2003 et s'élèvent à 15,4 millions d'euros, auxquels il faut ajouter 1,2 million d'investissement en conteneurs. Après une baisse passagère en 2002, la collecte du verre reste prépondérante et progresse fortement en 2003. Les autres modes de valorisation (compost, mâchefers et incinération), encore inexistantes jusqu'en 2000, se développent rapidement depuis 2001.

Indicateurs sur l'activité Eco-Emballages et Adelphe	Eco-Emballages				Adelphe			
	1998	2000	2002	2003	1998	2000	2002	2003
Nombre d'entreprises adhérentes	9 311	9 594	9 903	10 021	12 039	12 124	11 924	11 990
Cotisations perçues (en M d'euros)	77,0	171,0	304,1	353,0	5,5	7,0	13,2	14,5
Emballages recyclés ou valorisés (en milliers de tonnes)	2 000	2 415	2 930	3 050	241	220	239	285
Soutiens à la collecte et à la valorisation (en M d'euros)	99,7	139,6	270,1	288,0	nd	nd	nd	nd

Source : Eco-emballages, Adelphe.

Les médicaments

Un troisième organisme, **Cyclamed**, fonctionne depuis 1994 avec le statut d'association. Il recueille les cotisations de 98 % des pharmacies et des laboratoires. Les cotisations ont augmenté de 13 % en 2003, atteignant 6,3 millions d'euros. La récupération énergétique des déchets issus des médicaments a encore progressé de 6 % en un an. En 2003, la valorisation par l'envoi des médicaments encore utilisables à des pays en développement par le biais d'associations humanitaires poursuit sa chute et ne représente plus qu'une faible partie des quantités collectées. La valorisation par incinération, portant sur 14 207 tonnes, a progressé de 5,7 % sur l'année.

Indicateurs sur l'activité Cyclamed	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Tonnage de déchets de médicaments incinérés avec récupération d'énergie	9 330	10 385	10 994	12 151	13 444	14 207
Tonnage expédié vers les pays en développement	963	831	713	646	629	510
Cotisations perçues (en M d'euros)	2,9	3,1	3,2	4,9	5,5	6,3

Source : Cyclamed

Les ordures ménagères

Les activités de tri et de récupération des ordures ménagères sont importantes. Les quantités de matériaux issus des collectes sélectives et recyclés par des organismes agréés progressent régulièrement.

Les ordures ménagères collectées en vue du compostage diminuent assez nettement depuis les années 2000, mais la quantité de déchets verts entrant dans les stations de compostage a fortement augmenté entre 2000 et 2002 et la production de compost atteint 1,5 million de tonnes.

Le traitement des ordures ménagères donne lieu à une production de mâchefers (issus de l'incinération) d'environ 250 milliers de tonnes dont une partie est vendue.

Baisse des aides de l'Ademe

L'Ademe intervient pour développer la collecte sélective, élargir les débouchés des matériaux recyclés et favoriser la valorisation biologique. Cet organisme oriente également ses aides vers les nouvelles filières. En 2003, l'Ademe a versé 5,2 millions d'euros pour les déchets ménagers et 18,5 millions d'euros pour ceux de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics. Les aides de cet organisme ont été orientées principalement vers des investissements de valorisation des déchets verts et organiques. Les aides concernant le recyclage sont en forte baisse par rapport à 2002 et ne représentent plus qu'un million d'euros.

ANNEXES

Méthodologie

Définitions

L'activité de récupération intervient après le stade de la collecte en parallèle avec « l'élimination ».

Une fois « récupéré », un déchet est valorisé de plusieurs façons :

- la **réutilisation**, c'est-à-dire, « *la remise sur le marché sans transformation, d'un déchet avec un usage analogue à celui de sa première utilisation* » : le déchet devient un bien d'occasion ;
- la **rénovation**, ou « *réutilisation d'un déchet avec un usage analogue à celui de sa première utilisation, après transformation par un procédé physique ou chimique ayant pour but de lui redonner les caractéristiques perdues* ». La rénovation comprend la *réparation*, la *restauration*, la *régénération*. La régénération suit un processus industriel tout à fait spécifique ;
- le **recyclage** ou « *réintroduction d'un déchet dans le cycle de production en remplacement d'un intrant* ».

Les activités de récupération et de valorisation des déchets sont des productions de type industriel. La rénovation et le recyclage viennent en aval de la récupération. L'énergie produite à partir de l'incinération de déchets (comme les ordures ménagères) est considérée comme un produit « lié » de la filière traitement des déchets et non comme un produit issu de l'activité « récupération ».

Source

Les enquêtes annuelles d'entreprises sont la source principale de la connaissance de l'activité de ce secteur. La récupération correspond à la division 37 de la nomenclature d'activités française (NAF). L'enquête est réalisée par le Sessi et porte sur les entreprises de plus de vingt salariés.

Pour passer du secteur à la branche, on rajoutait jusqu'en 1997 4 % de produits de récupération venant d'entreprises d'autres secteurs (c'est-à-dire la production secondaire). Cette proportion a été réévaluée à 5 % de la production du secteur à partir de 1998.

Cette production est essentiellement le fait des entreprises des secteurs suivants :

- | | |
|--|-----------------|
| - Assainissement, voirie et gestion des déchets | NAF 90A à 90C |
| - Production de métaux non ferreux | NAF 27.4 |
| - Sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises | NAF 74.6 à 74.8 |
| - Transports ferroviaires | NAF 60.1 |
| - Autres industries extractives | NAF 14 |
| - Sidérurgie et première transformation de l'acier | NAF 27.1 à 27.3 |
| - Fabrication de matériel électrique | NAF 31.2 à 31.6 |

Données chiffrées

De la production du secteur à la dépense nationale de récupération

en millions d'euros	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 _{sd}	2003 _p
Production du secteur ⁽¹⁾	4 101	4 515	4 573	4 093	4 982	4 779	4 887	5 055
Production de la branche ⁽²⁾	4 265	4 695	4 802	4 297	5 231	5 018	5 131	5 308
Balance commerciale ⁽³⁾	364	305	166	273	442	457	576	559
Dépense courante ⁽⁴⁾	3 901	4 391	4 636	4 024	4 789	4 561	4 555	4 749
Dépense en capital ⁽⁵⁾	nd	nd	122	116	150	198	178	188
dont matières métalliques	nd	nd	67	60	90	127	85	95
dont matières non métalliques	nd	nd	55	56	60	71	93	93
Dépense totale	nd	nd	4 758	4 140	4 939	4 759	4 733	4 937

Note : p = données provisoires, sd = semi-définitives.

(1) Source : Insee.

(2) Source : Ifen = 104 % de la production du secteur jusqu'en 1997, 105 % depuis.

(3) Source : Douanes, DGDDI.

(4) Production de la branche - balance commerciale.

(5) Source : Sessi, enquête annuelle d'entreprise (entreprises de plus de vingt salariés seulement).

Structure des ventes des entreprises de la NAF 37 (activités de récupération)

en millions d'euros

	1998	1999	2000	2001	2002	2003 _p
Récupérateurs de matériaux métalliques						
Chiffre d'affaires	1 766	1 462	2 032	2 232	2 238	2 393
Exportations	462	390	612	676	700	740
Part des exportations dans le CA (en %)	26 %	27%	30%	30%	31%	31%
Récupérateurs de matériaux non métalliques						
Chiffre d'affaires	732	718	987	993	1 188	1 215
Exportations	136	144	159	159	181	187
Part des exportations dans le CA (en %)	19 %	20%	17%	16%	15%	15%

Note : p = données provisoires.

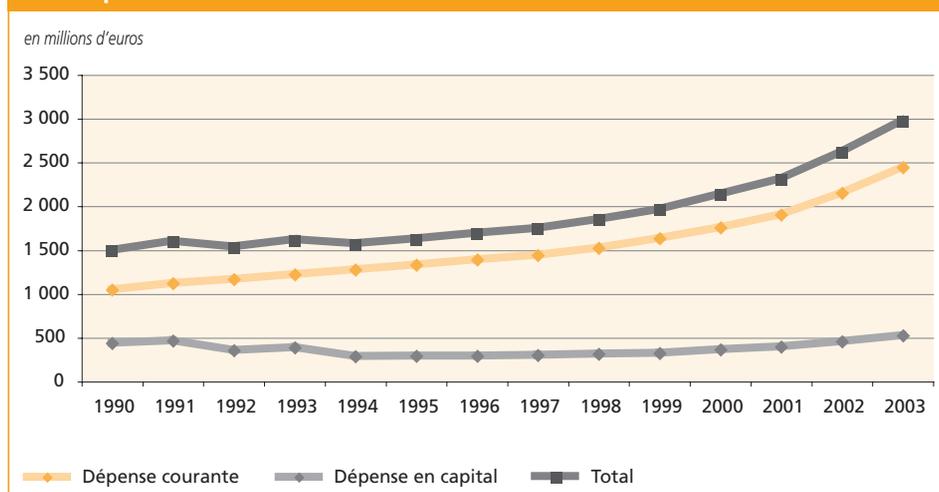
Source : Sessi, enquête annuelle d'entreprise (entreprises de plus de vingt salariés seulement).

Les dépenses d'amélioration du cadre de vie progressent en 2003

La réalisation et l'entretien d'espaces verts et le fleurissement des villes et villages participent de l'amélioration du cadre de vie. Les dépenses des collectivités locales dans ce domaine se montent à près de 3 milliards d'euros et progressent très fortement en 2003.

L'amélioration du cadre de vie revêt une acception relativement large : elle est susceptible de recouvrir le logement et les transports aussi bien que les aspects sociaux de l'environnement urbain tel que la sécurité des personnes et des biens. Dans l'« *État récapitulatif de l'effort financier consacré à la politique de la ville et du développement social urbain* »¹, **l'amélioration du cadre de vie** est définie comme l'ensemble des actions poursuivant un objectif de requalification urbaine des espaces publics et le réaménagement des abords des immeubles, afin de redonner à ces zones urbaines une certaine attractivité. Certaines de ces activités sont couvertes par des domaines de la protection de l'environnement : déchets et propreté urbaine, pollution atmosphérique, bruit.

Les dépenses d'amélioration du cadre de vie



Source : Ifen, selon Minefi (DGCP).

La dépense retenue dans ce compte se limite en conséquence aux actions des collectivités locales dans le domaine des espaces verts. Elle se monte à près de 3 milliards en 2003, en hausse de 13,8 % par rapport à 2002. Les communes assurent l'essentiel de l'activité qui est rarement transférée à l'échelon intercommunal. Elle est en outre réalisée directement par les services municipaux. Les frais de personnel constituent donc la majeure partie de la dépense dont 82 % sont des dépenses courantes.

¹ Extrait du jaune budgétaire.

ANNEXES

Méthodologie

La mesure de la dépense s'appuie sur les comptes des communes et de leurs groupements établis dans la nomenclature fonctionnelle de l'instruction comptable M14. La fonction 823, « espaces verts urbains », retrace les activités relatives aux parcs et jardins publics, espaces verts, squares, et fleurissement des villes et villages. La disponibilité de ces informations permet, à l'occasion du présent rapport, une réévaluation du compte. Il se confirme que les données publiées dans les rapports précédents étaient largement sous-évaluées.

Les communes de moins de 3 500 habitants n'établissent pas leurs comptes dans la nomenclature fonctionnelle. Il est donc procédé à une extrapolation à ces communes des résultats établis sur celles de plus de 3 500 habitants, en utilisant un ratio de dépense par habitant.

La valeur de la production de ces services non marchands est calculée aux coûts de production après estimation de la consommation de capital fixe.

Les données sont disponibles depuis l'année 2002. En 1990, les dépenses relatives aux espaces verts urbains avaient pu être établies à partir de la comptabilité spéciale des investissements locaux. Dans l'intervalle, l'interpolation s'est appuyée sur les informations disponibles sur les dépenses des communes, données non spécifiques aux espaces verts.

Données chiffrées

Les dépenses d'amélioration du cadre de vie

en millions d'euros	1990	1995	2000	2001	2002	2003	Taux de croissance annuel moyen (%)		
							2003/1990	2002/2001	2003/2002
Dépense courante	1 051	1 333	1 761	1 907	2 153	2 444	6,7%	12,9%	13,5%
Dépense en capital	438	291	368	398	457	526	1,4%	14,9%	15,1%
dont acquisitions de terrains	11	7	9	10	11	14	2,0%	6,5%	33,3%
Dépense totale	1 489	1 624	2 129	2 305	2 610	2 971	5,5%	13,3%	13,8%

Source : Ifen, selon Minefi (DGCP).

L'emploi environnemental bénéficie de la croissance des dépenses

Les premières estimations 2003 de l'emploi directement lié à l'environnement¹ font état d'une croissance de 2,9 % par rapport à 2002, soit environ 10 200 nouveaux emplois générés par le secteur. Cette évolution est inférieure à celle de la dépense environnementale (+4,1 % aux prix courants), le différentiel comprenant une hausse de prix² et une légère variation de la productivité de certains secteurs.

L'environnement emploie l'équivalent de 365 700 personnes en 2003, ce qui représente 1,6 % de l'emploi intérieur³. Les domaines ayant enregistré les plus fortes créations d'emploi sont l'amélioration du cadre de vie (+4 300), les déchets (+2 300), les eaux usées (+1 000) ainsi que la protection contre le bruit (+900).

Cette orientation favorable n'évite pas des tensions sur le marché du travail. Le nombre de demandeurs d'emploi pour les métiers de l'environnement progresse plus rapidement que la moyenne nationale. Les offres sont également plus nombreuses mais les contrats proposés sont souvent précaires.

10 000 emplois créés en 2003

En 2003, le nombre d'emplois environnementaux en France est estimé à environ 365 700. Il connaît une augmentation de près de 2,9 % sur un an, soit environ 10 200 emplois de plus qu'en 2002. Il s'agit d'emplois liés aux activités environnementales ou induites par celles-ci. Tous ne correspondent pas à des métiers spécifiquement environnementaux. En particulier, ils ne nécessitent pas obligatoirement une formation spécifique à l'environnement.

L'évaluation comprend d'une part, les activités de stricte protection de l'environnement et d'autre part la production et distribution d'eau potable, la récupération et l'amélioration du cadre de vie, toutes trois fortement liées à l'environnement. Les premières totalisent 67 % des emplois estimés.

1 Dans ce chapitre, on s'intéresse à l'ensemble des activités liées à l'environnement, activités de protection mais aussi de mobilisation de la ressource en eau, de récupération et d'amélioration du cadre de vie : ces activités font appel aux mêmes métiers que les activités de protection.

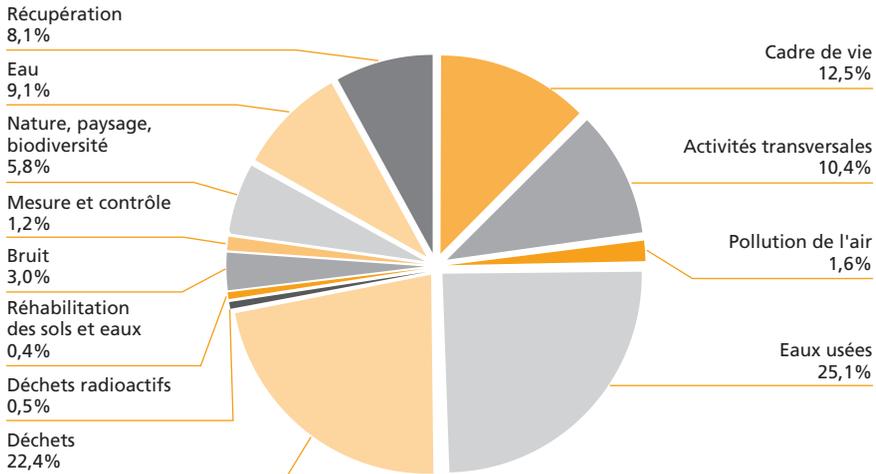
2 Le compte de la dépense ne permet pas de distinguer entre prix et volume dans l'évolution mesurée. À titre indicatif, l'indice de prix du PIB en 2003 était de 1,5 %.

3 Cette estimation ne peut être comparée aux chiffres publiés dans les éditions précédentes en raison d'une rénovation des comptes de dépenses. Cette rénovation a concerné particulièrement les comptes « biodiversité, paysage » et « cadre de vie », il est conseillé de se reporter aux chapitres correspondants pour plus d'informations.

La hausse en 2003 est légèrement inférieure à la croissance moyenne annuelle sur la période 1997-2003 (3,1 %). Elle résulte d'une augmentation de la dépense à prix courant (+4,1%) sur l'ensemble des activités liées à l'environnement et plus particulièrement de la dépense pour le cadre de vie (+13,8 %). On peut noter qu'en moyenne, un million d'euros de dépense correspond à 7,8 emplois environnementaux, avec des variations plus ou moins importantes selon les domaines.

Répartition par domaine des emplois environnementaux

En %



Note : Les emplois de mesure et contrôle effectués par les services publics sont inclus dans les "activités transversales".
Source : Jfen / Orme.

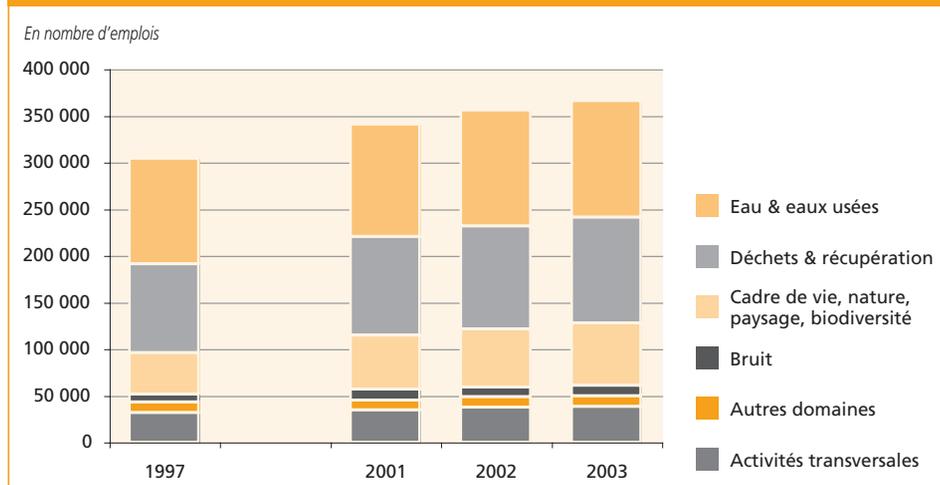
Cette hausse de la dépense se répercute presque intégralement sur l'emploi, en raison de la faible croissance de la productivité apparente du travail⁴ dans la plupart des secteurs de l'environnement. Cela est d'autant plus vrai dans les « services » comme la collecte et le transport des déchets, la réhabilitation des sites, etc. De plus, la majorité de la dépense est constituée d'achats de services qui par nature ont peu à craindre de la concurrence internationale.

La gestion des eaux usées et des déchets fournit la moitié des emplois

Les domaines de la gestion des déchets et des eaux usées représentent 48 % des emplois. Ils contribuent à l'essentiel de la progression avec respectivement 2,9 % et 1,9 %. D'autres domaines, moins importants en termes d'effectifs, connaissent une croissance notable. C'est le cas du domaine du bruit (+9,2 %), tiré par l'augmentation de la dépense pour la construction de dispositifs de protection, et dans une moindre mesure de la biodiversité et du paysage (+1,9 %). Mais c'est aussi le cas du domaine du cadre de vie qui connaît une croissance de 10,4 % en 2003 et serait ainsi créateur de 4 300 emplois. À noter qu'en raison de la faible

⁴ La productivité apparente du travail est ici mesurée par le rapport de la production à l'effectif moyen, en équivalent temps plein, employé dans l'année.

Évolution des emplois environnement par domaine



Source : Ifen / Orme.

productivité de ce domaine, l'augmentation de la dépense y est particulièrement génératrice d'emploi (1 million d'euros de dépense générant 15,4 emplois).

En 2003, les domaines qui ont généré le plus de créations d'emplois sont donc : le cadre de vie (+4 300), les déchets (+2 300), les eaux usées (+1 000), et la protection contre le bruit (+900).

Deux tiers des emplois dans le secteur privé

Avec 239 100 emplois en 2003, les entreprises représentent les deux tiers des emplois estimés. Celles qui produisent des biens ou services spécifiquement environnementaux, les « éco-entreprises », représentent environ 209 100 emplois.

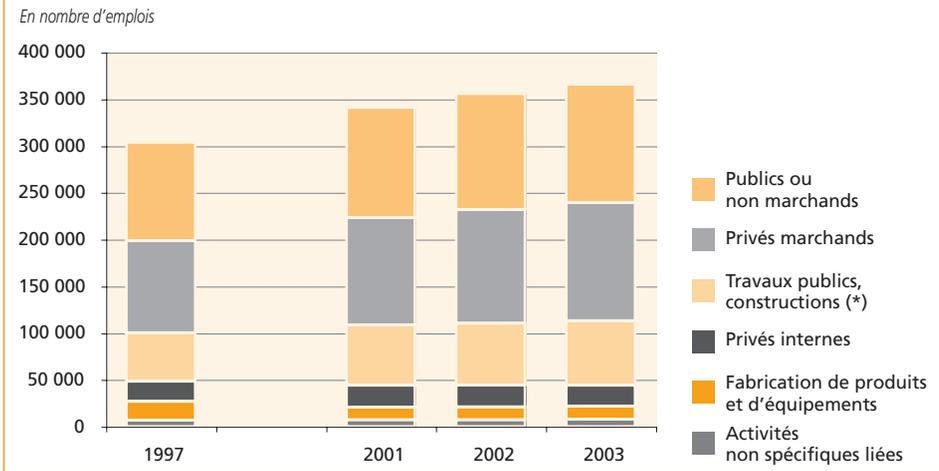
Les services environnementaux privés ont connu une croissance de 3 800 emplois, dont une majorité dans les domaines des déchets, de l'eau et des eaux usées. Les autres éco-activités occupent en 2003 environ 83 400 personnes, en augmentation de 4,3 % par rapport à 2002. Leurs effectifs ont connu des évolutions contrastées. Dans les secteurs de la fabrication de produits et d'équipements environnementaux, l'emploi n'augmente pas de façon significative. À l'inverse, les travaux d'installation de réseaux ou de constructions d'ouvrages de protection de l'environnement ont créé 3 400 emplois. On estime à 54 400 le nombre d'emplois de BTP spécialisés dans la construction des réseaux d'adduction et d'assainissement, des stations d'épuration et des installations de traitement des déchets.

Les entreprises non tournées spécifiquement vers l'environnement qui assurent en interne la gestion de leur pollution ou des ressources fournissent également des emplois environnementaux. En 2003, elles connaissent une baisse de leurs effectifs (-700).

Dans son ensemble, l'emploi dans les entreprises a connu une croissance importante(+3 %). En 2003, le secteur privé aura été à l'origine d'environ 68 % des nouveaux emplois estimés.

Le secteur public offre le tiers des emplois restants. Ces emplois ont connu une croissance de 2,6 %. Parmi les 10 200 créations de 2003, 3 200 émanent du secteur public. Il s'agit principalement d'emplois créés par les collectivités locales pour l'entretien des espaces verts, mais également dans les services généraux (ministères, organismes publics, collectivités locales).

Évolution des emplois environnement par type d'activité



Note : (*) y compris les améliorations de terrains, les interventions sur les paysages, etc.

Source : Ifen / Orme.

Les services publics des déchets, de l'eau et des eaux usées perdent au contraire des emplois, conséquence de l'augmentation de la délégation à la sphère privée dans ces secteurs.

Tensions persistantes sur le marché du travail

Les données de l'ANPE permettent de suivre l'évolution des demandes et des offres d'emploi traitées par cet organisme. Six « emplois-métiers » touchent directement l'environnement parmi les 466 identifiés dans la nomenclature.

Le redressement du nombre d'offres enregistrées par l'ANPE, déjà constaté en 2002, se confirme en 2003 avec 12 100 offres pour l'ensemble de ces six emplois-métiers. Depuis 1997, leur nombre a très fortement augmenté : +19 % en moyenne annuelle pour les métiers environnementaux contre +2,3 % pour l'ensemble des offres enregistrées au niveau national.

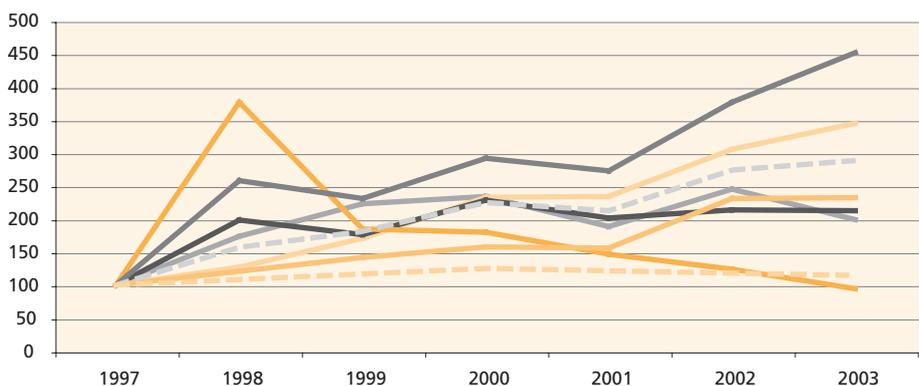
Les deux tiers de ces offres concernent le métier d'agent d'entretien et d'assainissement. Les offres pour ce métier connaissent sur la période 1997-2003 une croissance soutenue de 23 % de moyenne annuelle. La majorité de ces offres sont précaires, seulement 27 % sont des contrats à durée indéterminée (CDI) ou des contrats à durée déterminée (CDD) de plus de six mois et 14 % concernent des contrats inférieurs à un mois. La comparaison avec les moyennes nationales confirme la précarité marquée des offres d'agent d'entretien et d'assainissement. Pour l'ensemble des activités professionnelles, en effet, la part des CDI ou CDD de plus de six mois atteint 42 % et les contrats de moins d'un mois ne représentent que 15 % des offres enregistrées.

Les offres relatives au poste de cadre technique de l'environnement progressent également de façon importante, 29 % en moyenne annuelle. Elles ne représentent toutefois qu'un volume relativement faible, environ 6 % de l'ensemble des offres.

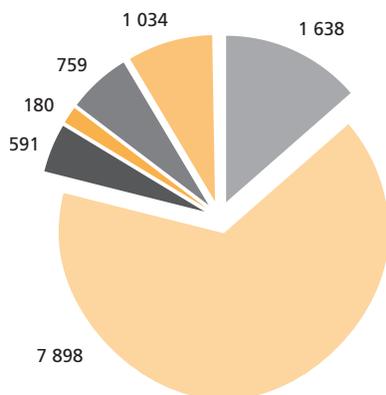
À l'inverse le nombre d'offres concernant le métier de « chargé de la protection du patrimoine naturel », qui représente moins de 200 offres en 2003, décroît de façon continue depuis 1998. Le pic atteint cette année-là résultait vraisemblablement du lancement du programme des « nouveaux services emplois jeunes » (voir encadré). À noter, pour ce métier, une

Offres d'emplois enregistrées pour les métiers « environnement »

Base 100 : 1997



- Agent de traitements dépolluants
- Technicien en environnement des industries de process
- Cadre technique de l'environnement
- - - 6 postes "environnement"
- Agent d'entretien et d'assainissement
- Chargé de la protection du patrimoine naturel
- Cadre technique d'hygiène et de sécurité
- - - Ensemble des offres ANPE



Volume en 2003

- Agent de traitements dépolluants
- Agent d'entretien et d'assainissement
- Technicien en environnement des industries de process
- Chargé de la protection du patrimoine naturel
- Cadre technique de l'environnement
- Cadre technique d'hygiène et de sécurité

Note : les offres d'emplois traitées par l'ANPE ne représentent qu'une part du côté offre (demande de travail) du marché national et possèdent donc une représentativité limitée.

Source : Ifen / Orme, d'après ANPE.

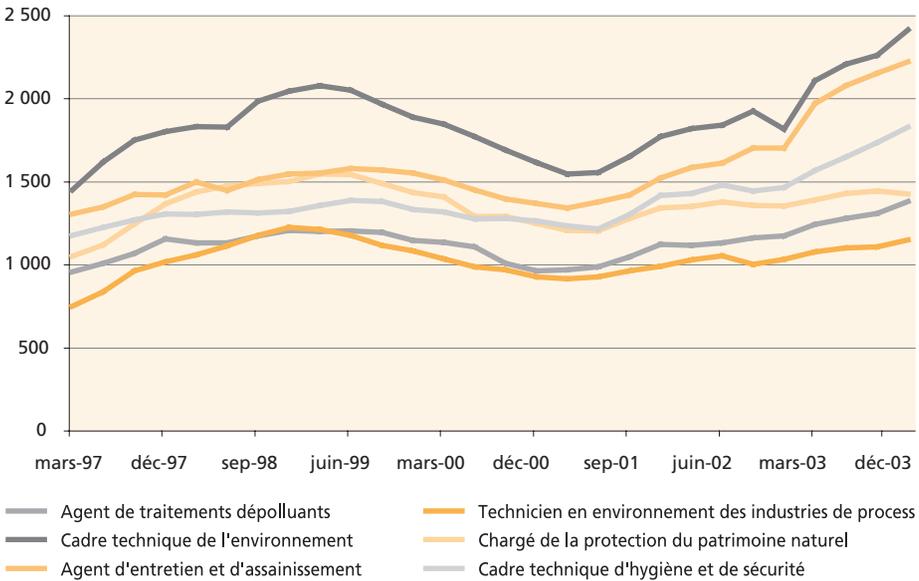
proportion importante de recrutements par concours de la fonction publique qui ne transitent pas par l'ANPE.

Les propositions d'emploi pour les trois autres métiers de l'environnement ont connu des évolutions plus modérées sur l'ensemble de la période, avec une progression moyenne de 13 % l'an. Le métier d'agent de traitements dépolluants totalise près de 14 % des offres environnementales en 2003. Leur nombre a crû nettement à la fin des années quatre-vingt-dix et se stabilise depuis. On enregistre de même un tassement des offres pour les techniciens en environnement des industries de process au cours des trois dernières années. Enfin, les offres d'emploi pour les cadres techniques d'hygiène et de sécurité ont davantage augmenté en fin de période.

Malgré cette augmentation continue des flux d'offres d'emploi enregistrées pour ces postes « environnementaux », le chômage – appréhendé à travers les demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) enregistrées par l'ANPE – poursuit sa progression en 2003.

Évolution des demandes d'emploi pour les six métiers « environnementaux »

En nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (cat. 1 & 6)



Note : si le suivi des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) donne une image assez précise des modifications conjoncturelles, sur le long terme, il connaît une sensibilité aux règles d'inscription et de classification à l'ANPE. De plus il ne permet pas d'observer les chômeurs qui ne s'inscrivent pas à l'agence pour diverses raisons.

Source : Ifen / Orme, d'après ANPE, données corrigées des variations saisonnières.

Fin décembre 2003, plus de 11 100 demandeurs d'emplois sont enregistrés pour l'ensemble des six métiers. Sur la période 2002-2003 a été enregistrée une augmentation moyenne de 17 % du nombre de DEFM « environnement », qui progresse plus rapidement que la moyenne nationale (6 %) et cela pour chacun des six postes observés.

Sur l'ensemble du cycle étudié, de 1997 à 2003, on note que la demande d'emploi dans le secteur de l'environnement semble plus sensible à une dégradation de la conjoncture. Le nombre de demandeurs d'emploi augmente plus rapidement que la moyenne nationale lors des phases de ralentissement économique, et diminue à la même vitesse lors de la phase de reprise.

Cette augmentation des demandeurs d'emplois, malgré l'augmentation non négligeable des offres enregistrées, laisse à penser que le marché du travail environnemental connaît un décalage notable entre l'offre de travail et le potentiel de création du secteur.

L'une des explications possibles de ce décalage persistant est l'augmentation importante des jeunes qui suivent une formation « environnementale ». En 2002, plus de 16 000 jeunes ont été comptabilisés dans 559 formations « environnement » de niveau bac +2 et plus, contre 11 500 en 1997, soit une augmentation de 40 %.

Un peu plus d'un tiers de ces étudiants suivent une formation à la « protection de la nature, gestion et étude des milieux et des équilibres écologiques ». Ce domaine connaît des problèmes de débouchés, ce qui peut en partie expliquer l'attractivité du dispositif « nouveaux services emplois jeunes » pour les postes qui correspondent à ce type de profil.

Les moins de 25 ans représentent environ 20 % des demandeurs d'emploi de l'« environnement » de catégorie 1⁵ (19 % au niveau national). La proportion de jeunes diffère selon les métiers recherchés. Si elle est particulièrement élevée pour les postes « technicien en environnement des industries de process » (32 %), « chargé de la protection du patrimoine naturel » (29 %) et « agent de traitements dépolluants » (28 %), elle n'atteint que 10 % pour les cadres techniques d'hygiène et de sécurité.

Deux formes d'emploi aidé

Le dispositif « nouveaux services emplois jeunes »

La loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes met l'accent autant sur la création de nouvelles activités que sur l'emploi des jeunes.

L'aide de l'État prend la forme d'une aide par poste créé correspondant à 80 % du SMIC. Les employeurs éligibles sont les collectivités locales, les établissements publics et personnes morales chargées de la gestion d'un service public, les organismes privés à but non lucratif, les établissements scolaires, la Police nationale. À l'exception de la Police nationale qui recrute sur des contrats de droit public, les contrats de travail sont de droit privé, à durée indéterminée ou déterminée de 60 mois.

Le volet environnement du programme se caractérise par une forte présence des communes et autres collectivités locales, où près de 25 % des embauches ont concerné le seul volet « environnement » du programme. On note également une surreprésentation de jeunes qualifiés, 9 % des embauches concernent des BAC + 5, et des moins qualifiés, 35 % n'avaient pas le bac, contre respectivement 5 % et 24 % pour l'ensemble du programme.

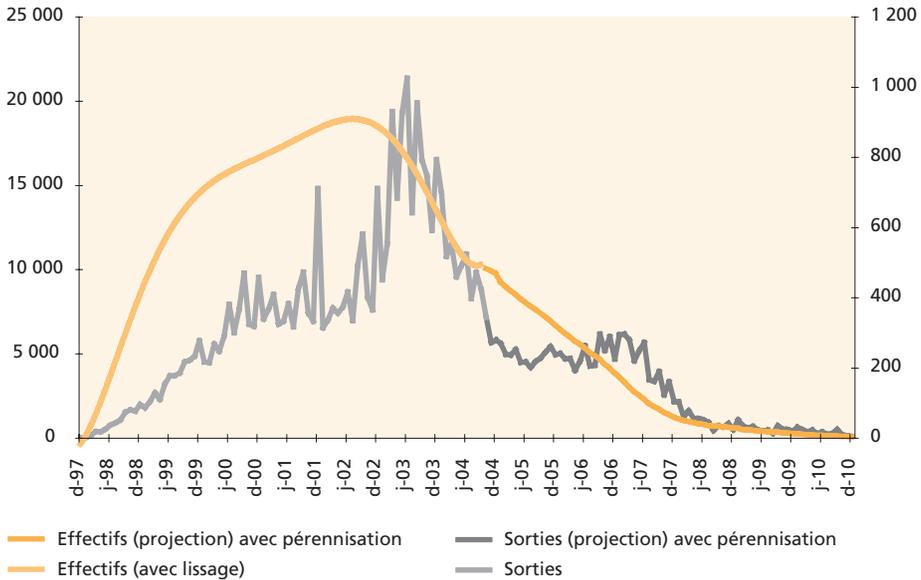
2003 est la première année de sortie massive du dispositif avec plus de 9 000 jeunes ayant quitté le volet initial du programme (hors mesures de pérennisation) qui s'éteindra naturellement début 2008.

Fin décembre 2003, dans le cadre du volet « environnement » du programme NSEJ, plus de 14 000 jeunes sont encore dans le dispositif. Au total, de 1997 à 2003, ce programme aura concerné 38 687 jeunes et 10 000 porteurs de projets dans le domaine de l'environnement (communes, associations, collectivités...).

Après la période initiale de cinq ans, deux nouvelles formes d'aides peuvent être versées pour aider la pérennisation de l'activité aux organismes de droit privé à but non lucratif, l'épargne consolidée et les conventions pluriannuelles. Au 31 décembre 2004, 2 046 contrats d'épargne consolidée et 918 conventions pluriannuelles ont été recensés.

⁵ Les demandeurs d'emploi de catégorie 1 sont les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures dans le mois.

Évolution des effectifs des NSEJ "environnement"



Source : CNASEA pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité – Ifen / Orme 2004.

Le contrat jeune en entreprise

L'État apporte un soutien financier pour inciter les entreprises et les associations à embaucher des jeunes, âgés de 16 à moins de 23 ans, ayant un niveau de formation inférieur au baccalauréat. Ce soutien est accordé pour tout contrat à durée indéterminée signé.

Les employeurs éligibles sont les seules entreprises ou associations cotisant à l'assurance chômage à l'exception des particuliers, des collectivités locales, des établissements publics et des sociétés d'économie mixte.

En décembre 2004 plus de 110 000 employeurs ont embauché plus de 200 000 jeunes dans le cadre de ce programme.

Les activités environnementales ont également bénéficié de cette opération avec :

- 352 embauches par les entreprises du secteur de la récupération ;
- 96 dans le secteur du captage, du traitement, de la distribution d'eau ainsi que celui de la collecte et du traitement des eaux usées ;
- 260 dans les entreprises s'occupant de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères ainsi que du traitement des autres déchets solides.

ANNEXES

Méthodologie

Le périmètre de l'évaluation du nombre d'emplois est défini par celui de la dépense liée à l'environnement, à l'exception de l'emploi de fabrication des produits et technologies propres qui n'est pas intégré dans ce calcul. En revanche est ajouté dans cette estimation un thème encore non couvert par la dépense : la réhabilitation des sols pollués.

La méthode d'estimation du nombre d'emplois directement liés à l'environnement se base sur la combinaison des diverses sources d'information utilisées dans les différents chapitres consacrés à la dépense et aux éco-entreprises, avec des données complémentaires en provenance du Sessi ou de l'Insee.

La méthode générale appliquée est la suivante : à chaque type de dépense est associée une production qui se partage en une production nationale (génératrice d'emplois) et en une production importée. Pour chaque type de dépense, les importations sont déduites ; inversement, les exportations qui fournissent des emplois nationaux, mais pas de dépenses, sont ajoutées.

Les données sur les exportations sont, soit basées sur les résultats des enquêtes annuelles d'entreprises pour les services, soit dérivées du chapitre sur les éco-entreprises pour les biens. Les importations sont plus mal connues et n'ont pas pu être évaluées pour certains services : seules ont été prises en considération les importations expressément calculées dans les comptes de dépense.

À ces divers types de production, on applique ensuite le ratio « effectifs employés/chiffre d'affaires hors taxes » du (ou des) secteur(s) d'activités considéré(s) pour évaluer le nombre d'emplois correspondant. Ce ratio provient des enquêtes annuelles d'entreprises.

Les hypothèses sous-jacentes sont donc assez fortes :

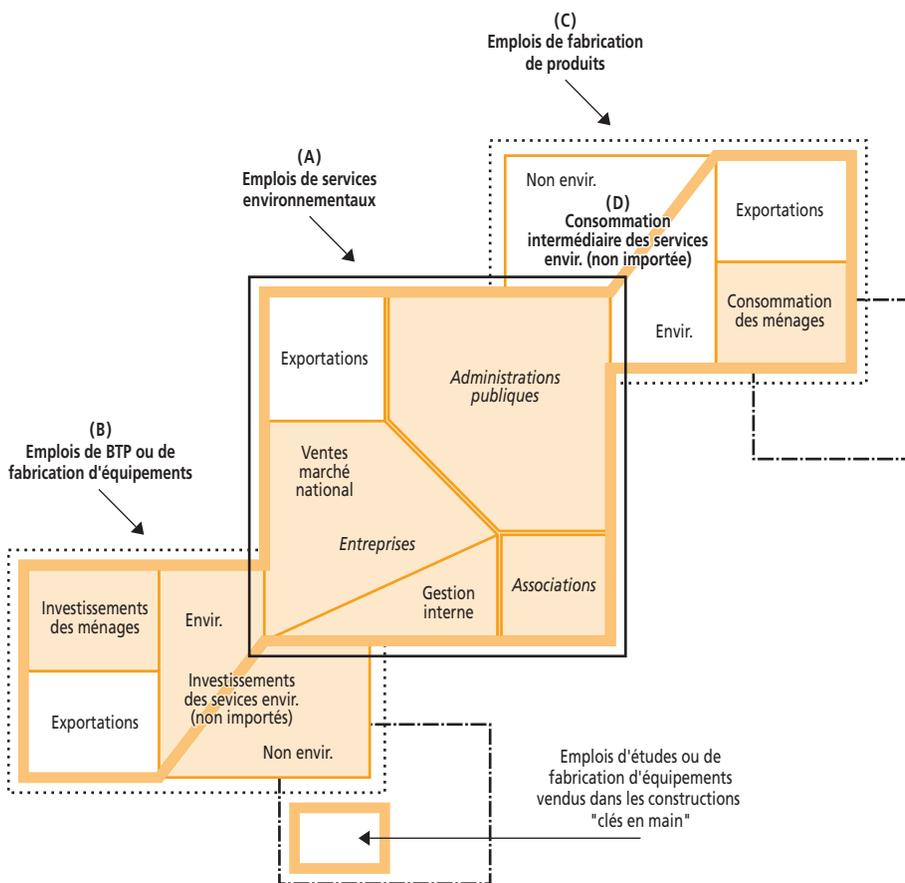
- le ratio utilisé est un ratio moyen pour toute une catégorie de produits ou services : par exemple, pour les produits environnementaux utilisés par les ménages dans leur dépense de gestion des déchets (principalement des poubelles et des sacs plastiques), c'est le ratio général des industries de transformation des matières plastiques qui est utilisé ;
- on est quelquefois amené à utiliser des ratios encore plus généraux : ainsi, pour la catégorie « autres équipements », c'est le ratio moyen sur les « biens d'équipement professionnels » qui est utilisé ;
- le même ratio est utilisé pour le même service environnemental, qu'il soit effectué par une entreprise privée dont c'est la spécialité, par des services publics ou par une entreprise dans sa gestion de l'environnement en interne.

Par ailleurs, ces estimations, arrivant en bout de chaîne, souffrent aussi des incertitudes de toutes les estimations en cascades effectuées précédemment (notamment de la difficulté d'identification des biens et équipements environnementaux au sein des nomenclatures de produits).

Les effectifs observés ou estimés sont exprimés en effectifs moyens sur l'année et non pas des équivalents temps plein.

Il est à noter que l'emploi de gestion des déchets radioactifs ne suit pas cette méthodologie générale : il est estimé directement avec les données des producteurs des services (*voir le chapitre correspondant*). Par ailleurs, la méthode d'estimation ne permet pas de repérer les emplois-jeunes. On peut considérer, en première approximation, que les emplois-jeunes ne sont pas inclus dans l'estimation du nombre d'emplois environnementaux.

Le champ des emplois environnementaux



- Emplois services environnementaux (A)
- Emplois directement liés (B et C)
- Emplois indirects liés aux investissements et aux consommations intermédiaires
- Emplois dans les éco-activités au sens large (y compris administrations et production non marchande)
- Emplois de production de la dépense (non importée)

Emplois estimés par la méthode = (A)+(B)+(C)-(D)

Données chiffrées

Les emplois environnement en 2003 (estimation provisoire)

en nombre d'emplois

DOMAINES	Emplois environnement spécifiques						Autres emplois ⁽²⁾	Total ⁽⁴⁾	Répartition
	Services publics ou non marchands	Services privés marchands	Services internes	Fabrication d'équipements	Travaux publics, construction	Fabrication de produits ⁽¹⁾			
Protection de l'environnement									
Pollution de l'air			4 200	1 300				5 800	2%
Eaux usées	20 000	17 100	10 700	2 900	40 300		600	91 700	25%
Déchets	19 500	45 500	7 400	2 800	3 500	1 700	1 600	82 100	22%
Déchets radioactifs	300	1 600						1 800	0%
Réhabilitation des sols et eaux		1 400						1 400	0%
Bruit				2 000	9 000			11 000	3%
Mesure et contrôle ⁽³⁾		3 400		800				4 200	1%
Nature, paysage, biodiversité	13 300	1 800			6 000			21 100	6%
Autres domaines liés à l'environnement									0%
Eau	5 100	14 800		1 000	10 600		1 600	33 100	9%
Récupération		29 100		600				29 700	8%
Cadre de vie	36 500	6 600		800			1 800	45 700	12%
Activités transversales	32 000	4 600					1 700	38 200	10%
Total⁽⁴⁾	126 600	125 700	22 300	12 200	69 500	1 700	7 600	365 700	
Répartition	35%	34%	6%	3%	19%	0%	2%		

Note : (1) Fabrication des seuls produits environnementaux destinés à la consommation des ménages (ou des mêmes produits pour l'exportation). La fabrication de tels produits pour la consommation intermédiaire des entreprises n'est pas considérée.

(2) Emplois de fabrication d'équipements ou de constructions non spécifiquement environnementaux, mais utilisés par les services environnementaux. L'évaluation des emplois de fabrication de biens non environnementaux étant faite par solde, elle est très sensible au moindre écart sur les autres emplois et ne doit pas être interprétée.

(3) Les emplois de mesure et contrôle effectués par les services publics sont inclus dans les « activités transversales ».

(4) Total effectué avant arrondis.

Source : Ifen / Orme.

Données chiffrées

Les emplois environnement par type d'activité

en nombre d'emplois

TYPE D'ACTIVITÉ	Emplois				Taux de croissance annuel moyen (%)		
	1997	2001	2002	2003	2003/1997	2002/2001	2003/2002
Services environnementaux centraux	224 800	255 800	268 300	274 700	3,4%	4,9%	2,4%
Publics ou non marchands	105 000	117 400	123 400	126 600	3,2%	5,1%	2,6%
<i>dont services généraux</i>	27 100	28 700	31 300	32 000	2,8%	9,2%	2,0%
<i>services spécifiques</i>	77 900	88 700	92 100	94 700	3,3%	3,8%	2,8%
Privés vendus	98 200	115 100	121 900	125 700	4,2%	5,9%	3,1%
Privés internes	21 600	23 300	23 000	22 300	0,5%	-1,4%	-2,9%
Autres activités privées spécifiquement environnementales	71 900	78 100	80 000	83 400	2,5%	2,4%	4,3%
Fabrication d'équipements	18 100	11 700	12 200	12 200	-6,3%	3,8%	0,1%
Travaux publics, constructions (*)	52 200	64 600	66 100	69 500	4,9%	2,4%	5,1%
Fabrication de produits environnementaux	1 600	1 800	1 700	1 700	1,2%	-7,1%	3,5%
Activités non spécifiques liées	6 900	7 000	7 300	7 600	1,6%	3,9%	4,4%
Total	303 700	341 000	355 600	365 700	3,1%	4,3%	2,9%

Note : les taux de croissance sont calculés avant arrondis.

(*) y compris les améliorations de terrains, les interventions sur les paysages, etc.

Source : Ifen / Orme.

Les emplois environnement par domaine

en nombre d'emplois

DOMAINE	Emplois				Taux de croissance annuel moyen (%)		
	1997	2001	2002	2003	2003/1997	2002/2001	2003/2002
Protection de l'environnement	185 200	207 300	214 000	219 000	2,8%	3,2%	2,3%
Pollution de l'air	7 500	5 800	5 900	5 800	-4,1%	1,6%	-2,4%
Eaux usées	80 300	87 400	90 700	91 700	2,2%	3,8%	1,1%
Déchets	68 300	75 800	79 800	82 100	3,1%	5,1%	2,9%
Déchets radioactifs	nd	1 800	1 800	1 800	nd	0,0%	0,0%
Réhabilitation des sols et eaux	400	800	1 100	1 400	21,8%	36,1%	21,5%
Bruit	8 800	11 500	10 100	11 000	3,9%	-12,5%	9,2%
Mesure et contrôle	3 400	3 700	3 900	4 200	3,9%	5,3%	7,6%
Nature, paysage, biodiversité	14 700	20 300	20 700	21 100	6,1%	1,7%	1,9%
Autres domaines liés à l'environnement	88 600	98 800	103 700	108 500	3,4%	4,9%	4,7%
Eau	32 700	32 400	33 000	33 100	0,2%	1,8%	0,4%
Récupération	26 600	28 700	29 300	29 700	1,8%	1,9%	1,4%
Cadre de vie	29 300	37 600	41 400	45 700	7,7%	10,0%	10,4%
Activités transversales (non réparties)	31 800	34 800	37 900	38 200	3,1%	8,8%	0,8%
Total	303 700	341 000	355 600	365 700	3,1%	4,3%	2,9%

Note : les taux de croissance sont calculés avant arrondis.

Les emplois de mesure et contrôle effectués par les services publics sont inclus dans les « activités transversales ».

Source : Ifen / Orme.

La conjoncture reste favorable aux éco-entreprises¹

Les déterminants de l'activité des éco-entreprises sont variés. Cela assure une certaine stabilité à la croissance du secteur dont le chiffre d'affaires progresse régulièrement depuis une dizaine d'années, à un rythme supérieur à 5 % par an. En 2003, la demande étrangère a dynamisé le marché un peu affecté par l'atonie de l'économie nationale. Le redémarrage de celle-ci en 2004 et 2005, joint aux effets persistants de la réglementation, devrait prendre le relais et assurer le maintien d'une croissance soutenue.

La demande sociale de protection de l'environnement a favorisé le développement d'un tissu d'entreprises dont l'activité est spécifiquement tournée vers cet objectif. Les actions de protection sont en général réalisées sous la responsabilité ou à l'initiative d'acteurs publics mais elles font appel à des biens et services produits par des entreprises, industrielles le plus souvent. Ces « éco-activités » font l'objet d'une définition internationale : « activités qui produisent des biens et services capables de mesurer, de prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes »².

Les éco-entreprises forment un ensemble très disparate. De grands groupes à notoriété mondiale coexistent avec des PME très spécialisées sur leur niche de marché. Elles interviennent sur des secteurs d'activité variés, à la fois par le domaine environnemental (air, eau, déchets...) mais aussi par le type d'activité (services de dépollution à proprement parler ou autres services environnementaux, fabrication de produits ou équipements, construction...).

La croissance des éco-entreprises se confirme en 2003

Dans leur ensemble, les éco-entreprises connaissent une croissance soutenue. Les chiffres d'affaires des principaux secteurs « environnementaux »³ ont progressé, entre 1994 et 2002, au rythme moyen de 5,2 % l'an. En 2003 encore, sur le champ plus précis couvert par la note de conjoncture, le chiffre d'affaires des éco-entreprises est de 31,8 milliards d'euros, en progression de 5,3 % par rapport à 2002. Sur toute cette période, le dynamisme des éco-activités aura été supérieur à celui de l'ensemble de l'économie.

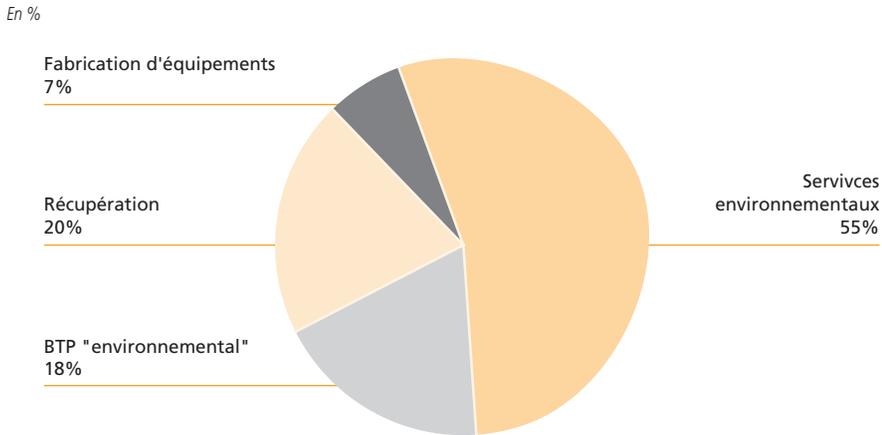
1 D'après « La conjoncture des éco-entreprises », note du 2^e semestre 2004 présentée au comité de conjoncture du 16 décembre 2004, réalisée par la société In Numéri pour le ministère de l'Écologie et du Développement durable.

2 Définition conjointe OCDE/Eurostat dans « The environmental goods and services industry – Manual for data collection and analysis ». Les éco-activités incluent aussi les technologies propres et les produits et services qui réduisent les risques environnementaux et minimisent la pollution et l'utilisation des ressources. Cependant, sur ce dernier segment, il n'y a pas de définition internationale communément admise.

3 Il s'agit des secteurs de l'assainissement, de la production d'eau potable, de la gestion des déchets et de la récupération. Ils ne couvrent que les trois quarts du champ des éco-activités mais sont identifiés dans la nomenclature d'activités française et sont donc suivis par les statistiques d'entreprises.

La production des éco-entreprises est dominée par les services environnementaux. Gestion des déchets, distribution d'eau potable et assainissement des eaux usées totalisent 55 % du chiffre d'affaires global. La construction d'incinérateurs, d'usines de traitement ou autres activités dites de « BTP environnemental » en représentent 18 %.

Répartition du chiffre d'affaires 2003 selon la nature des activités



Source : In Numéri, note de conjoncture de décembre 2004.

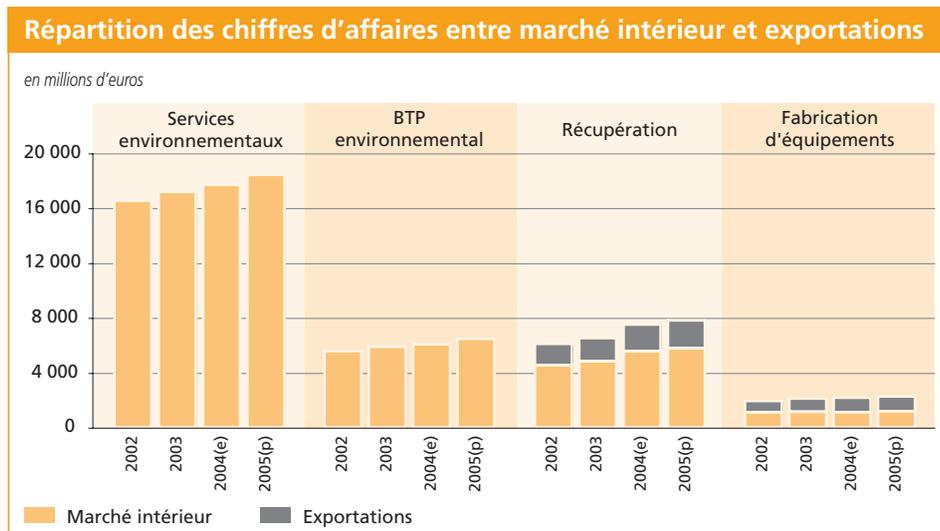
Près des trois quarts de la production concernent ainsi des marchés par nature peu ouverts au commerce international. De fait, les exportations ne représentent que 9 % des ventes en 2003. Mais les éco-activités qui produisent des biens (camions-poubelles, filtres, dépoussiéreurs, appareils de mesure...) ainsi que les « matières premières secondaires » issues de la récupération sont à l'inverse très orientées vers les marchés étrangers. En 2003, 46 % de la fabrication d'équipements suivie par la note de conjoncture est exportée ainsi que le quart de la production de la récupération.

La demande étrangère joue du reste un rôle important dans la croissance que connaissent les éco-activités. En 2003, les exportations ont progressé de 12,8 %, trois fois plus vite que les ventes sur le marché national. Pour les deux activités principalement concernées (récupération et fabrication d'équipements), elles ont contribué pour moitié à la croissance des chiffres d'affaires mesurée en 2003.

Maintien de la croissance en 2004 mais ralentissement des exportations à l'horizon 2005

Les premières estimations font état d'une croissance légèrement renforcée en 2004, avec des chiffres d'affaires en hausse de 5,6 %. La demande étrangère en aura été à nouveau la composante la plus dynamique, en hausse de 13 %. Le marché national aura, pour sa part, bénéficié d'une activité économique générale plus porteuse (le PIB a cru de +2,3 % en volume). L'investissement industriel a redémarré et le secteur du logement a été dynamique. L'activité du bâtiment détermine la demande adressée à de nombreuses éco-activités : adduction d'eau, canalisations d'assainissement, protection contre le bruit, analyse des sols, aménagements paysagers... La forte progression des autorisations de mises en chantier constatée depuis le début 2004 constitue un indicateur avancé de certains types d'éco-activités.

En 2005, les prévisions tablent sur un ralentissement des exportations (+2,9%) tandis que sur le marché intérieur, la demande continuerait de croître sur un rythme annuel proche de 5 % en valeur.



Note : (e) = estimation ; (p) = provisoire.

Source : In Numéri

Des perspectives contrastées selon les domaines

Persistence d'une croissance modérée pour la distribution d'eau potable et l'assainissement des eaux usées

Les services d'eau et d'assainissement totalisent 54 % des chiffres d'affaires mesurés dans le cadre du suivi conjoncturel. La demande d'eau et la consommation de services d'assainissement qui lui est associée varient peu. Celle émanant des ménages s'inscrit dans une tendance de croissance de l'ordre de 2,5 % par an en valeur tandis que la demande des entreprises tend à diminuer, à activité constante, du fait des politiques d'économie d'eau qu'elles ont engagées.

Le prix des services collectifs, fixé par les collectivités locales, est pour sa part relativement contraint par leurs décisions d'investissements, elles-mêmes fortement dépendantes des exigences de la réglementation nationale ou européenne. Le marché des services apparaît ainsi peu susceptible de variations conjoncturelles importantes. Sur le moyen terme, il est principalement orienté par l'évolution passée des investissements et l'augmentation des prix qui en découle.

Après l'épisode de canicule de 2003 qui avait stimulé la production d'eau potable, les premières données relatives à 2004 signalent une baisse des quantités produites (-1,4 % sur les dix premiers mois de 2004 par rapport à la même période de l'année précédente). Les prix de l'eau connaissent une progression un peu plus marquée qu'en 2003, de sorte que le chiffre d'affaires de la production d'eau devrait progresser de 1,7 % en valeur en 2004. Ces estimations sont établies sous l'hypothèse d'un taux de délégation des services collectifs inchangé.

En 2005, les volumes d'eau distribués pourraient retrouver leur rythme d'augmentation récent (de l'ordre de +1,5 % par an) et la hausse des prix rester relativement modérée à l'approche d'échéances électorales. La prévision de croissance s'établit ainsi à +3,5 % au total.

Il existe toutefois des risques de reprise de la hausse des prix, liés au besoin de financement des investissements du passé récent et de ceux à venir.

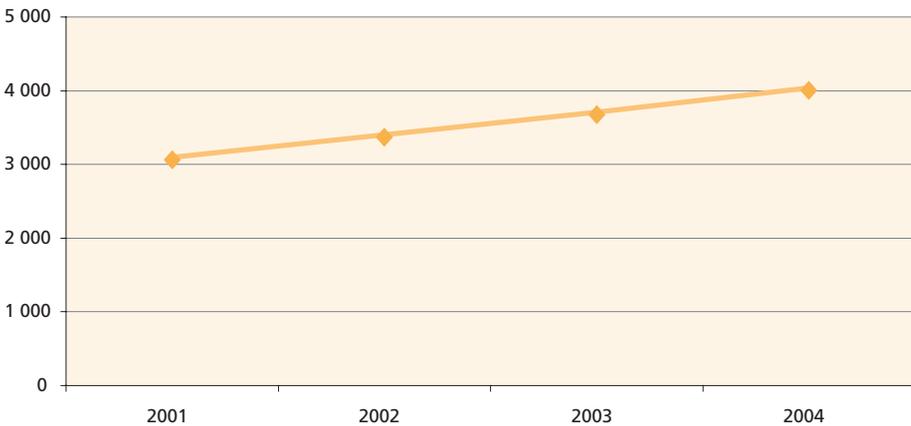
Progression continue de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Dans un contexte marqué par une progression mieux contenue du gisement de déchets, ce marché est majoritairement dépendant des décisions des municipalités (et de façon croissante de leurs groupements), à travers leurs décisions d'investissements et la passation de contrats de prestations de services pour les services délégués. L'allongement de la chaîne de collecte et de traitement lié au développement de la collecte sélective et du tri, ainsi que le durcissement des contraintes environnementales influent également sur l'évolution du marché.

Celui-ci dépend aussi de l'évolution des ressources spécifiques des collectivités en matière de collecte et de traitement des déchets dits municipaux. À cet égard on enregistre une forte progression de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au cours des dernières années : entre 2001 et 2003, la TEOM a augmenté de 21 %, alors que l'ensemble des « quatre taxes » (taxe professionnelle, taxes sur le foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation) augmentait de 5,6 %.

Évolution du montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

en millions d'euros



Source : DGCL, Les collectivités locales en chiffres 2005.

Une seconde partie du marché (de l'ordre de 42 %) est constituée par la demande des entreprises, principalement industrielles, pour la collecte et le traitement de leurs déchets dangereux ou non dangereux. *A priori* le principal facteur d'évolution de cette demande est l'évolution de la production industrielle, bien que les politiques de réduction à la source menées par les entreprises et la réglementation jouent aussi leur rôle.

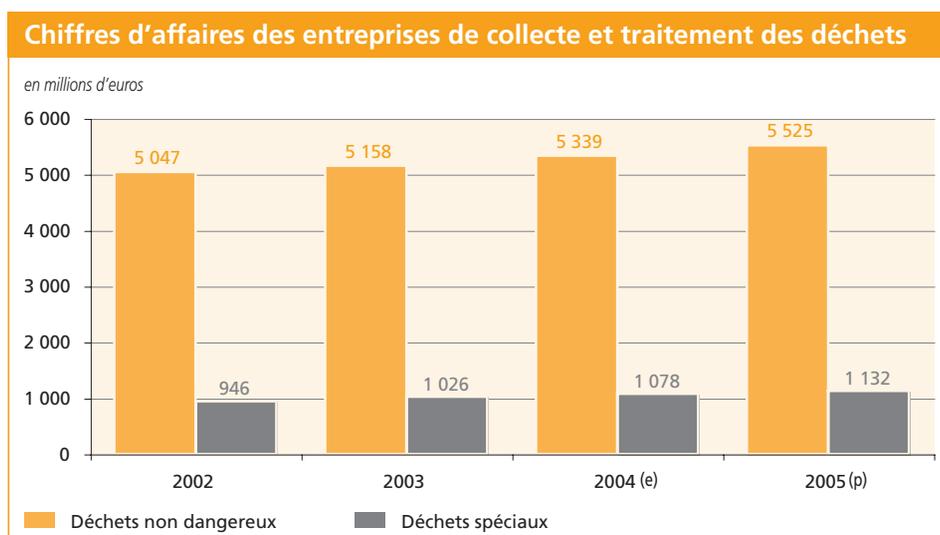
L'incinération des déchets non dangereux est en forte progression

Le chiffre d'affaires des services d'enlèvement et de traitement des déchets non dangereux connaît une évolution relativement modérée. La hausse est de 2,2 % en 2003 puis la croissance accélère légèrement en 2004 (+3,5 %). Les différentes filières connaissent des évolutions contrastées.

Le déclin de la collecte traditionnelle au profit de la collecte sélective se poursuit, tant pour les ordures ménagères que pour les déchets industriels non dangereux. Les volumes de déchets

mis en centres de stockage auraient baissé de 5 % en 2003. Toutefois, en valeur, le marché continue d'augmenter en raison d'une part, de la hausse des prix et d'autre part, du fait que les collectivités recourent de plus en plus aux entreprises privées pour gérer les services de collecte et traitement des déchets. L'évolution la plus marquée concerne le chiffre d'affaires d'exploitation des unités d'incinération des ordures ménagères qui aurait progressé de 8 % en 2003 : cette progression serait due à la fois à un effet quantité et à un effet prix : les incinérateurs reçoivent maintenant les déchets qui ne sont plus acceptés en centres de stockage et les prix augmentent du fait d'investissements plus coûteux. Le traitement biologique, enfin, poursuit sa croissance, sauf sur le segment du compostage des ordures ménagères.

S'agissant des services de collecte et traitement des déchets spéciaux, les premiers résultats indiquent une croissance de 8,5 % des chiffres d'affaires en 2003. Cette augmentation peut s'expliquer par une externalisation croissante et par des contraintes réglementaires de plus en plus sévères. Pour 2004 et 2005, une progression de 5 % est attendue.



Note (e) = estimation ; (p) = provisoire.

Source : In Numéri, note de conjoncture de décembre 2004.

La conjoncture reste très favorable à la récupération

Avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 6,5 milliards d'euros, soit 20 % du marché couvert par la note de conjoncture, la récupération constitue le quatrième grand marché des éco-entreprises. L'activité du secteur est principalement déterminée par trois facteurs : le volume du gisement, la demande nationale et internationale et les cours des matières premières, primaires et secondaires.

Sous ces différents aspects, la conjoncture de 2004 est plutôt bien orientée. La demande étrangère, et tout spécialement la demande asiatique, est très soutenue. La production bénéficie par ailleurs d'une forte valorisation par l'augmentation des prix des matières premières industrielles.

Pour 2005 les perspectives semblent légèrement moins favorables : baisse de la demande chinoise, progrès limités du gisement. Le Hambourg Institute of International Economics annonce des perspectives d'évolution des prix des matières premières modérées pour 2005. Elles sont exprimées en US\$ ce qui, compte tenu de l'évolution actuelle des taux de change, n'est pas sans conséquence sur la compétitivité des entreprises du secteur.

Indice de prix des matières premières industrielles

<i>prix exprimés en US \$ - base 100 en 2000</i>	2002	2003	2004	2005
Matières premières d'origine agricole	85	104	113	108
Métaux non ferreux	85	95	130	131
Métaux ferreux	102	120	162	169

Source : In Numéri, d'après Hambourg Institute of International Economics.

L'essor du marché de la réhabilitation des sols pollués

Le marché français de l'évaluation et de la décontamination des sols pollués ne cesse d'augmenter. En 2003, le chiffre d'affaires des adhérents de l'UPDS⁴ était de 211 millions d'euros. Il représente moins de 1 % des chiffres d'affaires mesurés dans le cadre du suivi conjoncturel mais il progresse vivement avec une hausse de 21 % par rapport à 2002. Le nombre de sites identifiés est de 3 805, dont 1 487 pour lesquels la pollution est avérée et a entraîné l'engagement d'actions⁵. La pression réglementaire accélère le rythme des réhabilitations. La valeur foncière des terrains et les perspectives d'aménagement qu'ils ouvrent peuvent également déclencher les travaux d'évaluation voire de dépollution.

L'UPDS a estimé à environ 10 % la croissance de l'activité en 2004 et prévoit une progression du même ordre en 2005. Cette croissance sera marquée par le démarrage du chantier Agora (réhabilitation du site Metaleurop), estimé à 22 millions d'euros sur dix-huit mois. La norme (NF X31-620) de septembre 2003 sur les « prestations de services relatives aux sites et sols pollués (études, ingénierie, réhabilitation de sites pollués et travaux de dépollution) », qui définit les exigences de services applicables aux prestataires des services de la dépollution, aurait induit une certaine augmentation, non directement quantifiable, du chiffre d'affaires.

Redressement du marché lié à la protection de l'air

Ce segment du marché des éco-entreprises concerne principalement la fabrication d'équipements de filtration et de dépoussiérage de l'air, des fumées et des autres émissions atmosphériques. La demande émane principalement des entreprises de l'industrie manufacturière et des usines d'incinération des ordures ménagères.

Ces dernières doivent, avant décembre 2005, être mises aux normes imposées par l'arrêté du 20 septembre 2002. Selon l'inventaire de l'Ademe⁶, en juin 2003, 71 % de la capacité de traitement pour laquelle on disposait d'une étude étaient non conformes du point de vue de la pollution atmosphérique. Le respect des normes à l'échéance prévue imposerait un quasiment en 2004 et 2005 des 135 millions d'euros d'investissements réalisés en 2003.

En 2003, les facturations de matériel de filtrage et de dépoussiérage des gaz avaient diminué de 12 %. Selon les dernières données du Sessi, les facturations auraient progressé de 6 % sur les six premiers mois de 2004 par rapport à la même période de 2003, une évolution qui pourrait être due au (re)démarrage du marché de mise aux normes des incinérateurs.

⁴ Union professionnelle des entreprises de dépollution de sites.

⁵ Source : Basol, mise à jour au 28 septembre 2004.

⁶ Synthèse du bilan technico-économique des études de mise en conformité, publié en septembre 2004.

ANNEXES

Méthodologie

Le champ des éco-entreprises couvert ⁷		
DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT	TYPE D'ACTIVITÉ*	COUVERTURE
Eaux usées	Services de limitation	Oui
	Fabrication d'équipements	Pompes, tuyaux
	Constructions	Oui, y compris assainissement autonome
	Fabrication de produits	Non
Air	Fabrication d'équipements	Dépoussiéreurs Lutte contre les COV
	Fabrication d'équipements	Isolants acoustiques, sauf plastiques alvéolaires
Bruit	Constructions	Écrans antibruit
	Fabrication d'équipements	Écrans antibruit
Déchets	Services de limitation	Oui, sauf déchets du bâtiment
	Fabrication d'équipements	Oui (benne, conteneurs et bacs roulants)
	Constructions	UIOM (ordres de service seulement), déchèteries, centres de tri et de compostage
	Fabrication de produits	Non
Nettoyage des rues	Services de limitation	Non
Patrimoine écologique	Services de correction	Dépollution des sites
Récupération	Services de limitation	Oui, à l'exception des casses automobiles exclusives et en incluant le commerce en gros de débris et déchets
	Fabrication d'équipements	Non
	Constructions	Non
	Fabrication de produits	Non
Ressource eau	Services de limitation	Oui
	Fabrication d'équipements	Non
	Constructions	Réseaux de distribution
	Fabrication de produits	Non
Ressource énergie		Non
Cadre de vie	Services de correction	Enfouissement lignes EDF
Nature et paysages	Service de correction	Enfouissement lignes RTE
Tous domaines	Services d'ingénierie liée aux activités précédentes	Non, mais peuvent être inclus dans les chiffres d'affaires d'autres activités
	Services et instruments de mesure	Données partielles sur la fabrication d'instruments
	Services de prévention (éco-conception)	Non

* Parmi les services de protection de l'environnement, on a distingué les services de limitation (dépollution avant rejet dans l'environnement ou préservation des ressources), les services de correction (dépollution après rejet), les services de mesure (ou contrôle) et les services de prévention des pollutions. Toutes les autres activités interviennent en amont et permettent l'exercice des activités de protection. Certains domaines ne se prêtent pas à tous les types d'activité : ainsi, on se protège du bruit par des équipements adaptés ou des aménagements des bâtiments ou autour des bâtiments, mais on ne répare pas les dommages générés par le bruit.

⁷ Le document « La conjoncture des éco-entreprises », note du 2^e semestre 2004 présentée au comité de conjoncture du 16 décembre 2004, réalisée par la société In Numéri pour le ministère de l'Écologie et du Développement durable, ne couvre qu'une partie des éco-entreprises : celles pour lesquelles des données ont pu être rassemblées.

Données chiffrées

	CHIFFRE D'AFFAIRES				MARCHÉ INTÉRIEUR				EXPORTATIONS									
	2003		2004		2003		2004		2003		2004		prévision 2005					
	en millions d'euros	évolutions en pourcentage	estimation	prévision 2005	estimation	prévision 2005	estimation	prévision 2005	estimation	prévision 2005	estimation	prévision 2005	estimation	prévision 2005				
Distribution d'eau	4,3%	9 241	2,2%	9 448	3,6%	9 790	3,8%	9 092	1,8%	9 254	3,6%	9 588	54,1%	149	30,4%	194	4,5%	203
dont services environnementaux	3,7%	7 821	1,7%	7 956	3,5%	8 235	3,6%	7 729	1,7%	7 860	3,5%	8 135	13,2%	92	4,0%	96	4,0%	100
BTP lié	4,2%	1 196	4,0%	1 243	4,1%	1 294	4,2%	1 196	4,0%	1 243	4,1%	1 294	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Fabrication de biens d'équipement liés	31,2%	224	10,9%	249	5,2%	262	7,7%	168	-10,1%	151	5,3%	159	277,7%	56	73,8%	98	5,0%	103
Assainissement de l'eau	7,8%	8 031	3,8%	8 334	6,3%	8 857	7,2%	7 283	3,7%	7 549	6,9%	8 070	13,2%	748	5,0%	785	0,2%	787
dont services environnementaux	6,4%	2 896	4,0%	3 072	6,1%	3 196	6,4%	2 868	4,0%	2 983	6,1%	3 166	13,2%	28	5,0%	29	5,0%	30
BTP lié	7,8%	4 414	3,4%	4 566	7,4%	4 904	7,8%	4 414	3,4%	4 566	7,4%	4 904	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Fabrication de biens d'équipement liés	13,2%	720	5,0%	756	0,0%	756	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	13,2%	720	5,0%	756	0,0%	756
Lutte contre la pollution de l'air	-6,1%	302	6,8%	323	16,5%	376	-10,5%	231	7,5%	248	20,0%	298	11,6%	71	4,4%	75	5,0%	78
Gestion des déchets	3,3%	6 702	3,4%	6 926	3,6%	7 177	2,8%	6 553	3,3%	6 768	2,0%	7 017	27,8%	148	6,8%	159	0,7%	160
dont services environnementaux	3,2%	6 363	3,8%	6 603	3,7%	6 851	3,1%	6 331	3,8%	6 570	3,7%	6 816	6,2%	32	3,5%	33	3,5%	34
BTP lié	-9,4%	58	-9,8%	52	5,0%	55	-9,4%	58	-9,8%	52	5,0%	55	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Fabrication de biens d'équipement liés	8,7%	281	-3,4%	271	0,0%	271	-4,7%	164	-11,4%	145	0,0%	145	35,3%	117	7,7%	126	0,0%	126
Réhabilitation des sols pollués	9,1%	264	10,0%	290	10,0%	319	9,1%	264	10,0%	290	10,0%	319	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Lutte contre le bruit	3,7%	642	-1,2%	635	3,2%	655	3,7%	642	-1,2%	635	3,2%	655	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
dont BTP	-10,0%	78	-10,0%	71	5,0%	74	-10,0%	78	-10,0%	71	5,0%	74	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Fabrication de biens d'équipement liés	6,0%	564	0,0%	564	3,0%	581	6,0%	564	0,0%	564	3,0%	581	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Aménagement des paysages	-13,7%	130	-3,9%	125	-3,6%	121	-13,7%	130	-3,9%	125	-3,6%	121	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Récupération	6,9%	6 500	15,4%	7 500	4,0%	7 800	6,2%	4 818	15,2%	5 550	4,0%	5 772	9,0%	1 682	15,9%	1 950	4,0%	2 028
Total	5,3%	31 812	5,6%	33 581	4,5%	35 095	4,6%	29 014	4,8%	30 419	4,7%	31 839	12,8%	2 798	13,0%	3 162	2,9%	3 255
dont services environnementaux	4,0%	17 344	3,0%	17 861	4,1%	18 601	4,0%	17 192	3,0%	17 703	4,1%	18 436	11,7%	152	4,1%	158	4,1%	164
Récupération	6,9%	6 500	15,4%	7 500	4,0%	7 800	6,2%	4 818	15,2%	5 550	4,0%	5 772	9,0%	1 682	15,9%	1 950	4,0%	2 028
BTP environnemental	6,0%	5 877	3,1%	6 057	6,5%	6 448	6,0%	5 877	3,1%	6 057	6,5%	6 448	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Fabrication d'équipement	9,0%	2 092	3,4%	2 163	3,8%	2 246	0,8%	1 127	-1,6%	1 109	6,7%	1 183	20,4%	965	9,3%	1 054	0,8%	1 063

Note : pour chaque domaine environnemental, on distingue l'activité de protection de l'environnement proprement dite (le « service environnemental » correspondant des activités qui y sont liées en amont ; par exemple la construction des usines d'incinération (BTP) ou la fabrication de camions benne et de poubelles (équipement) pour la gestion des déchets. Certains domaines se prêtent seulement à certains types d'activités : ainsi la lutte contre le bruit ne nécessite que la pose d'équipements spécifiques par la branche du BTP. La récupération est un cas un peu à part en ce sens que, tout en produisant un service de protection de l'environnement, l'activité produit aussi des biens marchands (les matières premières secondaires). Le total est donné à titre indicatif : pour éliminer les doubles comptes, il faudrait additionner les valeurs ajoutées correspondantes et non les chiffres d'affaires. Source : In Numéri.

Lexique

Abréviations

ANTIPOI	Enquête du Sessi sur les investissements antipollution dans l'industrie
APU	Administration publique
APUC	Administration publique centrale
APUL	Administration publique locale
BAC	Baccalauréat
BCRD	Budget civil de recherche et développement
BTP	Bâtiment et travaux publics
CAD	Contrat d'agriculture durable
CCEE	Commission des comptes et de l'économie de l'environnement
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDPE	Compte de la dépense de protection de l'environnement
CET	Centre d'enfouissement technique
CTE	Contrat territorial d'exploitation
DCE	Directive cadre sur l'eau
DEEE	Déchets des équipements électriques et électroniques
DEFM	Demandes d'emploi en fin de mois
DIB	Déchets industriels banals
DIS	Déchets industriels spéciaux
DMA	Déchets ménagers et assimilés
DNDRA	Dépense nationale de recherche-développement des administrations
DOM	Département d'outre-mer
DPE	Dépense de protection de l'environnement
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
FA	Faible activité (déchets radioactifs)
FBCF	Formation brute de capital fixe
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FMA	Faible et moyenne activité (déchets radioactifs)
FNDAE	Fonds national pour le développement des adductions d'eau
GFP	Groupement à fiscalité propre
GNV	Gaz naturel de ville
GPLc	Gaz de pétrole liquéfié (carburant)
HA	Haute activité (déchets radioactifs)
ITEQ	Équivalent toxique international
ITOM(A)	Installation de traitement des déchets ménagers (et assimilés) – inventaire réalisé par l'Ademe
MA-VL	Moyenne activité à vie longue (déchets radioactifs)
NAF	Nomenclature d'activités française
NSEJ	Nouveaux services emplois jeunes
OM	Ordures ménagères
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite ou moyenne entreprise
PNB	Points noirs bruit
PNLCC	Plan national de lutte contre le changement climatique
PNR	Parc naturel régional
R&D	Recherche-développement
RNDE	Réseau national des données sur l'eau
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SERIEE	Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement

SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SPANC	Service public d'assainissement non collectif
STEP	Station d'épuration
TDENS	Taxe départementale des espaces naturels sensibles
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFA	Très faible activité (déchets radioactifs)
TGAP	Taxe générale sur les activités polluantes
TIPP	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UIOM	Usine d'incinération d'ordures ménagères
VHU	Véhicule hors d'usage
VP	Véhicule particulier
VUL	Véhicule utilitaire léger
ZPS	Zone de protection spéciale
ZUS	Zone urbaine sensible

Organismes

AASQA	Association agréée de surveillance de la qualité de l'air	http://www.atmo-france.org
ACC	Atelier de compactage des coques et embouts (Cogema)	http://www.cogema.fr
ADELPHÉ	Société agréée de collecte et de valorisation de déchets ménagers (verre, emballages)	http://www.adelpe-recyclage.com
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	http://www.ademe.fr
AFSSE	Agence française de sécurité sanitaire environnementale	http://www.afsse.fr
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat	http://www.anah.fr
ANDRA	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs	http://www.andra.fr
ANPE	Agence nationale pour l'emploi	http://www.anpe.fr
APREA	Association professionnelle des réalisateurs d'écrans acoustiques	
AREVA	Groupe industriel du secteur énergétique nucléaire et des composants	http://www.arevagroup.com
BARPI	Bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles	http://www.aria.environnement.gouv.fr
BIPE	Bureau d'informations et de prévisions économiques	http://www.bipe.fr
CCI	Chambre de commerce et d'industrie	http://www.cci.fr
CE	Commission européenne	http://www.europa.eu.int
CEA	Commissariat à l'énergie atomique	http://www.cea.fr
CELRL	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	http://www.conservatoire-du-littoral.fr
CITEPA	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique	http://www.citepa.org
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles	http://www.cnasea.fr
CNES	Centre national d'études spatiales	http://www.cnes.fr
CNRS	Centre national de la recherche scientifique	http://www.cnrs.fr
COGEMA	Compagnie générale des matières nucléaires, groupe industriel du secteur énergétique, filiale de Areva	http://www.cogema.fr
CREN	Conservatoire régional des espaces naturels	http://www.enf-conservatoires.org
CSP	Conseil supérieur de la pêche	http://www.csp.environnement.gouv.fr
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment	http://www.cstb.fr
CYCLAMED	Association agréée de collecte et de valorisation de déchets ménagers (médicaments)	http://www.unpf.org/cyclamed
D4E	Direction des Études économiques et de l'Évaluation environnementale (ministère de l'Écologie et du Développement durable)	http://www.environnement.gouv.fr/ministere
DDE	Direction départementale de l'Équipement (ministère chargé de l'Équipement)	http://www.equipement.gouv.fr
DE	Direction de l'Eau (ministère de l'Écologie et du Développement durable)	http://www.environnement.gouv.fr/ministere
DGCL	Direction générale des Collectivités locales (ministère de l'Intérieur)	http://www.interieur.gouv.fr
DGCP	Direction générale de la Comptabilité publique (ministère chargé de l'Économie et des Finances)	http://www.finances.gouv.fr/minefi
DGEMP	Direction générale de l'Énergie et des Matières premières (ministère chargé de l'Économie et des Finances)	http://www.industrie.gouv.fr
DGSNR	Direction générale de la Sécurité nucléaire et de la Radioprotection (ministère chargé de l'Économie et des Finances)	http://www.industrie.gouv.fr
DNP	Direction de la Nature et des Paysages (ministère de l'Écologie et du Développement durable)	http://www.environnement.gouv.fr/ministere
DPPR	Direction de la Prévention des pollutions et des risques (ministère de l'Écologie et du Développement durable)	http://www.environnement.gouv.fr/ministere
DRIRE	Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	http://www.drire.gouv.fr
ECO-Emballages	Société agréée de collecte et de valorisation de déchets ménagers (emballages)	http://www.ecoemballages.fr
EDF	Électricité de France	http://www.edf.fr
EUROSTAT	Office statistique des communautés européennes	http://europa.eu.int/comm/eurostat
FEDEREC	Fédération de la récupération, du recyclage et de la valorisation	http://federec.com
GDF	Gaz de France	http://www.gazdefrance.com

IFEN	Institut français de l'environnement	http://www.ifen.fr
INERIS	Institut national de l'environnement industriel et des risques	http://www.ineris.fr
INRA	Institut national de recherche agronomique	http://www.inra.fr
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques	http://www.insee.fr
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	http://www.irsn.org
LCSQA	Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air	http://www.lcsqa.org
MEDD	Ministère de l'Écologie et du Développement durable	http://www.environnement.gouv.fr
MIES	Mission interministérielle de l'effet de serre	http://www.effet-de-serre.gouv.fr
MINEFI	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie	http://www.minefi.gouv.fr
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle	http://www.mnhn.fr
MRNT	Ministère délégué à la Recherche et aux nouvelles Technologies	http://www.recherche.gouv.fr
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	http://www.oecd.org
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage	http://www.oncfs.gouv.fr
ONF	Office national des forêts	http://www.onf.fr
ORME	Observatoire des métiers et emplois de l'environnement (Ifen)	http://www.ifen.fr
OST	Observatoire des sciences et techniques	http://www.obs-ost.fr
RATP	Réseau autonome des transports parisiens	http://www.ratp.fr
RFF	Réseau ferré de France	http://www.rff.fr
RTE	Réseau de transport d'électricité	http://www.rte-France.com
SCEES	Service central des enquêtes et études statistiques (ministère chargé de l'Agriculture)	http://www.agreste.agriculture.gouv.fr
SES	Service économique et statistique (ministère chargé de l'Équipement)	http://www.equipement.gouv.fr/statistiques
SESSI	Service des statistiques industrielles (ministère chargé de l'Économie et des Finances)	http://www.industrie.gouv.fr/sessi
SETRA	Service d'études techniques des routes et autoroutes (direction des routes - ministère chargé de l'Équipement)	http://www.setra.fr
SNCF	Société nationale des chemins de fer français	http://www.sncf.fr
SNITER	Syndicat national des professionnels du traitement des eaux résiduaires urbaines	http://www.sniter.com
UE	Union européenne	http://europa.eu.int
UNEDIC	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce	http://www.assedic.fr
UNFCCC	United Nation Framework Convention on Climate Change	http://unfccc.int/
UPDS	Union professionnelle des entreprises de dépollution des sites	http://www.upds.org

Symboles chimiques

COV	Composé organique volatil
NOx	Oxydes d'azote
SO2	Dioxyde de soufre

Unités

dB(A)	Décibel acoustique
g	Gramme
kg	Kilogramme
km	Kilomètre
m ³	Mètre cube

Achévé d'imprimer sur les presses de l'Imprimerie Nouvelle – 45800 Saint-Jean-de-Braye
N° 413872H – Dépôt légal : juin 2005

Imprimé en France

L'économie de l'environnement en 2003

Le compte de la dépense de protection de l'environnement fournit une valorisation monétaire des actions engagées par l'ensemble des agents économiques (État, collectivités locales, entreprises ou ménages) dans le but explicite de protéger l'environnement.

En 2003, la dépense nationale s'élève à 32 milliards d'euros, soit 2,0 % du PIB. Elle connaît une croissance rapide, plus élevée que celle du PIB depuis 1990. La contribution à la croissance de l'économie nationale est donc positive, spécialement sur l'emploi. En 2003, la protection de l'environnement aurait ainsi créé 10 000 emplois. Au total, le nombre d'emplois environnementaux s'élève à 365 000.

La demande de biens et services de protection de l'environnement est peu sensible aux soubresauts de la conjoncture. Elle est en effet adossée à la réglementation qui contribue ainsi à l'essor du « marché ». La maîtrise d'œuvre est en outre majoritairement exercée par des administrations : en 2003, 63 % de la dépense est sous la « responsabilité » de la sphère publique, principalement des communes ou de leurs groupements.

Si la décision est d'abord publique, la production des biens, mais aussi des services de protection est le plus souvent assurée par des entreprises. Les deux tiers des emplois environnementaux sont situés dans le secteur privé. Le marché des « éco-activités » continue de se développer avec plus de 5 % de croissance des chiffres d'affaires en 2003.

La gestion des eaux usées est le premier poste de la dépense (35 %). Elle évolue cependant moins vite que l'ensemble, du fait d'une modération de la croissance des prix et d'une réduction des volumes d'eaux usées en provenance des entreprises.

Les dépenses de collecte et traitement des déchets (deuxième poste avec 33 %) progressent au contraire fortement, notamment celles liées aux déchets ménagers. La mise aux normes des installations de traitement et le développement de la collecte sélective améliorent l'éco-efficacité de la gestion des déchets mais contribuent à la progression des dépenses.

La protection de la biodiversité mobilise des sommes en forte croissance, notamment pour la gestion des espaces protégés ou sensibles. Les dépenses pour les parcs nationaux, les réserves naturelles ou encore l'entretien des rivières progressent ainsi au rythme moyen de 10 % par an.

La dépense pour la protection de l'air repose à parité sur les investissements industriels limitant les émissions, en baisse en 2003, et sur la consommation de biens ou de services qui réduisent la pollution des véhicules qui connaît à l'inverse une croissance soutenue (+13,4 % en 2003).

La dépense de lutte contre le bruit progresse vivement en 2003 (+9 %), par le développement de l'isolation acoustique des bâtiments et par les investissements réalisés sur les infrastructures de transport terrestres.

